Santé, sécurité et qualité du travail

Municipalité de Tadoussac

2025

Mise à jour 2025

Responsables de la CNESST et des réclamations p. 4
Loi C-21Qu’est-ce que la diligence raisonnable? p. 11
Les risques généraux p. 12
Code Vestimentaire employé à vélo et scooter, mis à jour dans le tableau : ‘’ liste des équipements de protection. P. 91
Fiche d'inspection Annuelle ajout registre amiante p. 93
Ajout Annexe C, Liste des Directives simplifiées et Registres des Directives p. 114
Ajout Annexe D, Programme de Protection Respiratoire p. 135
Ajout Annexe E, (Travaux susceptibles d’émettre des poussières d’amiantes) p.163
Ajout Annexe F, (Politique de Prévention sur le harcèlement). p. 177

Politique générale - p.5-10
Poste de traite Chauvin - p.13-20 , secourisme p. 20
Maison du Tourisme p.21-28, secourisme p. 28
Centre des loisirs p.29-36, secourisme p. 36
Administration p.37- 43, secourisme p. 43
Quai p.44-50, secourisme p. 50
Incendie p.51-58, secourisme p. 58
Voirie p.59-88, secourisme p. 88

Programme de prévention

Table des matières

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION....4

POLITIQUE GÉNÉRALE....5

POSTE DE TRAITE CHAUVIN....13

MAISON DU TOURISME....21

CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC....29

ADMINISTRATION....37

QUAI DE TADOUSSAC....44

SERVICE INCENDIE – CASERNE....51

TRAVAUX PUBLICS – VOIRIE....59

ANNEXE A (ÉVÈNEMENT ACCIDENTEL)....90

LISTE DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION....92

FICHE D'INSPECTION ANNUELLE....93

FICHE D'INSPECTION ÉLECTRIQUES....94

ANNEXE B (PSSE)....95

Programme de prévention

TABLEAU SYNTHÈSE DES FACTEURS DE RISQUE 98

PLAN D'ACTION POUR LES RISQUES 102

ORGANISATION DES PREMIERS SECOURS, PREMIERS SOINS (PSPS) 112

ANNEXE C (LISTE DES DIRECETIVES SIMPLIFIÉES ET REGISTRES DES DIRECTIVES)……..……..……...114

ANNEXE D (PROGRAMME PROTECTION RESPIRATOIRE) DÉCOUPAGE BÉTON ASPHALTE ET FABRICATION DE BÉTON ET DE CIMENT…..135

ANNEXE E (TRAVAUX SUSCEPTIBLES D'ÉMETTRE DES POUSSIÈRES D'AMIANTES)……..163

ANEEXE F, (POLITIQUE DE PRÉVENTION SUR LE HARCÈLEMENT). ……... 177

Programme de prévention

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

1. **Planification de l'implantation du programme de prévention**
2. **Déterminer le responsable**
3. **Inscrire l'échéance**

ACTIVITÉ DE PRÉVENTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Compléter et afficher le programme de prévention	Direction générale	**Printemps 2025**
Afficher le certificat d'appartenance à la mutuelle	Secrétaire-adjointe	**Février 2025**
Présenter le programme aux employés (es)	Direction générale Direction départementale	**Printemps 2025**

Le responsable des réclamation de la CNESST est Émy Gauthier et du Programme de Prévention et de la CNESST en général est : Carl Brousseau

Programme de prévention

POLITIQUE GÉNÉRALE

La municipalité de Tadoussac consciente de l'importance de ses ressources humaines dans la réalisation de sa mission, préconise un environnement de travail qui assure la santé et la sécurité de son personnel. À cette fin la prévention des accidents, des blessures et des maladies professionnelles représente, pour le département, une préoccupation majeure et de tous les instants.

Afin de favoriser au maximum l'atteinte de nos objectifs communs et collectifs en ces domaines, il revient à tous et chacun, employés et membres de la direction, de développer des comportements et des attitudes pour l'élimination à la source des risques d'atteinte à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique des personnes.

Ainsi, grâce à l'appui et à la participation de tous, nous sommes convaincus que la gestion de la santé et de la sécurité au travail contribuera à réduire considérablement les risques d'accidents et les légions professionnelles.

1. CHAMPS D'APPLICATION

La Politique s'applique à tout le personnel de la municipalité de Tadoussac.

2. ÉNONCÉS DE PRINCIPE

La municipalité de Tadoussac consciente de l'importance de ses ressources humaines dans la réalisation de sa mission, préconise un environnement de travail qui assure la santé et la sécurité de son personnel.

Ainsi, les préoccupations relatives à la santé et à la sécurité au travail sont parties intégrantes de l'activité globale du département et sont considérées comme éléments majeurs de la gestion des ressources et de la qualité des services.

La municipalité de Tadoussac s'engage à prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé, assurer la sécurité ainsi que l'intégrité physique du personnel. À cette fin, avec la collaboration du personnel, elle assure la gestion efficace et globale des actions qui découlent des dispositions législatives et réglementaires en cette matière.

3. OBJECTIF GÉNÉRAL

La municipalité de Tadoussac entend prévenir les problèmes de santé et de sécurité dus ou influencés par le travail et agir sur les causes des accidents au travail et des maladies professionnelles.

Programme de prévention

4. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- En conformité avec le but visé par la loi, la municipalité de Tadoussac entend favoriser l'intégration des activités relatives à la santé et la sécurité au travail au processus régulier de gestion.

5. RESPONSABILITÉS

5.1 La municipalité de Tadoussac

- Adopte la présente Politique.

- S'assure du respect des différentes législations en matière de santé et sécurité au travail et coordonne l'ensemble des activités relatives à leur application en collaboration avec le comité santé et sécurité;

- Intègre les préoccupations de santé et sécurité au travail à son processus de gestion courante;

- Prend les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité ainsi que l'intégrité physique du personnel de son personnel;
- Identifie les facteurs de risque de son département, s'assure de l'entretien préventif et de l'élimination des dangers à la source;

- Favorise la mise en place d'un programme de prévention;

- Informe le personnel de son département des ressources matérielles de besoins majeurs d'entretien et d'élimination de dangers qui nécessitent l'intervention de spécialistes du bâtiment;

- Facilite la déclaration d'accident ou de maladie professionnelle de la travailleuse ou du travailleur sur le formulaire prévu à cet effet et consigne l'information au registre des accidents;

- Initie et s'assure de la mise en application de techniques et de méthodes de travail sécuritaires qui contribuent à développer une attitude préventive chez le personnel;

- S'assure que les travailleuses et les travailleurs reçoivent les programmes de formations et d'information nécessaires à l'exécution sécuritaire de leurs tâches;

- Assure, en collaboration avec le comité de santé et sécurité, la surveillance de l'application du programme de prévention de son département;

- Reçoit les constats et les suggestions du personnel en rapport avec la santé et la sécurité au travail.

5.2 Le membre du personnel

- Prend les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique, en plus de veiller à ne pas mettre en danger celles des autres personnes;

- Collabore à l'identification et à l'élimination des risques d'accident, en informe préalablement son supérieur immédiat et à défaut, le comité de santé et de sécurité;

- Déclare tout accident de travail ou maladie professionnelle par écrit à son supérieur immédiat dans les plus brefs délais.

5.3 Entrée en vigueur

La présente Politique prend effet dès son adoption par la municipalité de Tadoussac.

6. Formation du personnel

Afin d'assurer la diffusion uniforme de l'information et de fournir un cadre de travail sécuritaire au personnel en place ainsi qu'à tous les nouveaux travailleurs et travailleuses, une formation sera donnée dès l'embauche de tout nouvel employé ainsi que des séances pour l'ensemble du personnel lors de l'ouverture des départements saisonniers tel que la Maison du tourisme, le Poste de traite Chauvin et le service des Loisirs (camp de jour). Ils pourront prendre connaissance ou revoir :

- La Politique du département;
- Les règlements à observer;
- Les responsabilités et les obligations de chacun;
- Les risques reliés aux opérations;
- Les techniques de travail sécuritaires;
- Les procédures établies;
- Les modes de communication;
- La localisation des équipements d'urgence (incendie, premiers soins, etc.)

Programme de prévention

7. En cas d'accident

- Tout événement accidentel ou incident doit être déclaré et inscrit au registre d'accident du département et, ou, de la municipalité de Tadoussac;
- Identifier les causes de l'accident (avec et sans blessés) afin de mettre en place les mesures correctives nécessaires pour éviter que l'événement ne se reproduise;
- Mettre en place les mesures correctives immédiates, temporaires et, ou, permanentes;
- Réaliser un suivi des mesures appliquées.

8. Premiers soins

La municipalité de Tadoussac doit :

- S'assurer qu'un minimum d'une (1) personne ait les certifications nécessaires en secourisme;
- S'assurer qu'une trousse de premiers soins soit disponible, complète et clairement identifiée sur le lieu de travail;
- S'assurer que les informations reliées aux premiers soins sont affichées afin de permettre une localisation facile et rapide;
    - Trousse;
    - Nom et prénom du ou de la secouriste;
    - Systèmes de communications prévus;
    - Autres équipements de premiers secours.
- S'assurer que le service de protection des incendies de Tadoussac met en place un comité de santé et de sécurité au travail afin d'appliquer les objectifs et les directives de sécurité à l'intention des membres de la brigade de pompiers lors des diverses interventions.

Programme de prévention

9. Procédure à suivre en cas d'accident

Accident
(Événement)

Blessures graves

Incidents ou dommages matériels importants
(Risquer d'avoir un accident potentiellement grave)

Blessures mineures

Sécuriser les lieux de l'accident

Contacter le 911 et administrer les premiers soins

Aviser son supérieur immédiat de l'événement

Remettre un formulaire d'assignation temporaire à son médecin incluant la liste des tâches en ramenant l'original et
Inscrire l'accident au registre d'accidents.

Administrer les premiers soins

Aviser son supérieur immédiat de l'événement

Remettre un formulaire d'assignation temporaire à son médecin incluant la liste des tâches en ramenant l'original et
Inscrire l'accident au registre d'accidents.

Enquête et analyse des accidents

Mise en place des correctifs et du suivi

Retour au travail du travailleur

Programme de prévention

En cas d'urgence, voici la liste des numéros de téléphone à contacter, par ordre de priorité selon vos départements:

- Police – Pompier – Ambulance 9-1-1
- La direction générale .....418-235-4446 poste 1002
- La direction du développement .....418-235-4446 poste 1004
- La Maison du tourisme .....418-235-4446 poste 1101
- La responsable du service des Loisirs .....418-235-4446 poste 1009
- Le service des Incendies de Tadoussac .....418-235-4446 poste 1303
- Voirie de Tadoussac .....418-235-4446 poste 1401

Programme de prévention

Loi C-21

Qu'est-ce que la diligence raisonnable?

La diligence raisonnable est une obligation de l'employeur en matière de SST, qui comporte trois composantes distinctes : un devoir de prévoyance, un devoir d'efficacité et un devoir d'autorité. L'employeur qui fait preuve de diligence raisonnable prend toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour prévenir les accidents et protéger la santé et la sécurité des travailleurs. Pour se défendre à l'occasion d'une poursuite judiciaire, l'individu ou l'organisation doit donc démontrer qu'il ou elle a fait preuve de diligence raisonnable dans les circonstances entourant l'événement.

La jurisprudence transpose le concept de diligence raisonnable à celui du bon père de famille. De manière plus concrète, il peut s'agir de se demander : « est-ce que je mettrais mon enfant en danger dans ce genre de situation? » ou encore « est-ce que je permettrais à mon enfant d'effectuer telle tâche ou travail dans ces conditions? ».

Le devoir de prévoyance

Ce devoir consiste à déceler les dangers et les risques présents dans le milieu de travail et à prendre tous les moyens nécessaires afin de les éliminer ou de les contrôler. Il consiste également à veiller à ce que ces moyens soient appliqués, notamment grâce à la formation des travailleurs et à une supervision adéquate et efficace.

Le devoir d'efficacité

Pour se conformer à ce devoir, l'employeur ne doit pas tenir pour acquis que les procédures écrites et en vigueur dans l'organisation seront d'emblée appliquées par les travailleurs. Il doit, en effet, prendre tous les moyens nécessaires pour s'assurer qu'elles seront respectées

Le devoir d'autorité

Ce devoir constitue le droit de gérance de l'employeur, dans le sens où il ne doit aucunement tolérer le fait que les travailleurs ne respectent pas les directives clairement établies et connues en matière de santé et de sécurité du travail. Dans le cas de non-respect de ces procédures et directives, l'employeur a donc le devoir d'intervenir pour démontrer son intolérance à l'égard des comportements non sécuritaires

Programme de prévention

LES RISQUES GÉNÉRAUX

Amiante	Exposition à la chaleur	Silice cristalline
Asphaltage	Maladies infectieuses	Souffleuse à feuilles
Cadenassage	Manutention manuelle de charges	Sécurité des machines
Chasse-neige	Monter et descendre d'un véhicule	Tenue des lieux
Chute de plain-pied	Niveleuse	Tracteur à gazon
Conduite préventive	Paysagement	Travail en hauteur
Déchiqueteuse à bois	Piqûres d'insecte	Travail sur la route
Déneigement manuel des voies d'accès	Poste de travail informatisé	Travailleur seul ou de nuit
Entreposage du matériel	Produits chimiques	Travaux d'entretiens courants
Entretien terrain extérieur	Risques biologiques	Troubles musculo-squelettiques
Escabeau	Rétrocaveuse	Échelle portative
Espace clos	Scie à béton	
Excavation et tranchée	Scie mécanique	
Exposition au froid	Signalisation des travaux routiers	

Programme de prévention

POSTE DE TRAITE CHAUVIN

Police-Pompier-Ambulance	9-1-1
Poste de la Sûreté du Québec à Tadoussac	418 235-4486
Hôpital	418 233-2931
CLSC	418 233-2931 poste 38 200
Centre Anti- Poison du Québec	1-800-463-5060
Hydro-Québec	1-800-790-2424
Bell Canada	310-7070
Garde côtière canadienne	418 235-4234
Voirie de Tadoussac	418 235-4446 # 1401 / 1402
Direction du développement	418 235-4446 # 1004

11. Évacuation du Poste de traite Chauvin

- Mentionner aux collègues de travail et aux clients qu'il doit y avoir évacuation;
- La personne possédant le plus d'ancienneté dans les employés prendra en charge l'évacuation et donnera le processus d'évacuation;
- L'évacuation se fera par la sortie extérieure la plus proche;
- La personne responsable invitera les visiteurs à se diriger immédiatement vers la sortie en restant calme et en les rassurant et elle appellera les secours;
- La personne responsable délèguera ses collègues pour l'aide aux personnes en difficulté;
- Une fois les visiteurs évacués et rassemblés, une demande sera faite pour vérifier si aucune personne n'est manquante;
- La personne responsable sortira la dernière et accueillera les secours.

12. Emplacement des extincteurs

- Près de l'entrée principale.

La vérification des extincteurs est réalisée annuellement par « Extincteur Charlevoix » sous la supervision de la direction.

13. Emplacement de la trousse des premiers soins

- Derrière le comptoir d'accueil.

14. Emplacement du tableau électronique des appels d'urgence

- Près de l'entrée.

15. Poste de rassemblement extérieur

- Sur la promenade donnant sur la Baie de Tadoussac.

16. En cas de panne électrique

- Rester calme;
- Se déplacer en prenant garde de ne pas se blesser;
- Vérifier qu'il n'y ait personne en difficulté;
- Vérifier qu'il n'y ait personne dans la salle de bain;
- Après 10 minutes, contacter votre supérieur pour l'informer de la situation;
- S'assurer que les commutateurs sont à off (sic).

17. En cas de découverte d'un colis suspect

- Rester calme;
- Aviser immédiatement son supérieur de la découverte;
- Aviser le service de police de la découverte d'un colis suspect;
- Inviter les clients à sortir à l'extérieur;
- Éviter tout contact physique avec le colis;
- Rester discret pour ne pas affoler les visiteurs;
- Attendre l'arrivée des policiers à l'extérieur du bâtiment;

Programme de prévention

18. En cas d'incendie

IL EST ESSENTIEL D'AGIR RAPIDEMENT POUR ÉVITER D'ÊTRE CERNÉ PAR LES FLAMMES OU DE SUCCOMBER AUX EFFETS DU GAZ, DE LA FUMÉE OU DE LA CHALEUR. VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE VOS COMPAGNONS DÉPENDENT DE VOUS!

- Si vous sentez de la fumée, AVERTISSEZ LA PERSONNE RESPONSABLE en prenant bien soin d'indiquer L'ENDROIT;
- Si vous voyez de la fumée ou si vous découvrez un début d'incendie, faites immédiatement sortir tous les occupants, sans affolement;
- Gardez votre sang-froid;
- Éviter de parler inutilement;
- À MOINS QU'IL S'AGISSE D'UN PETIT INCENDIE et que vous êtes certain de pouvoir le maîtriser avec un extincteur approprié, ne perdez pas de temps à essayer de le combattre, éloignez-vous-en, les pompiers sauront comment le contrôler;
- Fermer toutes les fenêtres et les portes;
- Ne prenez pas vos effets personnels;
- S'il y a de la fumée, baissez-vous de façon à passer sous la fumée (Exemple : marcher à quatre pattes);
- S'il est impossible d'évacuer le bâtiment, demeurer dans une pièce et identifiez-vous à une fenêtre;
- Ne retournez sous aucun prétexte dans un édifice en flammes, pour quelque raison que ce soit.

19. En cas de tremblement de terre

- Rester calme;
- Rester à l'intérieur et ne pas sortir dehors;
- S'abriter immédiatement sous un bureau, une table ou dans un cadre de porte et se protéger le visage à l'aide de nos bras;
- Se tenir loin des fenêtres afin d'éviter les éclats de verre en cas de bris;
- Attendre les consignes de son supérieur à savoir si l'évacuation est nécessaire;
- Si l'évacuation est nécessaire, éviter les débris, les fils électriques, éclats de verre ou autres objets qui pourraient représenter un danger;
- Aider les personnes qui pourraient avoir des problèmes;
- Se rendre au point de rassemblement;
- Attendre le signal avant de retourner à l'intérieur.

20. En cas d'alerte à la bombe

- Rester calme;
- Garder votre sang-froid pour ne pas affoler la personne qui vous parle;
- Si cela est possible, avertir vos collègues de travail que vous recevez une alerte à la bombe, afin que ceux-ci puissent communiquer avec le service de la police le plus rapidement possible;
- Essayer de parler le plus rapidement possible avec l'individu;
- Essayer d'en savoir plus long sur l'emplacement de la bombe;
- S'efforcer de déterminer le timbre de la voix de la personne qui appelle et quel genre de langage elle emploi;
- Porter une attention spéciale aux bruits que vous pouvez entendre pendant la conversation, tels que : autres voix, musique, circulation, etc.;
- Prendre des notes.

21. En cas de vol à main armé ou de menaces

- Rester calme le plus possible.

En cas de vol :

- Écoutez bien les consignes de votre attaquant et donnez-lui tout ce qu'il vous demande;
- Ne tentez rien qui pourrait mettre votre vie en jeu;
- Remarquez les détails de votre attaquant : grandeur, vêtements, langage, signes particuliers;
- Remarquez par où il quitte les lieux;
- Appelez la police.

En cas de menace :

- Remarquez bien les paroles mentionnées;
- Faite signe de la tête comme de quoi vous comprenez bien ses propos;
- Ne tentez rien qui pourrait fâcher davantage votre assaillant;
- Mentionnez-lui qu'il peut porter plainte à votre supérieur;
- Demander l'aide de vos collègues s'ils sont à proximité;
- Appeler votre superviseur pour l'informer;
- Si vous vous sentez en danger, appeler la police dès que possible.

Programme de prévention

22. En cas de détresse PSYCHO-SOCIALE

- Évaluez la situation à savoir si vous êtes en danger personnellement, si la personne comporte un danger pour les autres visiteurs ou si elle est un danger pour elle-même;
- Faite signe de la tête comme de quoi vous comprenez bien ses propos;
- Essayez d'amener la personne dans un endroit plus isolé loin des autres visiteurs;
- Dites-lui qu'elle a besoin d'aide et que vous allez l'aider mais que vous n'avez pas les qualifications requises et que vous allez demander l'aide d'un service adéquat;
- Demandez-lui si elle est en accord avec votre offre;
- Demander l'aide des services d'urgences discrètement;
- Demander aux autres visiteurs de sortir le temps de l'intervention;
- Si la personne part par elle-même, demandez-lui ce qu'elle compte faire;
- Si la personne a quitté, téléphonez quand même à la Police pour donner les informations sur la personne;
- Ne quittez jamais le bâtiment avec la personne sous votre responsabilité.

23. En cas de sinistre

- Contactez immédiatement votre supérieur immédiat;
- Évaluez la situation à savoir si vos collègues de l'extérieur de Tadoussac peuvent venir ou retourner chez eux. Ces derniers doivent quitter s'ils ont des doutes de leur sécurité ou celle de leur famille;
- Demandez l'aide de vos collègues de Tadoussac;
- Laissez le bureau d'information ouvert et informez les gens de la situation;
- Informez-vous fréquemment du déroulement de la situation;
- Sécurisez les visiteurs en gardant votre bonne humeur.

24. Risques attribuables à l'effort physique

- Éviter les postures de travail contraignantes (flexions, torsions, élongations, etc.);

- Diversifier les tâches afin d'éviter les mouvements répétitifs pendant de longue périodes de temps;
- Éviter le travail musculaire statique prolongé (maintien d'une position)
- Éviter de faire des efforts excessifs en adoptant de bonnes méthodes de travail et en utilisant les outils appropriés à la tâche;
    - Utiliser la force des cuisses pour soulever ou glisser les objets;
    - Soulever les objets avec une prise solide et les rapprocher de soi le plus possible;

- Se faire aider pour lever les objets trop lourds, prendre son temps et bien coordonner les efforts;
- Utiliser les équipements de manutention appropriés est la meilleure façon de réduire les efforts (exemple : diable, chariot, etc.).

25. Informations : Mesures de préventions – Premiers soins

Tâches relatives aux opérations sur les lieux du travail

Secouristes : Un nombre suffisant de secouristes certifiés doit être présent durant les heures de travail ;

- ✓ 1 à 50 travailleurs/quart : 1
- ✓ 51 à 150 travailleurs/quart : 2
- ✓ 151à 250 travailleurs/quart : 2+1

Secouristes par 100 travailleurs de plus.

Trousse :

Les trousses de premiers soins sont :

- ✓ Clairement identifiées;
- ✓ Disponibles en tout temps dans chaque établissement
- ✓ Complètes, propres et en bons états;

Affichage :

Les informations reliées aux premiers soins sont affichées afin de permettre une localisation facile et rapide:

Programme de prévention

- ✓ Trousses;
- ✓ Noms et prénoms des secouristes;
- ✓ Systèmes de communication prévus;
- ✓ Autres équipements de premiers secours.

26. Conseils préventifs – Risques attribuables à l'effort physique

- ✓ Éviter les **postures de travail contraignantes** (flexions, torsions, élongation, etc.);
- ✓ **Diversifier les tâches** afin d'éviter les **mouvements répétitifs** pendant de longues périodes de temps ;
- ✓ **Éviter le travail musculaire statique** prolongé (maintien d'une position);
- ✓ **Éviter de faire des efforts excessifs** en adoptant de **bonnes méthodes** de travail et en **utilisant les outils appropriés** à la tâche ;
    - Utiliser la **force des cuisses** pour **soulever ou glisser les objets** ;
    - **Soulever** les objets avec une **prise solide** et les **rapprocher de soi** le **plus** possible ;
- ✓ **Se faire aider** pour lever les **objets trop lourds, prendre son temps** et bien **coordonner les efforts** ;
- ✓ **Utiliser** les **équipements de manutention appropriés** est la meilleure façon de **réduire les efforts** (exemple : diable, transpalette, chariot, etc.) ;

Programme de prévention

27. Validation du nombre de secouriste

Nom du travailleur (lettres moulées)	Formation Secourisme en Milieu de Travail	Date d'expiration

Programme de prévention

MAISON DU TOURISME

Police-Pompier-Ambulance	9-1-1
Poste de la Sûreté du Québec à Tadoussac	418 235-4486
Hôpital	418 233-2931
CLSC	418 235-4588
Centre Anti- Poison du Québec	1-800-463-5060
Hydro-Québec	1-800-790-2424
Bell Canada	310-7070
Garde côtière canadienne	418 235-4234
Voirie de Tadoussac	418 235-4547
Tourisme	418 235-4446 # 1004

28. Téléphone du personnel de la Maison du tourisme de Tadoussac

Nom	**Téléphone**
Direction du éveloppement	418 235-4446 # 1004
Arline Brisson	418 235-1239
Johanne Hovington	418 235-4512

29. Évacuation de la Maison du tourisme

- Mentionner aux collègues de travail et aux clients qu'il doit y avoir évacuation;
-
- La personne possédant le plus d'ancienneté dans les employés prendra en charge l'évacuation et donnera le processus d'évacuation;
- L'évacuation se fera par la sortie extérieure la plus proche;
- La personne responsable invitera les visiteurs à se diriger immédiatement vers la sortie en restant calme et en les rassurant et elle appellera les secours;
- La personne responsable délèguera ses collègues pour l'aide aux personnes en difficulté;
- Une fois les visiteurs évacués et rassemblés, une demande sera faite pour vérifier si aucune personne n'est manquante;
- La personne responsable sortira la dernière et accueillera les secours.

Programme de prévention

30. Postes de rassemblement extérieurs – Maison du tourisme

Sortie principale sud..... Devant le bâtiment , près de la borne de recharge

Sortie documentation nord ..... Devant le bâtiment

Sortie toilette ouest..... Devant le bâtiment

31. Emplacement des extincteurs – Maison du tourisme

- Étage supérieur : Près de la salle d'eau (toilette)
- Étage inférieur :
    - Sortie principale;
    - Sortie arrière ouest (mur des toilettes);
    - Entrée de la salle de documentation.

La vérification des extincteurs est réalisée annuellement par « Extincteur Charlevoix » sous la supervision de la direction.

32. Emplacement de la trousse des premiers soins – Maison du tourisme

- Derrière le comptoir d'accueil.

33. Emplacement du tableau électronique des appels d'urgence – Maison du tourisme

- Étage inférieur – Mur face à l'escalier

Informations : En cas d'alarme incendie, le tableau électronique indiquera la salle d'où provient l'alarme. Un chiffre du clavier clignotera. Ce chiffre correspond à une explication inscrite sur le revers du couvert. Vous pouvez directement réagir en composant l'un ou l'autre des codes suivants en appel d'urgence. Les secours seront alors avertis directement par la centrale d'alarme :

- Premier : Police
- Deuxième : Ambulance
- Troisième : Pompiers

Programme de prévention

34. En cas de panne électrique

- Rester calme;
- Se déplacer en prenant garde de ne pas se blesser;
- Vérifier qu'il n'y ait personne en difficulté;
- Après 10 minutes, contacter votre supérieur pour l'informer de la situation;
- S'assurer que les commutateurs sont à off (sic).

35. En cas de découverte d'un colis suspect

- Rester calme;
- Aviser immédiatement son supérieur de la découverte;
- Aviser le service de police de la découverte d'un colis suspect;
- Inviter les clients à sortir à l'extérieur;
- Éviter tout contact physique avec le colis;
- Rester discret pour ne pas affoler les visiteurs;
- Attendre l'arrivée des policiers.

36. En cas d'incendie

IL EST ESSENTIEL D'AGIR RAPIDEMENT POUR ÉVITER D'ÊTRE CERNÉ PAR LES FLAMMES OU DE SUCCOMBER AUX EFFETS DU GAZ, DE LA FUMÉE OU DE LA CHALEUR. VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE VOS COMPAGNONS DÉPENDENT DE VOUS!

- Si vous sentez de la fumée, AVERTISSEZ LA PERSONNE RESPONSABLE en prenant bien soin de d'indiquer L'ENDROIT;
- Si vous voyez de la fumée ou si vous découvrez un début d'incendie, faites immédiatement sortir tous les occupants, sans affolement;
- Gardez votre sang-froid;
- Éviter de parler inutilement;
- À MOINS QU'IL S'AGISSE D'UN PETIT INCENDIE et que vous êtes certain de pouvoir le maîtriser avec un extincteur approprié, ne perdez pas de temps à essayer de le combattre, éloignez-vous-en, les pompiers sauront comment le contrôler;
- Fermer toutes les fenêtres et les portes;
- Ne prenez pas vos effets personnels;

- S'il y a de la fumée, baissez-vous de façon à passer sous la fumée (Exemple : marcher à quatre pattes);
- S'il est impossible d'évacuer le bâtiment, demeurer dans une pièce et identifiez-vous à une fenêtre;
- Ne retournez sous aucun prétexte dans un édifice en flammes, pour quelque raison que ce soit.

37. En cas de tremblement de terre

- Rester calme;
- Rester à l'intérieur et ne pas sortir dehors;
- S'abriter immédiatement sous un bureau, une table ou dans un cadre de porte et se protéger le visage à l'aide de nos bras;
- Se tenir loin des fenêtres afin d'éviter les éclats de verre en cas de bris;
- Attendre les consignes de son supérieur à savoir si l'évacuation est nécessaire;
- Si l'évacuation est nécessaire, éviter les débris, les fils électriques, éclats de verre ou autres objets qui pourraient représenter un danger;
- Aider les personnes qui pourraient avoir des problèmes;
- Se rendre au point de rassemblement;
- Attendre le signal avant de retourner à l'intérieur.

38. En cas d'alerte à la bombe

- Rester calme;
- Garder votre sang-froid pour ne pas affoler la personne qui vous parle;
- Si cela est possible, avertir vos collègues de travail que vous recevez une alerte à la bombe, afin que ceux-ci puissent communiquer avec le service de la police le plus rapidement possible;
- Essayer de parler le plus rapidement possible avec l'individu;
- Essayer d'en savoir plus long sur l'emplacement de la bombe;
- S'efforcer de déterminer le timbre de la voix de la personne qui appelle et quel genre de langage elle emploi;
- Porter une attention spéciale aux bruits que vous pouvez entendre pendant la conversation, tels que : autres voix, musique, circulation, etc.;
- Prendre des notes.
- Sortir du Bâtiment

39. En cas de vol à main armée ou de menaces

- Rester calme le plus possible.

EN CAS DE VOL :

Programme de prévention

- Écoutez bien les consignes de votre attaquant et donnez-lui tout ce qu'il vous demande;
- Ne tentez rien qui pourrait mettre votre vie en jeu;
- Remarquez les détails de votre attaquant : grandeur, vêtements, langage, signes particuliers;
- Remarquez par où il quitte les lieux;
- Appelez la police.

EN CAS DE MENACE :

- Remarquez bien les paroles mentionnées;
- Faite signe de la tête comme de quoi vous comprenez bien ses propos;
- Ne tentez rien qui pourrait fâcher davantage votre assaillant;
- Mentionnez-lui qu'il peut porter plainte à votre supérieur;
- Demander l'aide de vos collègues s'ils sont à proximité;
- Appeler votre superviseur pour l'informer;
- Si vous vous sentez en danger, appeler la police dès que possible.

40. En cas de détresse PSYCHO-SOCIALE

- Évaluez la situation à savoir si vous êtes en danger personnellement, si la personne comporte un danger pour les autres visiteurs ou si elle est un danger pour elle-même;
- Faite signe de la tête comme de quoi vous comprenez bien ses propos;
- Essayez d'amener la personne dans un endroit plus isolé loin des autres visiteurs;
- Dites-lui qu'elle a besoin d'aide et que vous allez l'aider mais que vous n'avez pas les qualifications requises et que vous allez demander l'aide d'un service adéquat;
- Demandez-lui si elle est en accord avec votre offre;
- Demander l'aide des services d'urgences discrètement;
- Demander aux autres visiteurs de sortir le temps de l'intervention;
- Si la personne part par elle-même, demandez-lui ce qu'elle compte faire;
- Si la personne a quitté, téléphonez quand même à la Police pour donner les informations sur la personne;
- Ne quittez jamais le bâtiment avec la personne sous votre responsabilité.

Programme de prévention

41. En cas de sinistre

- Contactez immédiatement votre supérieur immédiat;
- Évaluez la situation à savoir si vos collègues de l'extérieur de Tadoussac peuvent venir ou retourner chez eux. Ces derniers doivent quitter s'ils ont des doutes de leur sécurité ou celle de leur famille;
- Demandez l'aide de vos collègues de Tadoussac;
- Laissez le bureau d'information ouvert et informez les gens de la situation;
- Informez-vous fréquemment du déroulement de la situation;
- Sécurisez les visiteurs en gardant votre bonne humeur

42. Risques attribuables à l'effort physique

- Éviter les postures de travail contraignantes (flexions, torsions, élongations, etc.);
- Diversifier les tâches afin d'éviter les mouvements répétitifs pendant de longue périodes de temps;
- Éviter le travail musculaire statique prolongé (maintien d'une position)
- Éviter de faire des efforts excessifs en adoptant de bonnes méthodes de travail et en utilisant les outils appropriés aux tâches;
    - Utiliser la force des cuisses pour soulever ou glisser les objets;
    - Soulever les objets avec une prise solide et les rapprocher de soi le plus possible;

- Se faire aider pour lever les objets trop lourds, prendre son temps et bien coordonner les efforts;
- Utiliser les équipements de manutention appropriés est la meilleure façon de réduire les efforts (exemple : diable, chariot, etc.).

43. Informations : Mesures de préventions – Premiers soins

Tâches relatives aux opérations sur les lieux du travail

Secouristes : Un nombre suffisant de secouristes certifiés doit être présent durant les heures de travail ;

- ✓ 1 à 50 travailleurs/quart : 1
- ✓ 51 à 150 travailleurs/quart : 2
- ✓ 151à 250 travailleurs/quart : 2+1

Secouristes par 100 travailleurs de plus.
Trousse :

Programme de prévention

Les trousses de premiers soins sont :

- ✓ Clairement identifiées;
- ✓ Disponibles en tout temps dans chaque établissement
- ✓ Complètes, propres et en bons états;

Affichage :

Les informations reliées aux premiers soins sont affichées afin de permettre une localisation facile et rapide:

- ✓ Trousses;
- ✓ Noms et prénoms des secouristes;
- ✓ Systèmes de communication prévus;
- ✓ Autres équipements de premiers secours.

44. Conseils préventifs – Risques attribuables à l'effort physique

- ✓ Éviter les **postures de travail contraignantes** (flexions, torsions, élongation, etc.);
- ✓ **Diversifier les tâches** afin d'éviter les **mouvements répétitifs** pendant de longues périodes de temps ;
- ✓ **Éviter le travail musculaire statique** prolongé (maintien d'une position);
- ✓ **Éviter de faire des efforts excessifs** en adoptant de **bonnes méthodes** de travail et en **utilisant les outils appropriés** à la tâche;
  - Utiliser la **force des cuisses** pour **soulever ou glisser les objets** ;
  - **Soulever** les objets avec une **prise solide** et les **rapprocher de soi le plus** possible ;
- ✓ **Se faire aider** pour lever les **objets trop lourds, prendre son temps** et bien **coordonner les efforts** ;
- ✓ **Utiliser** les **équipements de manutention appropriés** est la meilleure façon de **réduire les efforts** (exemple : diable, transpalette, chariot, etc.) ;

Programme de prévention

45. Validation du nombre de secouriste

Nom du travailleur (lettres moulées)	Formation	Date d'expiration
Arline Brisson	**Secourisme en Milieu de Travail**	**2024**
Johanne Hovington	**Secourisme en Milieu de Travail**	**2024**

Programme de prévention

CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC

Police-Pompier-Ambulance	9-1-1
Poste de la Sûreté du Québec à Tadoussac	418 235-4486
Hôpital	418 233-2931
CLSC	418 233-2931 # 38200 /38 201
Centre Anti- Poison du Québec	1-800-463-5060
Hydro-Québec	1-800-790-2424
Bell Canada	310-7070
Garde côtière canadienne	418 235-4234
Voirie de Tadoussac	418 235-4446 # 1401 / 1402

46. Téléphone des personnes ressources

Nom	**Téléphone**
Responsable des loisirs	418 235-4446 # 1009

47. Évacuation du Centre des Loisirs

- Mentionner aux collègues de travail et aux clients qu'il doit y avoir évacuation;
- La personne possédant le plus d'ancienneté dans les employés prendra en charge l'évacuation et donnera le processus d'évacuation;
- L'évacuation se fera par la sortie extérieure la plus proche;
- La personne responsable invitera les visiteurs à se diriger immédiatement vers la sortie en restant calme et en les rassurant et elle appellera les secours;
- La personne responsable délèguera ses collègues pour l'aide aux personnes en difficulté;
- Une fois les visiteurs évacués et rassemblés, une demande sera faite pour vérifier si aucune personne n'est manquante;
- La personne responsable sortira la dernière et accueillera les secours.

Programme de prévention

48. Poste de rassemblement extérieur

- Dans le stationnement du Centre des Loisirs, le long de la grille séparant le stationnement et le terrain de jeux.

49. Emplacement des extincteurs

- À l'étage :
    - Dans la cuisine, près de la porte;
    - Au fond de la salle près du paravent vitré (mur);
    - Près de l'entrée à droite, près du babillard (mur).
- Au sous-sol :
    - Dans le coin dépôt (à gauche);
    - Au mur derrière le micro-onde.

La vérification des extincteurs est réalisée annuellement par « Extincteur Charlevoix » sous la supervision de la direction.

50. Emplacement de la trousse des premiers soins

- Cuisine;
- Sous-sol : près du lavabo face à la porte principale;
- Lors du camp de jour : une trousse portative est mise en évidence sur un bureau des moniteurs ou monitrices.

51. Emplacement du tableau électronique des appels d'urgence

- Dans la cage d'escalier au niveau de l'étage

Programme de prévention

52. Explications

En cas de problème ou d'incendie, le système d'alarme se déclenche et la personne responsable doit immédiatement aller voir ce panneau et vérifier pourquoi le système est en action. En cas de problème une lumière allumera sur l'une des 2 zones, soit le sous-sol ou à l'étage, indiquant où est le problème. Vous pouvez aller voir dans la zone le pourquoi du problème et si vous n'arrivez pas a maîtrisé le problème (incendie), s'il y a présence ou odeur de fumée, vous devez composer le 911.

53. En cas de panne électrique

- Rester calme;
- Se déplacer en prenant garde de ne pas se blesser;
- Vérifier qu'il n'y ait personne en difficulté;
- Vérifier qu'il n'y ait personne dans les salles de bain;
- Après 10 minutes, contacter Hydro-Québec pour connaître la gravité de la panne;
- S'assurer que les commutateurs sont à off (sic).

54. En cas de découverte d'un colis suspect

- Rester calme;
- Aviser immédiatement son supérieur de la découverte;
- Aviser le service de police de la découverte d'un colis suspect;
- Inviter les clients à sortir à l'extérieur;
- Éviter tout contact physique avec le colis;
- Rester discret pour ne pas affoler les visiteurs;
- Attendre l'arrivée des policiers.

55. En cas d'incendie

IL EST ESSENTIEL D'AGIR RAPIDEMENT POUR ÉVITER D'ÊTRE CERNÉ PAR LES FLAMMES OU DE SUCCOMBER AUX EFFETS DU GAZ, DE LA FUMÉE OU DE LA CHALEUR. VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE VOS COMPAGNONS DÉPENDENT DE VOUS!

Programme de prévention

CONSIGNES À SUIVRE EN CAS D'INCENDIE

Il est essentiel d'agir rapidement pour éviter d'être cerné par les flammes ou de succomber aux effets des gaz, de la fumée ou de la chaleur. Votre sécurité et celle de vos compagnons dépendent de vous. SUIVEZ BIEN LES DIRECTIVES.

Si vous sentez de la fumée, AVERTISSEZ LA PERSONNE RESPONSABLE en prenant bien soin d'indiquer L'ENDROIT.

Si vous voyez de la fumée, ou si vous découvrez un début d'incendie, faites immédiatement sortir tous les occupants de la pièce où se trouve l'incendie sans affolement.

DÉCLENCHER L'ALARME INCENDIE PRÈS DES SORTIES EN DÉCLANCHANT LA STATION MANUELLE ET COMPOSER LE 911.

À MOINS QU'IL S'AGISSE D'UN PETIT INCENDIE et que vous êtes certain de pouvoir le maîtriser avec un extincteur approprié, ne perdez pas de temps à essayer de le combattre, éloignez-vous-en, les pompiers sauront comment le contrôler.

- Gardez votre sang-froid;
- Éviter de parler inutilement;
- À MOINS QU'IL S'AGISSE D'UN PETIT INCENDIE et que vous êtes certain de pouvoir le maîtriser avec un extincteur approprié, ne perdez pas de temps à essayer de le combattre, éloignez-vous-en, les pompiers sauront comment le contrôler;
- Fermer toutes les fenêtres et les portes;
- Ne prenez pas vos effets personnels;
- S'il y a de la fumée, baissez-vous de façon à passer sous la fumée (Exemple : marcher à quatre pattes);
- S'il est impossible d'évacuer le bâtiment, demeurer dans une pièce et identifiez-vous à une fenêtre;
- Ne retournez sous aucun prétexte dans un édifice en flammes, pour quelque raison que ce soit.

56. En cas de tremblement de terre

- Rester calme;
- Rester à l'intérieur et ne pas sortir dehors;
- S'abriter immédiatement sous un bureau, une table ou dans un cadre de porte et se protéger le visage à l'aide de nos bras;
- Se tenir loin des fenêtres afin d'éviter les éclats de verre en cas de bris;
- Attendre les consignes de son supérieur à savoir si l'évacuation est nécessaire;

- Si l'évacuation est nécessaire, éviter les débris, les fils électriques, éclats de verre ou autres objets qui pourraient représenter un danger;
- Aider les personnes qui pourraient avoir des problèmes;
- Se rendre au point de rassemblement;
- Attendre le signal avant de retourner à l'intérieur.

57. En cas d'alerte à la bombe

- Rester calme;
- Garder votre sang-froid pour ne pas affoler la personne qui vous parle;

- Si cela est possible, avertir vos collègues de travail que vous recevez une alerte à la bombe, afin que ceux-ci puissent communiquer avec le service de la police le plus rapidement possible;
- Essayer de parler le plus rapidement possible avec l'individu;
- Essayer d'en savoir plus long sur l'emplacement de la bombe;
- S'efforcer de déterminer le timbre de la voix de la personne qui appelle et quel genre de langage elle emploi;
- Porter une attention spéciale aux bruits que vous pouvez entendre pendant la conversation, tels que : autres voix, musique, circulation, etc.;
- Prendre des notes.

58. En cas de vol à main armée ou de menaces

- Rester calme le plus possible.

En cas de vol :

- Écoutez bien les consignes de votre attaquant et donnez-lui tout ce qu'il vous demande;
- Ne tentez rien qui pourrait mettre votre vie en jeu;
- Remarquez les détails de votre attaquant : grandeur, vêtements, langage, signes particuliers;
- Remarquez par où il quitte les lieux;
- Appelez la police.

En cas de menace :

- Remarquez bien les paroles mentionnées;
- Faite signe de la tête comme de quoi vous comprenez bien ses propos;
- Ne tentez rien qui pourrait fâcher plus votre assaillant;
- Mentionnez-lui qu'il peut porter plainte à votre supérieur;
- Demander l'aide de vos collègues s'ils sont à proximité;
- Appeler votre superviseur pour l'informer;
- Si vous vous sentez en danger, appeler la police dès que possible.

59. En cas de détresse PSYCHO-SOCIALE

- Évaluez la situation à savoir si vous êtes en danger personnellement, si la personne comporte un danger pour les autres visiteurs ou si elle est un danger pour elle-même;
- Faite signe de la tête comme de quoi vous comprenez bien ses propos;
- Essayez d'amener la personne dans un endroit plus isolé loin des autres visiteurs;
- Dites-lui qu'elle a besoin d'aide et que vous allez l'aider mais que vous n'avez pas les qualifications requises et que vous allez demander l'aide d'un service adéquat;
- Demandez-lui si elle est en accord avec votre offre;
- Demander l'aide des services d'urgences discrètement;
- Demander aux autres visiteurs de sortir le temps de l'intervention;
- Si la personne part par elle-même, demandez-lui ce qu'elle compte faire;
- Si la personne a quitté, téléphonez quand même à la Police pour donner les informations sur la personne;
- Ne quittez jamais le bâtiment avec la personne sous votre responsabilité.

60. En cas de sinistre majeur – CAMP DE JOUR ET MAISON DES JEUNES

- Contactez immédiatement votre supérieur immédiat et le 911
- Regrouper les jeunes ensembles dans un endroit du local ou sortir du Centre des loisirs pour se rendre au point de
- Rassemblement selon le sinistre
- S'il est impossible de sortir, sécurisez les personnes à l'intérieur en gardant votre bonne humeur.
- Demandez l'aide des gens sur place ou de vos collègues
- Informez-vous fréquemment du déroulement de la situation
- Attendre les secours et donner une description le plus précise possible du sinistre.
- Laisser partir les jeunes seulement en présence de leur parent ou une personne responsable désignée

Programme de prévention

61. Risques attribuables à l'effort physique

- Éviter les postures de travail contraignantes (flexions, torsions, élongations, etc.);
- Diversifier les tâches afin d'éviter les mouvements répétitifs pendant de longue périodes de temps;
- Éviter le travail musculaire statique prolongé (maintien d'une position)
- Éviter de faire des efforts excessifs en adoptant de bonnes méthodes de travail et en utilisant les outils appropriés à la tâche;
    - Utiliser la force des cuisses pour soulever ou glisser les objets;
    - Soulever les objets avec une prise solide et les rapprocher de soi le plus possible;

- Se faire aider pour lever les objets trop lourds, prendre son temps et bien coordonner les efforts;
- Utiliser les équipements de manutention appropriés est la meilleure façon de réduire les efforts (exemple : diable, chariot, etc.).

62. Informations : Mesures de préventions – Premiers soins

Tâches relatives aux opérations sur les lieux du travail

Secouristes : Un nombre suffisant de secouristes certifiés doit être présent durant les heures de travail ;

- ✓ 1 à 50 travailleurs/quart : 1
- ✓ 51 à 150 travailleurs/quart : 2
- ✓ 151à 250 travailleurs/quart : 2+1

Secouristes par 100 travailleurs de plus.

Trousse :

Les trousses de premiers soins sont :

- ✓ Clairement identifiées;
- ✓ Disponibles en tout temps dans chaque établissement
- ✓ Complètes, propres et en bons états;

Programme de prévention

Affichage :

Les informations reliées aux premiers soins sont affichées afin de permettre une localisation facile et rapide:

- ✓ Trousses;
- ✓ Noms et prénoms des secouristes;
- ✓ Systèmes de communication prévus;
- ✓ Autres équipements de premiers secours.

63. Conseils préventifs – Risques attribuables à l'effort physique

- ✓ Éviter les **postures de travail contraignantes** (flexions, torsions, élongation, etc.);
- ✓ **Diversifier les tâches** afin d'éviter les **mouvements répétitifs** pendant de longues périodes de temps ;
- ✓ **Éviter le travail musculaire statique** prolongé (maintien d'une position);
- ✓ **Éviter de faire des efforts excessifs** en adoptant de **bonnes méthodes** de travail et en **utilisant les outils appropriés** à la tâche ;
  - Utiliser la **force des cuisses** pour **soulever ou glisser les objets** ;
  - **Soulever** les objets avec une **prise solide** et les **rapprocher de soi le plus** possible ;
- ✓ **Se faire aider** pour lever les **objets trop lourds, prendre son temps** et bien **coordonner les efforts** ;
- ✓ **Utiliser** les **équipements de manutention appropriés** est la meilleure façon de **réduire les efforts** (exemple : diable, transpalette, chariot, etc.) ;

64. Validation du nombre de secouriste

Nom du travailleur (lettres moulées)	Formation Secourisme en milieu de travail	Date d'expiration

Programme de prévention

Kathy Barnes		**2028**

Programme de prévention

ADMINISTRATION

Police-Pompier-Ambulance	9-1-1
Poste de la Sûreté du Québec à Tadoussac	418 235-4486
Hôpital	418 233-2931
CLSC	418 233-2931 # 38200 / 38201
Centre Anti- Poison du Québec	1-800-463-5060
Hydro-Québec	1-800-790-2424
Bell Canada	418 310-7070
Garde côtière canadienne	418 235-4234
Voirie de Tadoussac	418 235-4547
Directeur des travaux publics	418 235-4446, # 1401
Urgence voirie	418 235-4446 # 1402

1. Évacuation de l'administration

- Mentionner aux collègues de travail et aux clients qu'il doit y avoir évacuation;
- La personne possédant le plus d'ancienneté dans les employés prendra en charge l'évacuation et donnera le processus d'évacuation;
- L'évacuation se fera par la sortie extérieure la plus proche;
- La personne responsable invitera les visiteurs à se diriger immédiatement vers la sortie en restant calme et en les rassurant et elle appellera les secours;
- La personne responsable délèguera ses collègues pour l'aide aux personnes en difficulté;
- Une fois les visiteurs évacués et rassemblés, une demande sera faite pour vérifier si aucune personne n'est manquante;
- La personne responsable sortira la dernière et accueillera les secours.

2. Emplacement des extincteurs

- Au mur en haut de l'escalier
- Près de la sortie de la bibliothèque
- Dans la salle de la fournaise, à droite en entrant

La vérification des extincteurs est réalisée annuellement par « Extincteur Charlevoix » sous la supervision de la direction.

Programme de prévention

3. **Emplacement de la trousse des premiers soins**

    - À l'accueil

4. **Poste de rassemblement extérieur**

    - Stationnement des toilettes publiques en face de la Municipalité

5. **En cas de panne électrique**

    - Rester calme;
    - Se déplacer en prenant garde de ne pas se blesser;
    - Vérifier qu'il n'y ait personne en difficulté;
    - Vérifier qu'il n'y ait personne dans la salle de bain;
    - Après 10 minutes, contacter votre supérieur pour l'informer de la situation;
    - S'assurer que les commutateurs sont à off (sic).

6. **En cas de découverte d'un colis suspect**

    - Rester calme;
    - Aviser immédiatement son supérieur de la découverte;
    - Aviser le service de police de la découverte d'un colis suspect;
    - Inviter les clients à sortir à l'extérieur;
    - Éviter tout contact physique avec le colis;
    - Rester discret pour ne pas affoler les visiteurs;
    - Attendre l'arrivée des policiers.

7. **En cas d'incendie**

    IL EST ESSENTIEL D'AGIR RAPIDEMENT POUR ÉVITER D'ÊTRE CERNÉ PAR LES FLAMMES OU DE SUCCOMBER AUX EFFETS DU GAZ, DE LA FUMÉE OU DE LA CHALEUR. VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE VOS COMPAGNONS DÉPENDENT DE VOUS!

- Si vous sentez de la fumée, AVERTISSEZ LA PERSONNE RESPONSABLE en prenant bien soin de d'indiquer L'ENDROIT;
- Si vous voyez de la fumée ou si vous découvrez un début d'incendie, faites immédiatement sortir tous les occupants, sans affolement;
- Gardez votre sang-froid;
- Éviter de parler inutilement;
- À MOINS QU'IL S'AGISSE D'UN PETIT INCENDIE et que vous êtes certain de pouvoir le maîtriser avec un extincteur approprié, ne perdez pas de temps à essayer de le combattre, éloignez-vous-en, les pompiers sauront comment le contrôler;
- Fermer toutes les fenêtres et les portes;
- Ne prenez pas vos effets personnels;
- S'il y a de la fumée, baissez-vous de façon à passer sous la fumée (Exemple : marcher à quatre pattes);
- S'il est impossible d'évacuer le bâtiment, demeurer dans une pièce et identifiez-vous à une fenêtre;
- Ne retournez sous aucun prétexte dans un édifice en flammes, pour quelque raison que ce soit.

8. En cas de tremblement de terre

- Rester calme;
- Rester à l'intérieur et ne pas sortir dehors;
- S'abriter immédiatement sous un bureau, une table ou dans un cadre de porte et se protéger le visage à l'aide de nos bras;
- Se tenir loin des fenêtres afin d'éviter les éclats de verre en cas de bris;
- Attendre les consignes de son supérieur à savoir si l'évacuation est nécessaire;
- Si l'évacuation est nécessaire, éviter les débris, les fils électriques, éclats de verre ou autres objets qui pourraient représenter un danger;
- Aider les personnes qui pourraient avoir des problèmes;
- Se rendre au point de rassemblement;
- Attendre le signal avant de retourner à l'intérieur.

9. En cas d'alerte à la bombe

- Rester calme;
- Garder votre sang-froid pour ne pas affoler la personne qui vous parle;
- Si cela est possible, avertir vos collègues de travail que vous recevez une alerte à la bombe, afin que ceux-ci puissent communiquer avec le service de la police le plus rapidement possible;
- Essayer de parler le plus rapidement possible avec l'individu;

- Essayer d'en savoir plus long sur l'emplacement de la bombe;
- S'efforcer de déterminer le timbre de la voix de la personne qui appelle et quel genre de langage elle emploi;
- Porter une attention spéciale aux bruits que vous pouvez entendre pendant la conversation, tels que : autres voix, musique, circulation, etc.;
- Prendre des notes.

10. En cas de vol à main armé ou de menaces

- Rester calme le plus possible.

En cas de vol :

- Écoutez bien les consignes de votre attaquant et donnez-lui tout ce qu'il vous demande;
- Ne tentez rien qui pourrait mettre votre vie en jeu;
- Remarquez les détails de votre attaquant : grandeur, vêtements, langage, signes particuliers;
- Remarquez par où il quitte les lieux;
- Appelez la police.

En cas de menace :

- Remarquez bien les paroles mentionnées;
- Faite signe de la tête comme de quoi vous comprenez bien ses propos;
- Ne tentez rien qui pourrait fâcher plus votre assaillant;
- Mentionnez-lui qu'il peut porter plainte à votre supérieur;
- Demander l'aide de vos collègues s'ils sont à proximité;
- Appeler votre superviseur pour l'informer;
- Si vous vous sentez en danger, appeler la police dès que possible.

11. En cas de détresse PSYCHO-SOCIALE

- Évaluez la situation à savoir si vous êtes en danger personnellement, si la personne comporte un danger pour les autres visiteurs ou si elle est un danger pour elle-même;
- Faite signe de la tête comme de quoi vous comprenez bien ses propos;

- Essayez d'amener la personne dans un endroit plus isolé loin des autres visiteurs;
- Dites-lui qu'elle a besoin d'aide et que vous allez l'aider mais que vous n'avez pas les qualifications requises et que vous allez demander l'aide d'un service adéquat;
- Demandez-lui si elle est en accord avec votre offre;
- Demander l'aide des services d'urgences discrètement;
- Demander aux autres visiteurs de sortir le temps de l'intervention;
- Si la personne part par elle-même, demandez-lui ce qu'elle compte faire;
- Si la personne a quitté, téléphonez quand même à la Police pour donner les informations sur la personne;
- Ne quittez jamais le bâtiment avec la personne sous votre responsabilité.

12. En cas de sinistre

- Contactez immédiatement votre supérieur immédiat;
- Évaluez la situation à savoir si vos collègues de l'extérieur de Tadoussac peuvent venir ou retourner chez eux. Ces derniers doivent quitter s'ils ont des doutes de leur sécurité ou celle de leur famille;
- Demandez l'aide de vos collègues de Tadoussac;
- Laissez le bureau d'information ouvert et informez les gens de la situation;
- Informez-vous fréquemment du déroulement de la situation;
- Sécurisez les visiteurs en gardant votre bonne humeur.

13. Risques attribuables à l'effort physique

- Éviter les postures de travail contraignantes (flexions, torsions, élongations, etc.);
- Diversifier les tâches afin d'éviter les mouvements répétitifs pendant de longue périodes de temps;
- Éviter le travail musculaire statique prolongé (maintien d'une position)
- Éviter de faire des efforts excessifs en adoptant de bonnes méthodes de travail et en utilisant les outils appropriés aux tâches;
    - Utiliser la force des cuisses pour soulever ou glisser les objets;
    - Soulever les objets avec une prise solide et les rapprocher de soi le plus possible;

- Se faire aider pour lever les objets trop lourds, prendre son temps et bien coordonner les efforts;
- Utiliser les équipements de manutention appropriés est la meilleure façon de réduire les efforts (exemple : diable, chariot, etc.).

14. Informations : Mesures de préventions – Premiers soins

Programme de prévention

Tâches relatives aux opérations sur les lieux du travail

Secouristes : Un nombre suffisant de secouristes certifiés doit être présent durant les heures de travail ;

- ✓ 1 à 50 travailleurs/quart : 1
- ✓ 51 à 150 travailleurs/quart : 2
- ✓ 151à 250 travailleurs/quart : 2+1

Secouristes par 100 travailleurs de plus.

Trousse :

Les trousses de premiers soins sont :

- ✓ Clairement identifiées;
- ✓ Disponibles en tout temps dans chaque établissement
- ✓ Complètes, propres et en bons états;

Affichage :

Les informations reliées aux premiers soins sont affichées afin de permettre une localisation facile et rapide:

- ✓ Trousses;
- ✓ Noms et prénoms des secouristes;
- ✓ Systèmes de communication prévus;
- ✓ Autres équipements de premiers secours.

15. Conseils préventifs – Risques attribuables à l'effort physique

- ✓ Éviter les **postures de travail contraignantes** (flexions, torsions, élongation, etc.);

Programme de prévention

- ✓ **Diversifier les tâches** afin d'éviter les **mouvements répétitifs** pendant de longues périodes de temps ;
- ✓ **Éviter le travail musculaire statique** prolongé (maintien d'une position);
- ✓ **Éviter de faire des efforts excessifs** en adoptant de **bonnes méthodes** de travail et en **utilisant les outils appropriés** à la tâche ;
    - Utiliser la **force des cuisses** pour **soulever ou glisser les objets** ;
    - **Soulever** les objets avec une **prise solide** et les **rapprocher de soi le plus** possible ;
- ✓ **Se faire aider** pour lever les **objets trop lourds, prendre son temps** et bien **coordonner les efforts** ;
- ✓ **Utiliser** les **équipements de manutention appropriés** est la meilleure façon de **réduire les efforts** (exemple : diable, transpalette, chariot, etc.)

16. Validation du nombre de secouriste

Nom du travailleur (Lettres moulées)	Formation	Date d'expiration
Andrée-Laurence Paradis-Roy	**Secourisme en milieu de travail**	**2027**
Alice Moreux	**Secourisme en milieu de travail**	
Kathy Barnes	**Secourisme en milieu de travail**	**2028**

Programme de prévention

QUAI DE TADOUSSAC

Police-Pompier-Ambulance	9-1-1
Poste de la Sûreté du Québec à Tadoussac	418 235-4486
Hôpital	418 233-2931
CLSC	418 233-2931 ext 38200/38201
Centre Anti- Poison du Québec	1-800-463-5060
Hydro-Québec	1-800-790-2424
Bell Canada	310-7070
Garde côtière canadienne	418 235-4234
Voirie de Tadoussac	418 235-4446 ext 1401/1402

17. Téléphone du personnel du Quai de Tadoussac

Nom	**Téléphone**
Pierre Rodrigue	(418) 514-8682

18. Emplacement des extincteurs
19. Emplacement de la trousse des premiers soins
20. Poste de rassemblement extérieur
21. En cas de panne électrique

- Rester calme;
- Se déplacer en prenant garde de ne pas se blesser;
- Vérifier qu'il n'y ait personne en difficulté;
- Vérifier qu'il n'y ait personne dans la salle de bain;

- Après 10 minutes, contacter votre supérieur pour l'informer de la situation;
- S'assurer que les commutateurs sont à off (sic).

22. En cas de découverte d'un colis suspect

- Rester calme;
- Aviser immédiatement son supérieur de la découverte;
- Aviser le service de police de la découverte d'un colis suspect;
- Inviter les clients à sortir à l'extérieur;
- Éviter tout contact physique avec le colis;
- Rester discret pour ne pas affoler les visiteurs;
- Attendre l'arrivée des policiers.

23. En cas d'incendie

IL EST ESSENTIEL D'AGIR RAPIDEMENT POUR ÉVITER D'ÊTRE CERNÉ PAR LES FLAMMES OU DE SUCCOMBER AUX EFFETS DU GAZ, DE LA FUMÉE OU DE LA CHALEUR. VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE VOS COMPAGNONS DÉPENDENT DE VOUS!

- Si vous sentez de la fumée, AVERTISSEZ LA PERSONNE RESPONSABLE en prenant bien soin de d'indiquer L'ENDROIT;
- Si vous voyez de la fumée ou si vous découvrez un début d'incendie, faites immédiatement sortir tous les occupants, sans affolement;
- Gardez votre sang-froid;
- Éviter de parler inutilement;
- À MOINS QU'IL S'AGISSE D'UN PETIT INCENDIE et que vous êtes certain de pouvoir le maîtriser avec un extincteur approprié, ne perdez pas de temps à essayer de le combattre, éloignez-vous en, les pompiers sauront comment le contrôler;
- Fermer toutes les fenêtres et les portes;
- Ne prenez pas vos effets personnels;
- S'il y a de la fumée, baissez-vous de façon à passer sous la fumée (Exemple : marcher à quatre pattes);
- S'il est impossible d'évacuer le bâtiment, demeurer dans une pièce et identifiez-vous à une fenêtre;
- Ne retournez sous aucun prétexte dans un édifice en flammes, pour quelque raison que ce soit.

24. En cas de tremblement de terre

- Rester calme;
- Rester à l'intérieur et ne pas sortir dehors;
- S'abriter immédiatement sous un bureau, une table ou dans un cadre de porte et se protéger le visage à l'aide de nos bras;
- Se tenir loin des fenêtres afin d'éviter les éclats de verre en cas de bris;
- Attendre les consignes de son supérieur à savoir si l'évacuation est nécessaire;

- Si l'évacuation est nécessaire, éviter les débris, les fils électriques, éclats de verre ou autres objets qui pourraient représenter un danger;
- Aider les personnes qui pourraient avoir des problèmes;
- Se rendre au point de rassemblement;
- Attendre le signal avant de retourner à l'intérieur.

25. En cas d'alerte à la bombe

- Rester calme;
- Garder votre sang-froid pour ne pas affoler la personne qui vous parle;
- Si cela est possible, avertir vos collègues de travail que vous recevez une alerte à la bombe, afin que ceux-ci puissent communiquer avec le service de la police le plus rapidement possible;
- Essayer de parler le plus rapidement possible avec l'individu;
- Essayer d'en savoir plus long sur l'emplacement de la bombe;
- S'efforcer de déterminer le timbre de la voix de la personne qui appelle et quel genre de langage elle emploi;
- Porter une attention spéciale aux bruits que vous pouvez entendre pendant la conversation, tels que : autres voix, musique, circulation, etc.;
- Prendre des notes.

26. En cas de vol à main armée ou de menaces

- Rester calme le plus possible.

En cas de vol :

- Écoutez bien les consignes de votre attaquant et donnez-lui tout ce qu'il vous demande;
- Ne tentez rien qui pourrait mettre votre vie en jeu;
- Remarquez les détails de votre attaquant : grandeur, vêtements, langage, signes particuliers;
- Remarquez par où il quitte les lieux;
- Appelez la police.

En cas de menace :

- Remarquez bien les paroles mentionnées;
- Faite signe de la tête comme de quoi vous comprenez bien ses propos;
- Ne tentez rien qui pourrait fâcher plus votre assaillant;
- Mentionnez-lui qu'il peut porter plainte à votre supérieur;
- Demander l'aide de vos collègues s'ils sont à proximité;
- Appeler votre superviseur pour l'informer;
- Si vous vous sentez en danger, appeler la police dès que possible.

27. En cas de détresse PSYCHO-SOCIALE

- Évaluez la situation à savoir si vous êtes en danger personnellement, si la personne comporte un danger pour les autres visiteurs ou si elle est un danger pour elle-même;
- Faite signe de la tête comme de quoi vous comprenez bien ses propos;
- Essayez d'amener la personne dans un endroit plus isolé loin des autres visiteurs;
- Dites-lui qu'elle a besoin d'aide et que vous allez l'aider mais que vous n'avez pas les qualifications requises et que vous allez demander l'aide d'un service adéquat;
- Demandez-lui si elle est en accord avec votre offre;
- Demander l'aide des services d'urgences discrètement;
- Demander aux autres visiteurs de sortir le temps de l'intervention;
- Si la personne part par elle-même, demandez-lui ce qu'elle compte faire;
- Si la personne a quitté, téléphonez quand même à la Police pour donner les informations sur la personne;
- Ne quittez jamais le bâtiment avec la personne sous votre responsabilité.

28. En cas de sinistre

- Contactez immédiatement votre supérieur immédiat;
- Évaluez la situation à savoir si vos collègues de l'extérieur de Tadoussac peuvent venir ou retourner chez eux. Ces derniers doivent quitter s'ils ont des doutes de leur sécurité ou celle de leur famille;
- Demandez l'aide de vos collègues de Tadoussac;
- Laissez le bureau d'information ouvert et informez les gens de la situation;
- Informez-vous fréquemment du déroulement de la situation;
- Sécurisez les visiteurs en gardant votre bonne humeur.

Programme de prévention

29. Risques attribuables à l'effort physique

- Éviter les postures de travail contraignantes (flexions, torsions, élongations, etc.);
- Diversifier les tâches afin d'éviter les mouvements répétitifs pendant de longue périodes de temps;
- Éviter le travail musculaire statique prolongé (maintien d'une position)
- Éviter de faire des efforts excessifs en adoptant de bonnes méthodes de travail et en utilisant les outils appropriés à la tâche;
    - Utiliser la force des cuisses pour soulever ou glisser les objets;
    - Soulever les objets avec une prise solide et les rapprocher de soi le plus possible;

- Se faire aider pour lever les objets trop lourds, prendre son temps et bien coordonner les efforts;
- Utiliser les équipements de manutention appropriés est la meilleure façon de réduire les efforts (exemple : diable, chariot, etc.).

30. Informations : Mesures de préventions – Premiers soins

Tâches relatives aux opérations sur les lieux du travail

Secouristes : Un nombre suffisant de secouristes certifiés doit être présent durant les heures de travail ;

- ✓ 1 à 50 travailleurs/quart : 1
- ✓ 51 à 150 travailleurs/quart : 2
- ✓ 151à 250 travailleurs/quart : 2+1

Secouristes par 100 travailleurs de plus.

Trousse : Bureau de la Garde-côtière et les bateaux de croisières

Les trousses de premiers soins sont :

- ✓ Clairement identifiées;
- ✓ Disponibles en tout temps dans chaque établissement
- ✓ Complètes, propres et en bons états;

Affichage :

Programme de prévention

Les informations reliées aux premiers soins sont affichées afin de permettre une localisation facile et rapide:

- ✓ Trousses;
- ✓ Noms et prénoms des secouristes;
- ✓ Systèmes de communication prévus;
- ✓ Autres équipements de premiers secours.

31. Conseils préventifs – Risques attribuables à l'effort physique

- ✓ Éviter les **postures de travail contraignantes** (flexions, torsions, élongation, etc.);
- ✓ **Diversifier les tâches** afin d'éviter les **mouvements répétitifs** pendant de longues périodes de temps ;
- ✓ **Éviter le travail musculaire statique** prolongé (maintien d'une position);
- ✓ **Éviter de faire des efforts excessifs** en adoptant de **bonnes méthodes** de travail et en **utilisant les outils appropriés** à la tâche ;
    - Utiliser la **force des cuisses** pour **soulever ou glisser les objets** ;
    - **Soulever** les objets avec une **prise solide** et les **rapprocher de soi le plus** possible ;
- ✓ **Se faire aider** pour lever les **objets trop lourds, prendre son temps** et bien **coordonner les efforts** ;
- ✓ **Utiliser** les **équipements de manutention appropriés** est la meilleure façon de **réduire les efforts** (exemple : diable, transpalette, chariot, etc.) ;

32. Validation du nombre de secouriste

Programme de prévention

Nom du travailleur (lettres moulées)	Formation	Date d'expiration

Programme de prévention

SERVICE INCENDIE – CASERNE

Police-Pompier-Ambulance	9-1-1
Poste de la Sûreté du Québec à Tadoussac	418 235-4486
Hôpital	418 233-2931
CLSC	418 233-2931 ext 38200/38201
Centre Anti- Poison du Québec	1-800-463-5060
Hydro-Québec	1-800-790-2424
Bell Canada	418 310-7070
Garde côtière canadienne	418 235-4234
Voirie de Tadoussac	418 235-4547 cell : 418 514-8181
Directeur des travaux publics	418 235-4446, # 1401
Incendie Prévention	418 235-4446, # 1301
Incendie Directeur	418 235-4446, # 1302

33. Évacuation de la caserne

- Mentionner aux collègues de travail et aux clients qu'il doit y avoir évacuation;
- La personne possédant le plus d'ancienneté dans les employés prendra en charge l'évacuation et donnera le processus d'évacuation;
- L'évacuation se fera par la sortie extérieure la plus proche;
- La personne responsable invitera les visiteurs à se diriger immédiatement vers la sortie en restant calme et en les rassurant et elle appellera les secours;
- La personne responsable délèguera ses collègues pour l'aide aux personnes en difficulté;
- Une fois les visiteurs évacués et rassemblés, une demande sera faite pour vérifier si aucune personne n'est manquante;
- La personne responsable sortira la dernière et accueillera les secours.

34. Emplacement des extincteurs

- Près de l'entrée principale (corridor)
- Prés de la sortie sur le coté
- Prés de la chambre électrique (CO2)
- Corridor deuxième étage

Programme de prévention

La vérification des extincteurs est réalisée annuellement par « Extincteur Charlevoix » sous la supervision de la direction.

35. Emplacement de la trousse de premiers soins

- Près de la sortie principale de la caserne.

36. Emplacement du tableau électronique des appels d'urgence

- Près de l'entrée.

37. Poste de rassemblement extérieur

- Stationnement de la caserne.

38. En cas de panne électrique

- Rester calme;
- Se déplacer en prenant garde de ne pas se blesser;
- Vérifier qu'il n'y ait personne en difficulté;
- Vérifier qu'il n'y ait personne dans les salles de bain;
- Après 10 minutes, contacter votre supérieur pour l'informer de la situation;
- S'assurer que les commutateurs sont à off (sic).

39. En cas de découverte d'un colis suspect

- Rester calme;
- Aviser immédiatement son supérieur de la découverte;
- Aviser le service de police de la découverte d'un colis suspect;
- Inviter les clients à sortir à l'extérieur;
- Éviter tout contact physique avec le colis;
- Rester discret pour ne pas affoler les visiteurs;
- Attendre l'arrivée des policiers.

40. En cas d'incendie

Programme de prévention

IL EST ESSENTIEL D'AGIR RAPIDEMENT POUR ÉVITER D'ÊTRE CERNÉ PAR LES FLAMMES OU DE SUCCOMBER AUX EFFETS DU GAZ, DE LA FUMÉE OU DE LA CHALEUR. VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE VOS COMPAGNONS DÉPENDENT DE VOUS!

- Si vous sentez de la fumée, AVERTISSEZ LA PERSONNE RESPONSABLE en prenant bien soin de d'indiquer L'ENDROIT;
- Si vous voyez de la fumée ou si vous découvrez un début d'incendie, faites immédiatement sortir tous les occupants, sans affolement;
- Gardez votre sang-froid;
- Éviter de parler inutilement;
- À MOINS QU'IL S'AGISSE D'UN PETIT INCENDIE et que vous êtes certain de pouvoir le maîtriser avec un extincteur approprié, ne perdez pas de temps à essayer de le combattre, éloignez-vous-en, les pompiers sauront comment le contrôler;
- Fermer toutes les fenêtres et les portes;
- Ne prenez pas vos effets personnels;
- S'il y a de la fumée, baissez-vous de façon à passer sous la fumée (Exemple : marcher à quatre pattes);
- S'il est impossible d'évacuer le bâtiment, demeurer dans une pièce et identifiez-vous à une fenêtre;
- Ne retournez sous aucun prétexte dans un édifice en flammes, pour quelque raison que ce soit.

41. En cas de tremblement de terre

- Rester calme;
- Rester à l'intérieur et ne pas sortir dehors;
- S'abriter immédiatement sous un bureau, une table ou dans un cadre de porte et se protéger le visage à l'aide de nos bras;
- Se tenir loin des fenêtres afin d'éviter les éclats de verre en cas de bris;
- Attendre les consignes de son supérieur à savoir si l'évacuation est nécessaire;
- Si l'évacuation est nécessaire, éviter les débris, les fils électriques, éclats de verre ou autres objets qui pourraient représenter un danger;
- Aider les personnes qui pourraient avoir des problèmes;
- Se rendre au point de rassemblement;
- Attendre le signal avant de retourner à l'intérieur.

42. En cas d'alerte à la bombe

- Rester calme;
- Garder votre sang-froid pour ne pas affoler la personne qui vous parle;

- Si cela est possible, avertir vos collègues de travail que vous recevez une alerte à la bombe, afin que ceux-ci puissent communiquer avec le service de la police le plus rapidement possible;
- Essayer de parler le plus rapidement possible avec l'individu;
- Essayer d'en savoir plus long sur l'emplacement de la bombe;
- S'efforcer de déterminer le timbre de la voix de la personne qui appelle et quel genre de langage elle emploi;
- Porter une attention spéciale aux bruits que vous pouvez entendre pendant la conversation, tels que : autres voix, musique, circulation, etc.;
- Prendre des notes.

43. En cas de vol à main armé ou de menaces

- Rester calme le plus possible.

En cas de vol :

- Écoutez bien les consignes de votre attaquant et donnez-lui tout ce qu'il vous demande;
- Ne tentez rien qui pourrait mettre votre vie en jeu;
- Remarquez les détails de votre attaquant : grandeur, vêtements, langage, signes particuliers;
- Remarquez par où il quitte les lieux;
- Appelez la police.

En cas de menace :

- Remarquez bien les paroles mentionnées;
- Faite signe de la tête comme de quoi vous comprenez bien ses propos;
- Ne tentez rien qui pourrait fâcher plus votre assaillant;
- Mentionnez-lui qu'il peut porter plainte à votre supérieur;
- Demander l'aide de vos collègues s'ils sont à proximité;
- Appeler votre superviseur pour l'informer;
- Si vous vous sentez en danger, appeler la police dès que possible.

44. En cas de détresse PSYCHO-SOCIALE

- Évaluez la situation à savoir si vous êtes en danger personnellement, si la personne comporte un danger pour les autres visiteurs ou si elle est un danger pour elle-même;
- Faite signe de la tête comme de quoi vous comprenez bien ses propos;
- Essayez d'amener la personne dans un endroit plus isolé loin des autres visiteurs;
- Dites-lui qu'elle a besoin d'aide et que vous allez l'aider mais que vous n'avez pas les qualifications requises et que vous allez demander l'aide d'un service adéquat;
- Demandez-lui si elle est en accord avec votre offre;
- Demander l'aide des services d'urgences discrètement;
- Demander aux autres visiteurs de sortir le temps de l'intervention;
- Si la personne part par elle-même, demandez-lui ce qu'elle compte faire;
- Si la personne a quitté, téléphonez quand même à la Police pour donner les informations sur la personne;
- Ne quittez jamais le bâtiment avec la personne sous votre responsabilité.

45. En cas de sinistre

- Contactez immédiatement votre supérieur immédiat;
- Évaluez la situation à savoir si vos collègues de l'extérieur de Tadoussac peuvent venir ou retourner chez eux. Ces derniers doivent quitter s'ils ont des doutes de leur sécurité ou celle de leur famille;
- Demandez l'aide de vos collègues de Tadoussac;
- Laissez le bureau d'information ouvert et informez les gens de la situation;
- Informez-vous fréquemment du déroulement de la situation;
- Sécurisez les visiteurs en gardant votre bonne humeur.

46. Risques attribuables à l'effort physique

- Éviter les postures de travail contraignantes (flexions, torsions, élongations, etc.);
- Diversifier les tâches afin d'éviter les mouvements répétitifs pendant de longue périodes de temps;
- Éviter le travail musculaire statique prolongé (maintien d'une position)
- Éviter de faire des efforts excessifs en adoptant de bonnes méthodes de travail et en utilisant les outils appropriés à la tâche;
- Utiliser la force des cuisses pour soulever ou glisser les objets;
- Soulever les objets avec une prise solide et les rapprocher de soi le plus possible;
-
- Se faire aider pour lever les objets trop lourds, prendre son temps et bien coordonner les efforts;

Programme de prévention

- Utiliser les équipements de manutention appropriés est la meilleure façon de réduire les efforts (exemple : diable, chariot, etc.).

47. Informations : Mesures de préventions – Premiers soins

Tâches relatives aux opérations sur les lieux du travail

Secouristes : Un nombre suffisant de secouristes certifiés doit être présent durant les heures de travail ;

- ✓ 1 à 50 travailleurs/quart : 1
- ✓ 51 à 150 travailleurs/quart : 2
- ✓ 151à 250 travailleurs/quart : 2+1

Secouristes par 100 travailleurs de plus.

Trousse :

Les trousses de premiers soins sont :

- ✓ Clairement identifiées;
- ✓ Disponibles en tout temps dans chaque établissement
- ✓ Complètes, propres et en bons états;

Affichage :

Les informations reliées aux premiers soins sont affichées afin de permettre une localisation facile et rapide :

- ✓ Trousses;
- ✓ Noms et prénoms des secouristes;

- ✓ Systèmes de communication prévus;

- ✓ Autres équipements de premiers secours.

48. Conseils préventifs – Risques attribuables à l'effort physique

- ✓ Éviter les **postures de travail contraignantes** (flexions, torsions, élongation, etc.) ;

- ✓ **Diversifier les tâches** afin d'éviter les **mouvements répétitifs** pendant de longues périodes de temps ;

- ✓ **Éviter le travail musculaire statique** prolongé (maintien d'une position) ;

- ✓ **Éviter de faire des efforts excessifs** en adoptant de **bonnes méthodes** de travail et en **utilisant les outils appropriés** à la tâche ;

    - Utiliser la **force des cuisses** pour **soulever ou glisser les objets** ;
    - **Soulever** les objets avec une **prise solide** et les **rapprocher de soi le plus** possible ;

- ✓ **Se faire aider** pour lever les **objets trop lourds, prendre son temps** et bien **coordonner les efforts** ;

- ✓ **Utiliser** les **équipements de manutention appropriés** est la meilleure façon de **réduire les efforts** (exemple : diable, transpalette, chariot, etc.) ;

Programme de prévention

49. Validation du nombre de secouriste

Nom du travailleur (lettres moulées)	Formation	Date d’expiration
Robin Lepage	**Secourisme en milieu de travail**	**2025**

Programme de prévention

TRAVAUX PUBLICS – VOIRIE

- Équipements de protection individuelle selon les tâches : Annex A

Police-Pompier-Ambulance	9-1-1
Poste de la Sûreté du Québec à Tadoussac	418 235-4486
Hôpital	418 233-2931
CLSC	418 233-2931 ext 38200/38201
Centre Anti- Poison du Québec	1-800-463-5060
Hydro-Québec	1-800-790-2424
Bell Canada	418 310-7070
Garde côtière canadienne	418 235-4234
Voirie de Tadoussac	418 235-4446 # 1402
Directeur des travaux publics	418 235-4446,#1401, cell.418 514-8181

Programme de prévention

1. Mesures de prévention des activités opérationnelles – Travaux publics et voirie

Équipements de protection individuelle (EPI)					
Activités à risques	**Risques / Besoins**	**Mesures de prévention**	**Modes de contrôle**	**Fréquence**	**Responsable**
Travaux relies aux opérations	**Affichage (symbole, affiche, logo…)**	**Identifier visiblement tous les endroits** (départements, postes, équipements, outils…) **ainsi que les types d'équipements** de protection individuelle que les travailleurs doivent porter.	Quotidien	Dès l'embauche / Lors de changement de tâches / Quand les travailleurs ne portent pas leurs EPI / Information par de l'affichage dans les zones à risque	Les directeurs de service
	Blessures aux mains	Si les opérations présentent des risques pour les mains alors, **le port des gants de protection** est **obligatoire**.			
	Blessures aux pieds	Si les opérations présentent des risques pour les pieds alors**,** **le port de chaussures de protection à semelles antidérapantes conformes** à la norme **est obligatoire** (Chaussures de protection, CAN/CSA Z195-M92). S'assurer également qu'elles soient **conçues pour les risques** auxquels les **travailleurs sont exposés.**			
	Blessures aux yeux et au visage	Si les opérations présentent des risques pour les yeux ou pour le visage alors**,** le **port de lunette ou d'une visière de sécurité** est **obligatoire** (CAN/CSA Z94.3 – M88). S'assurer d'une **quantité suffisante** pour **remplacer ceux qui sont usés ou endommagés.**		Directeurs de service	
	Perte de l'ouïe	Ces **protecteurs auditifs** doivent être **conformes** à la norme (*Protecteurs auditifs*, ACNOR Z94.2-M1984) et en **quantité suffisante.**			

Équipements de protection collective (EPC)

Programme de prévention

Activités à risques	Risques / Besoins	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquence	Responsable
Utilisation d'outils ou d'équipement	**Coupé / Écrasé / Lacéré / Amputé**	Empêcher le travailleur ou toute autre personne d'accéder aux **zones dangereuses** en mettant en place des **dispositifs de sécurité** (gardes de sécurité, grillage, écran ou autres) Avant d'utiliser un outil ou un équipement, il faut s'assurer que les **protecteurs** : ✓ sont **bien en place**; ✓ sont **en bon état** et qu'ils n'ont **pas été** ✓ **modifiés**; ✓ **ne présentent aucun danger** (arêtes tranchantes, etc.). Pour être efficace, le protecteur doit être : ✓ **conçu de façon à empêcher que les mains, les bras ou toute autre partie du corps entrent en contact avec une pièce mobile**; ✓ **fabriqué de matériaux résistants**; ✓ **maintenu solidement** et ne pouvoir être enlevé qu'à l'aide d'un outil; ✓ conçu de façon à **empêcher tout objet de tomber sur une pièce mobile** et éviter ainsi qu'il ne devienne un projectile dangereux; ✓ sécuritaire et **ne pas comporter de nouveaux dangers** (par exemple, le remplacer s'il est défectueux).	**Formation / information** des travailleurs sur les mesures de prévention à respecter	Dès l'embauche / Lors de changement de tâches / Quand les travailleurs enlèvent les EPC / Information par de l'affichage dans les zones à risque	Les Directeurs de service
			Vérification / inspection des outils, équipements et des EPC	Quotidien (vérification) / Mensuelle (inspection)	Les Directeurs de service

Risques attribuables à l'effort physique					
Activités à risques	**Risques / Besoins**	**Mesures de prévention**	**Modes de contrôle**	**Fréquence**	**Responsable**

Programme de prévention

Tâches reliées aux opérations / Manutention	**Blessures de type musculo-squelettiques**	Utiliser la **force des cuisses** pour **soulever ou glisser les objets** ; ✓ **Soulever** les objets avec une **prise solide** et les **rapprocher de soi le plus** possible ; ✓ **Se faire aider** pour lever les **objets trop lourds, prendre son temps** et bien **coordonner les efforts ;** ✓ **Utiliser** les **équipements de manutention appropriés** est la meilleure façon de **réduire les efforts** (exemple : diable, transpalette, chariot, etc.) ; Et pour ce faire : 1. **Identifier les risques** reliés aux tâches; 2. **Impliquer les travailleurs dans la recherche de solutions** pour réduire ou éliminer les contraintes; 3. **Adapter les tâches aux caractéristiques physiques** des travailleurs; 4. Déterminer des **méthodes de travail individuelles ou en équipe** pour les tâches à risques; 5. Fournir les **équipements permettant une manipulation sécuritaire**.	**Formation / information** des travailleurs sur les mesures de prévention s	Dès l'embauche / Lors de changement de poste / Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques	Directeurs de service
			Vérification et Analyse de poste (organisation physique et méthodes de travail en fonction des tâches)	Quotidien (vérification) / Lors de l'implantation de nouveaux postes ou de nouvelles tâches / Chaque fois que des lésions surviennent à un poste (analyse du poste)	La Directrice générale et directeurs de service

Programme de prévention

Activités à risques	Risques / Besoins	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquence	Responsable
Manipulation de produits chimiques et découpage de béton et d'asphalte	**Brûlures chimiques / Réactions chimiques / Intoxication / Inhalation**	Chaque produit doit être pourvu de **l'étiquette du fournisseur**; ✓ Les **fiches de données de sécurités** des produits doivent être **conservées** sur les **lieux du travail**, à un **endroit connu** et **facilement accessible** (chaque fiche est bonne 3 ans); ✓ Les travailleurs doivent recevoir la **formation** sur le **SIMDUT et l'information** requise **pour accomplir** leur **travail** de façon **sécuritaire**; ✓ Ne **jamais utiliser** de **produits** chimiques **non identifiés**; ✓ Lorsqu'un produit est **transvidé d'un contenant à un autre**, le **récipient utilisé doit être sécuritaire** et **clairement identifié** (nom, mesures de prévention, renvoi à la fiche); ✓ Utiliser un contenant **propre**, en **métal** ou en **plastique**, **pour chaque produit** à transvider ou à mesurer (ne jamais utiliser de contenant en bois); ✓ **Ne pas réutiliser** les **contenants** avec **d'autres produits**; ✓ Lorsque requis, **verser** toujours le **produit chimique dans l'eau et jamais le contraire**, à moins qu'une contre-indication figure sur l'étiquette du contenant; ✓ **Ne pas mélanger** différents **produits** ensemble avant d'avoir **consulté** la **fiche signalétique**; ✓ Après utilisation, ne **jamais** remettre les **produits** restants dans leur **contenant** d'origine; ✓ **Se laver les mains** après chaque manipulation; ✓ **Nettoyer** les vêtements contaminés **avant** de les **réutiliser**. ✓ **Pour le découpage de béton, d'asphalte et fabrication de béton/ciment et utilisation de produits chimique à l'usine :** (*voir Registre des Directives et le Programme de Protection Respiratoire)	**Formation / information** des travailleurs sur les procédures à suivre	Dès l'embauche / Annuelle (formation) / Si on constate que les travailleurs ne respectent pas les procédures / Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques	Directeurs de service
			Vérification du respect des procédures à suivre	Lors des différentes manipulations	Directeurs de service

Protection contre la chaleur et/ou le froid				
Besoins	**Mesures de prévention**	**Modes de contrôle**	**Fréquence**	**Responsable**

Programme de prévention

Protection contre la chaleur et/ou le froid	durée de l'exposition ✓ De **l'eau est** fournie **en quantité suffisante** ; ✓ Des **vêtements appropriés** sont **portés par les travailleurs** ; ✓ Les **équipements de protection appropriés** sont **portés par les travailleurs** (ex : crème solaire, casquette, chapeaux, etc…) ; ✓ Des **abris** sont **fournis aux besoins**.	**Informer** les travailleurs sur les procédures à suivre	Dès l'embauche / Si on constate que les travailleurs ne respectent pas les procédures	Directeurs de service
		Vérification du respect des procédures à suivre	Lorsque des opérations à risque sont en cours	Directeurs de service
Déshydratation	✓ **Boire de l'eau fraîche** (12°C à 15°C) **avant, pendant et après le travail sans attendre d'avoir soif ;** ✓ Aux repas, **éviter les boissons gazeuses ou sucrées**, privilégier plutôt **les jus de fruits et de légumes naturels ;** ✓ Boire **plus d'eau si l'on consomme des boissons contenant de la caféine** ; ✓ **S'alimenter à des heures régulières** en privilégiant les **aliments riches en eau.**	**Informer** les travailleurs sur les procédures à suivre	Dès l'embauche / Avant de débuter les travaux	Directeurs de service

Programme de prévention

<table>
<tr><th colspan="6">**Signalisation** (*voir Registre Des Directives)</th></tr>
<tr><th>Activités à risques</th><th>Risques / Besoins</th><th>Mesures de prévention</th><th>Modes de contrôle</th><th>Fréquence</th><th>Responsable</th></tr>
<tr><td>Déneigement</td><td>Signalisation</td><td>La présence d’un signaleur est requise
lors de travaux sur la voie publique
où la vitesse permise est inférieure à 50Km/h;
✓ Les signaux du signaleur sont visibles,
✓ connus et respectés de tous.</td><td rowspan="3">Lorsque des opérations sont en cours</td><td>Dès l’embauche
/
Avant de débuter la saison
/
Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</td><td rowspan="2">Directeurs de service</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Signalisation</td><td>Frappé / Heurté / Glissé</td><td>✓ Le signaleur doit porter les vêtements et accessoires de protection suivants :
• gilet de couleur orange avec bandes réfléchissantes;
• mitaines ou gants réfléchissants;
• bottes antidérapantes;
• lampe de poche pour le soir ou la nuit;
• fanion ou panneaux réfléchissants pour diriger la circulation en cas de panne ou d’arrêt temporaire des opérations.
✓ Le signaleur se positionne pour guider les opérations à 12 mètres de la souffleuse et du camion de chargement.
✓ Il est vigilant et connaît toutes les responsabilités inhérentes à son travail.</td><td rowspan="2">Directeurs de service</td><td></td></tr>
<tr><td>Engelures / Hypothermie</td><td>✓ Une rotation des signaleurs est effectuée afin de réduire le temps d’exposition au froid;
✓ Porter trois (3) couches de vêtements;
✓ Changer de vêtements dès qu’ils sont mouillés;
✓ Retirer les premières couches de vêtements lors d’une pause à la chaleur;
✓ Consommer des boissons chaudes sucrées ou de la soupe et éviter la consommation excessive de café;
✓ Demeurer alerte aux engelures et aux sensations d’engourdissement des pieds et des mains.
✓ (*voir Registre Des Directives)</td><td></td></tr>
</table>

Programme de prévention

Travail en hauteur (*voir Registre Des Directives)					
Activités à risques	**Risques / Besoins**	**Mesures de prévention**	**Modes de contrôle**	**Fréquence**	**Responsable**
Travaux effectués en hauteur (3 mètres et plus)	**Blessures graves reliées aux chutes**	**Installer un garde-corps** ou un **système qui, en limitant les déplacements** du travailleur, fait en sorte que celui-ci **cesse d'être exposé à une chute** ; ✓ **Utiliser** un moyen ou un **équipement de protection collectif** (ex : filet de sécurité) ; ✓ **Porter** un **harnais de sécurité** (inspecter les composantes avant chaque utilisation) ; ✓ **Utiliser** un **autre moyen qui assure une sécurité équivalente** au travailleur. (*voir Registre Des Directives)	**Prévoir** les mesures de prévention	Avant le début des travaux	Directeurs de service
			Formation / information des travailleurs exposés aux chutes en hauteur	Dès l'embauche / Annuelle (formation) / Lors de changement de poste exposant les travailleurs à ce type de risque / Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques	Directeurs de service
			Vérification du respect des procédures établies	Lorsque des travaux sont effectués en hauteur	Directeurs de service

Programme de prévention

<table>
<tr><th colspan="6">Travail en hauteur (*voir Registre Des Directives)</th></tr>
<tr><th>Activités à risques</th><th>Risques / Besoins</th><th>Mesures de prévention</th><th>Modes de contrôle</th><th>Fréquence</th><th>Responsable</th></tr>
<tr><td rowspan="4">Travaux effectués en hauteur (3 mètres et plus)</td><td>Harnais de sécurité</td><td>Il doit être utilisé avec l’un des systèmes suivants :
✓ un cordon d’assujettissement avec absorbeur d’énergie ne permettant pas une chute libre de plus de 1,2 mètre ;
✓ un enrouleur-dérouleur qui inclut un absorbeur d’énergie ou qui y est relié.
S’assurer que les points d’attache de l’enrouleur et du cordon respectent les normes en vigueur (voir article 2.10.12 du Code de Sécurité pour les Travaux de Construction).
<u>Inspecter les équipements avant chaque utilisation.</u></td><td rowspan="4">Lorsque des travaux sont effectués en hauteur</td><td>Avant le début des travaux</td><td>Directeurs de service</td></tr>
<tr><td>Ceinture de sécurité</td><td>Ne peut être utilisée comme équipement de protection individuel servant à arrêter la chute d’un travailleur.
Elle ne peut être utilisée que pour limiter le déplacement du travailleur ou pour le maintenir dans sa position de travail.
Conforme à la norme Ceintures de sécurité et cordons d’assujettissement CAN/CSA-Z259.1-95.</td><td rowspan="2">Dès l’embauche
/
Annuelle (formation)
/
Lors de changement de poste exposant les travailleurs à ce type de risque
/
Information par le biais de l’affichage à des endroits stratégiques</td><td rowspan="2">Directeurs de service</td></tr>
<tr><td>Installation d’un garde-corps</td><td>✓ Il doit être placé en bordure du vide, sur les côtés d’un plancher, d’un toit, d’une plate-forme, d’un échafaudage, d’un escalier, d’une rampe, autour d’une excavation ou de tout endroit où un travailleur risque de tomber
✓ Cependant, un tel garde-corps peut être enlevé pendant les travaux s’il gêne leur exécution :
• dans ce cas, le port d’un harnais de sécurité est obligatoire;
• l’aire de travail doit être délimitée de manière à empêcher l’accès aux personnes qui n’y travaillent pas.</td></tr>
<tr><td></td><td>Directeurs de service</td></tr>
</table>

Programme de prévention

Dégagement des voies publiques					
Activités à risques	**Risques / Besoins**	**Mesures de prévention**	**Modes de contrôle**	**Fréquence**	**Responsable**
Installation d'un chasse-neige	**Frappé par / Écrasé**	✓ **Personne** ne doit se trouver **entre le chasse-neige et le véhicule**; ✓ **Se faire guider** par quelqu'un qui se tient hors de la zone dangereuse.	**Formation / information** des travailleurs sur les procédures à suivre	Dès l'embauche / Avant de débuter la saison / Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes	Directeurs de service
	Coincé par (Aile de côté)	Installer les **crochets de la chaîne de sécurité** de façon à ce que la chaîne puisse être **accrochée à partir du sol**.			
Opération avec une niveleuse	**Projection contre les parois**	✓ **Demeurer toujours assis** lors des opérations de déneigement; ✓ **Immobiliser votre véhicule dès qu'il heurte un objet**.			
	Blessures musculo-squelettiques	Toujours effectuer le **changement des couteaux de la lame de la niveleuse à deux** : ✓ **Appuyer la lame sur des supports** et installer des **blocs sous le couteau** pour le soutenir; ✓ **Porter des gants** pour cette tâche.			

Déblaiement des stationnements, parcs, cours et équipements urbains

Programme de prévention

Activités à risques	Risques / Besoins	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquence	Responsible
Utilisation d'un chargeur et d'une rétrocaveuse	**Risques électriques**	**Respecter les distances sécuritaires d'approche des lignes électriques** et équipements urbains.	**Formation / information** des travailleurs sur les consignes de sécurité	Dès l'embauche / Avant de débuter la saison / Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes	Directeurs de service
	Heurté / Écrasé	✓ S'assurer que **l'alarme de recul est en fonction**; ✓ Toujours **poser le godet au sol lorsque vous êtes en attente ou que vous quittez votre véhicule.**			
Utilisation d'une pelle manuelle	**Blessures Musculo-squelettiques**	✓ **Placer la main le plus près possible de la plaque de métal**; ✓ Prendre de **petites pelletées**; ✓ Utiliser le **genou comme point d'appui et lever la charge à l'aide de la jambe**.			
	Chute	Dans un escalier, **commencer à déblayer par les marches du bas**.			
	Risques physiologiques	✓ **Ne pas pelleter immédiatement après avoir mangé** un repas copieux; ✓ **Ne pas fumer lors du pelletage**.			

Programme de prévention

Déblaiement des stationnements, parcs, cours et équipements urbains					
Activités à risques	**Risques / Besoins**	**Mesures de prévention**	**Modes de contrôle**	**Fréquence**	**Responsable**
Utilisation d'une souffleuse domestique	**Blessures diverses**	✓ Bien **connaître le mode de fonctionnement** de la souffleuse avant de l'utiliser; ✓ **Arrêter immédiatement** le fonctionnement de la souffleuse **si une personne s'approche à moins de cinq (5) mètres**; ✓ Maintenir une distance de **cinq (5) mètres des véhicules et bâtiments vitrés** : • s'il est impossible de garder cette distance, s'assurer que **le jet de la souffleuse n'est pas dirigé vers le bâtiment ou les véhicules**; ✓ **Manœuvrer lentement** et ralentir pour déblayer les passages en gravier; ✓ Lorsque la souffleuse est **laissée sans surveillance**, arrêter le moteur, enlever le câble de la bougie ou prendre tout autre moyen pour **s'assurer que le démarrage est impossible**.	**Formation / information** des travailleurs sur les procédures à suivre **Vérification / inspection** de la souffleuse	Dès l'embauche / Avant de débuter la saison / Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes	Directeurs de service
	Mutilation (Vérification de la vis)	Si la **tarière (vis) entre en contact avec un objet** : ✓ **arrêter immédiatement le moteur**; ✓ s'assurer que les **parties rotatives** de la souffleuse soient **complètement immobilisées** avant de s'en approcher; ✓ avant de vérifier ou réparer la souffleuse, **retirer le câble de la bougie**;		Avant l'utilisation / Mensuelle	Directeurs de service

Programme de prévention

<table>
<tr><th colspan="6">Ramassage et chargement de la neige</th></tr>
<tr><th>Activités à risques</th><th>Risques / Besoins</th><th>Mesures de prévention</th><th>Modes de contrôle</th><th>Fréquence</th><th>Responsable</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Utilisation d’une souffleuse industrielle</td><td>Mutilation (Déblocage de la tarière (vis))</td><td>L’opérateur doit :
✓ S’assurer que personne ne s’approche de la souffleuse avant qu’elle soit mise hors de fonction;
✓ neutraliser le fonctionnement de la tarière (vis);
✓ arrêter le moteur du véhicule;
✓ mettre le levier de commande au point mort;
✓ actionner le frein de sécurité;
✓ descendre de la cabine du véhicule;
✓ dégager la tarière avec une pelle.</td><td rowspan="3">Avant l’utilisation
/
Mensuelle</td><td rowspan="2">Dès l’embauche
/
Avant de débuter la saison
/
Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes</td><td rowspan="2">Directeurs de service</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Conduite de camions</td><td>Intoxication au monoxyde de carbone</td><td>S’assurer que le tuyau d’échappement du camion ne soit pas dirigé vers la cabine de la souffleuse.</td></tr>
<tr><td>Déchargement au site de déchargement</td><td>✓ Mettre les feux de position en fonction pendant le chargement.
✓ Ne jamais doubler un autre camion sur le site de chargement.
✓ Se placer derrière la souffleuse, en respectant une distance minimale de quatre (4) mètres et attendre que le chargement du camion qui précède soit terminé avant de changer de voie.
✓ Ne pas faire de demi-tour sur la voie publique.</td><td>Directeurs de service</td><td></td></tr>
</table>

Programme de prévention

Déchargement de la neige					
Activités à risques	**Risques / Besoins**	**Mesures de prévention**	**Modes de contrôle**	**Fréquence**	**Responsable**
Déchargement de la neige	**Frappé / Heurté / Écrasé**	Tout **entretien ou réparation** des camions et équipements doit se faire **en dehors du site** de déchargement.	**Formation / information** des travailleurs sur les procédures à suivre	Dès l'embauche / Avant de débuter la saison / Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes	Directeurs de service
	Signalisation	**Immobiliser immédiatement le camion** dès qu'un doute surgit quant aux manœuvres à exécuter ou si le **signaleur sort de votre champ de vision**; ✓ **Attendre le signal du signaleur avant d'actionner la benne** pour le déchargement.			
	Renversement	**Toujours abaisser totalement la benne du camion avant de démarrer**.			

Programme de prévention

Outils manuels et/ou électriques et soudeuse					
Activités à risques	**Risques / Besoins**	**Mesures de prévention**	**Modes de contrôle**	**Fréquence**	**Responsable**
Utilisation d'outils manuels et électriques	**Blessures diverses**	**Porter** les **équipements de protection individuelle requis**; ✓ Les **outils** doivent être **utilisés** de **façon sécuritaire** et **uniquement aux fins pour lesquels** ils ont été **conçus** ; ✓ Ils doivent être bien **entretenus** ; ✓ Ils doivent être **remplacés** en cas de **défectuosité** ; ✓ Ils doivent être **entreposés** de façon **sécuritaire;** ✓ Les **dispositifs de sécurité** doivent être **maintenus en place en tout temps**; ✓ Les **appareils électrique**s portatifs doivent être **alimentés par un fil possédant un troisième conducteur** pour la mise à la terre. ✓ Pour la soudeuse, utiliser le mur de protection, masque de soudage, gants et veste de protection	Lors de l'utilisation (vérification)	Dès l'embauche / Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes	Directeurs de service
Utilisation de rallonges	**Électrisation / Électrocution**	✓ **Les rallonges de fils électriques** doivent : • **être suspendues** à une **hauteur minimale de 2,4 mètres** ou suffisamment pour assurer **un libre passage**; • **être protégées**, **si elles passent** au **sol**, de façon à **éviter** qu'elles soient **endommagées** ou qu'elles causent des **chutes**; • avoir un **troisième conducteur pour la mise à la terre** à l'exception des rallonges réservées exclusivement à l'éclairage. ✓ **Toute rallonge non utilisée** doit être **débranchée.**		Directeurs de service	

Programme de prévention

Touret d'établi (meule)					
Activités à risques	**Risques / Besoins**	**Mesures de prévention**	**Modes de contrôle**	**Fréquence**	**Responsable**
Utilisation d'une meuleuse	**Blessures liées à la non-conformité de l'outil**	Un **boîtier protecteur de meule complet** pouvant résister aux chocs et à la projection de fragments **est en place en cas de rupture de la meule**; ✓ Un **pare-étincelles** est installé **pour limiter la projection** hors du boîtier des étincelles et des fragments de meule; ✓ Un **support de pièces est présent et bien ajusté.** L'espacement entre ce support et la meule doit être **réglé au fur et à mesure de l'usure de la meule** (espacement maximum de 3 mm (1/8 po)); ✓ Un **écran transparent réglable et résistant aux chocs** est installé pour **empêcher la projection de particules** dans les yeux et sur le visage.	Lors de l'utilisation (vérification) / Mensuelle (inspection)	Annuelle / Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques	Directeurs de service
	Blessures liées à l'opération	✓ Vérifier si les **protecteurs** sont **en place** et **bien réglés**; ✓ **Ajuster** la **hauteur** de la **zone de travail** afin de diminuer les efforts au niveau des épaules et du dos; ✓ S'assurer qu'un **éclairage d'appoint** éclaire bien la zone de travail; ✓ S'assurer qu'**aucun objet ne peut être entraîné par la meule**; ✓ Porter les **équipements de protection individuelle durant** le **meulage** (écran facial, lunette, vêtements appropriés, gants ajustés) ; ✓ Se tenir **de côté lors du démarrage du touret d'établi** et **laisser tourner la meule environ une minute avant de l'utiliser**; ✓ **Arrêter** la meuleuse **si** une **vibration** ou un **son inhabituel** est perçu; ✓ **Régler la meule** au besoin à l'aide d'un **redresseur de meule approprié**; ✓ **Maintenir fermement la pièce à meuler**; ✓ **Travailler** seulement **sur la circonférence** de la meule; ✓ **Éviter d'entrer brusquement en contact** avec la meule; ✓ **Arrêter** la meuleuse **aussitôt que** le **meulage** est **terminé;** ✓ **Débrancher** le câble d'**alimentation avant** de **remplacer** une **meule.**		Directeur de services	

Meuleuses portative (Buffer)

Programme de prévention

Activités à risques	Risques / Besoins	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquence	Responsable
Utilisation d'une meuleuse portative	**Projection de corps étranger / Abrasion / Contusion / Fracture**	**Ne pas meuler** à l'aide d'un **liquide de refroidissement;** ✓ S'assurer que la meule **glisse facilement** sur l'arbre sans toutefois être **trop serrée ou trop lâche;** ✓ **Serrer les vis** de fixation des meules de grande dimension à l'aide d'une clé dynamométrique en **alternant le serrage** des vis **diamétralement opposées;** ✓ La meuleuse est munie d'un **garde protecteur** lorsque le diamètre de la meule est supérieur à 50 mm (2 po); ✓ **Tenir** la meuleuse **à deux mains** pendant le meulage; ✓ S'assurer que la meule **ne tourne plus avant de déposer** l'outil; ✓ Ne **jamais fixer la meuleuse dans un étau** pour meuler des objets tenus à la main; ✓ **Fixer solidement la pièce à meuler** avec des accessoires de serrage; ✓ Choisir une **meuleuse lourde** pour le meulage de **surfaces horizontales** de sorte qu'il ne soit pas nécessaire de presser dessus pour effectuer le travail; ✓ Choisir une meuleuse **légère** pour le meulage de **surfaces verticales**; ✓ **Éviter de compenser** pour l'usure ou le mauvais choix de la meule **en poussant** sur la meuleuse. Remplacer plutôt la meule.	**Formation / information** des travailleurs sur les procédures à suivre	Dès l'embauche / Annuelle (formation) / Lors de changement de poste / Si on constate que les travailleurs ne respectent pas les procédures / Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques	Directeurs de services
			Vérification du respect des procédures à suivre / **Inspection** de la meuleuse	Lors de l'utilisation de meuleuses portatives (vérification) / Mensuelle (inspection)	Directeurs de service

Programme de prévention

Perceuse à colonne					
Activités à risques	**Risques / Besoins**	**Mesures de prévention**	**Modes de contrôle**	**Fréquence**	**Responsable**
Utilisation d'une perceuse à colonne	**Coupure / Entrainé / Fracture / Projection de particules / Lacération**	**Aucun objet susceptible de tomber** n'est présent sur la perceuse; ✓ Ne **jamais frapper la clé de mandrin** avec un marteau et s'assurer qu'elle n'est **plus sur le mandrin** avant de démarrer la perceuse; ✓ **Fixer** solidement **la pièce** (avec un étau, des brides, etc.); ✓ Choisir la **vitesse de rotation** en fonction de l'outil et du **matériau à usiner**; ✓ **Arrêter la perceuse** si une vibration ou un **son inhabituel** est perçu; ✓ Pratiquer un **trou-guide** avant de percer un **trou de grand diamètre**; ✓ Exercer une **pression graduelle** pendant le perçage; ✓ Demander l'aide d'un **second travailleur** lors de la **manutention de pièces lourdes** ou de **grande dimension**; ✓ **Attendre l'arrêt complet** du mandrin avant de réaliser toute intervention à **proximité**; ✓ Ne **jamais s'approcher** de l'outil ou du mandrin en rotation avec des **gants ou un chiffon**; ✓ Utiliser une **brosse ou un pinceau** à long manche sans boucle pour **retirer les copeaux**; ✓ Ne **jamais souffler avec la bouche** pour déplacer les copeaux, utiliser plutôt de l'**air comprimé** à une pression inférieure à 200kPa (30psi). ✓ **Ne jamais laisser** fonctionner la perceuse **sans surveillance**; ✓ **Débrancher** le câble électrique de la prise de courant et **cadenasser** la fiche avant d'effectuer l'entretien.	**Formation / information** des travailleurs sur les procédures à suivre	Dès l'embauche / Lors de changement de poste / Si on constate que les travailleurs ne respectent pas les procédures / Information par le biais de l'affichage à des endroits stratégiques	Directeurs de services
			Vérification du respect des procédures à suivre et de l'équipement	Lors de l'utilisation de la perceuse (vérification) Mensuelle (inspection)	Directeurs de service

Programme de prévention

Véhicules					
Activités à risques	**Risques / Besoins**	**Mesures de prévention**	**Modes de contrôle**	**Fréquence**	**Responsable**
Utilisation d'un véhicule	**Blessures diverses liées à l'état des véhicules**	**offre, après toute réparation** ou changement de pièce, une **sécurité aussi grande qu'à l'état neuf;** ✓ **n'est pas modifié sans une attestation signée et scellée d'un ingénieur** à l'effet que cette modification offre une **sécurité équivalente à celle de cet appareil à l'état neuf.**	Mensuelle (inspection des véhicules)	Dès l'embauche / Annuelle (formation)	Directeurs de service
Intervention en situation d'urgence	**Frappé / Heurté**	Les **véhicules** sont **équipés d'équipement de sécurité** tel qu'une **trousse de premiers soins, un extincteur, un dossard et des feux de Bengale** ou de tout autre équipement servant à se rendre visible et à **délimiter une zone de sécurité**; **En cas d'accident ou lors d'intervention en bordure des routes** : ✓ **Immobiliser** immédiatement **le véhicule**; ✓ **Évaluer la situation** sans paniquer; ✓ **Délimiter une zone de sécurité** à l'aide de feux de Bengale ou de tout autre équipement ayant la même fonction; ✓ **Toujours porter son dossard** afin d'être visible par les autres usagers de la route; ✓ Faire appel à un **signaleur si nécessaire**; ✓ **Prévoir en tout temps**, **un système de communication** pour rejoindre les premiers secours; ✓ **Attendre calmement** les services d'urgence.		Directeurs de service	

Programme de prévention

Véhicules (utilisation sécuritaire)					
	Risques / Besoins	**Mesures de prévention**	**Modes de contrôle**	**Fréquence**	**Responsible**
	Accidents de la route	**Personne ne doit utiliser un véhicule à moins** d'être titulaire du **permis exigé pour le conduire sur la voie publique** conformément au Code de la sécurité routière ; Toute **manœuvre** doit être **exécutée de façon à ce qu'aucun travailleur ne soit exposé à un danger**; **Pendant le transport, le conducteur doit** : ✓ respecter les **limites de vitesse**; ✓ respecter les **distances de freinage**; ✓ adapter sa conduite aux **conditions routières**; ✓ vérifier **l'arrimage du chargement** et **l'état des pneus** régulièrement; ✓ **éviter** de consommer de **l'alcool ou des drogues**; ✓ **s'abstenir totalement de fumer** lors du transport de matières inflammables; ✓ adopter un style de **conduite sécuritaire**; ✓ s'assurer que l'on dispose d'un **système de communication fiable**; ✓ **communiquer avec le 9-1-1** lorsqu'il se produit un incident ou un accident; ✓ **ne pas l'utilisé si les agents atmosphériques peuvent rendre son utilisation dangereuse** ou **lors de réparations et de travaux d'entretien**; ✓ **ne pas utiliser son cellulaire ou texter au volant** ✓ **Remplir les fiches d'inspections sur les véhicules lourds**	**Formation / information** des travailleurs sur les procédures à suivre	Dès l'embauche / Annuelle (formation)	Directeurs de service
	Passagers	Il est **interdit à toute personne autre que le conducteur** de prendre place dans un véhicule **si ce véhicule n'est pas muni d'un siège et d'une ceinture de sécurité par personne.**			
	Véhicule en mouvement	**Aucun travailleur** ne doit demeurer **sur le chargement d'un véhicule en mouvement.**			

Tondeuse à moteur

Programme de prévention

Activités à risques	Risques / Besoins	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquence	Responsable
Avant d'utiliser une tondeuse à moteur	**Précaution à prendre pour éviter les blessures**	S'assurer que la **lame est affûtée et solidement fixée** (remplacer les lames minces ou usées); ✓ S'assurer que **personne ne se trouve dans la zone de travail**; ✓ **Débarrasser la zone des roches, des bouteilles et des débris** qui pourraient être projetés par les lames; ✓ Faire le **plein d'essence lorsque le moteur est froid**; ✓ **Utiliser un entonnoir** afin de **prévenir tout déversement d'essence sur le moteur.**	Lors de l'utilisation (vérification) / Mensuelle (inspection)	Dès l'embauche / Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes / Annuelle (formation)	Directeurs de service
	Lacération / Projection de particules	✓ Sur un **sol accidenté, régler la hauteur de coupe au maximum**; ✓ Toujours **pousser la tondeuse vers l'avant**; ✓ Faire **attention aux dangers cachés** tels que **des trous, des racines, des tuyaux et des nids d'insectes**; ✓ **Lors d'arrêt** pour ramasser des débris, **mettre la commande des gaz en position de ralenti** pour s'assurer que la tondeuse ne roulera pas; ✓ Toujours **tondre en travers d'une pente**; ✓ **Arrêter immédiatement si la lame heurte un objet dur**, l'inspecter et **réparer si nécessaire avant de la réutiliser** de nouveau; ✓ **Pour l'entretien, arrêté la tondeuse**, s'assurer que la **lame a cessé de tourner et déconnecté le fils de la bougie**; ✓ **Utiliser un bâton pour retirer toute obstruction** ou accumulation d'herbes; ✓ **Ne pas laisser tourner les lames en traversant une allée de gravier**.		Directeurs de service	

Tondeuse à siège

Programme de prévention

Activités à risques	Risques / Besoins	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquence	Responsable
Avant d'utiliser une tondeuse à siège	**Précaution à prendre pour éviter les blessures**	✓ Porter un dispositif de **protection auditif, un casque, des lunettes de sécurité et des bottes de sécurité**. ✓ Tondre **seulement lorsqu'il fait clair**; ✓ **Enlever les débris, branches, pierres, jouets ou autres objets qui pourraient être projetés par les lames** de la tondeuse; ✓ **Inspecter la tondeuse** avant de la faire démarrer; ✓ Vérifier fréquemment si les **boulons de fixation des lames sont bien serrés;** ✓ S'assurer que les **lames sont bien affûtées et bien assujetties**; ✓ **Régler le point de coupe le plus haut possible** sur les terrains accidentés; ✓ **Désengager les embrayages des accessoires** et mettre la tondeuse **au point mort avant de tenter de faire démarrer le moteur;** ✓ **Ne pas transporter de passagers**.	**Formation / information** des travailleurs sur les procédures à suivre **Vérification / inspection** du respect des procédures établies et de la tondeuse	Dès l'embauche / Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes / Annuelle (formation)	Directeurs de service
Utilisation d'une tondeuse à siège	**Lacération / Projection de particules**	✓ **Porter attention aux roches**, **aux trous et autres éléments** pouvant constituer un danger; ✓ **Si la tondeuse frappe une roche ou une souche, arrêter et inspecter** les lames et l'essieu; ✓ **Ne pas laisser sans surveillance** pendant que le moteur est en marche; ✓ Laisser les **dispositifs de sécurité et les protecteurs en place**; ✓ **Regarder en arrière lorsqu'on recule** et le faire sur de **courtes distances seulement;** ✓ **Tondre dans le sens de la pente** plutôt que de travers, pour conserver une meilleure stabilité (à moins que la tondeuse ne soit équipée de contrepoids); ✓ **Ralentir sur les pentes et dans les virages serrés** pour éviter de basculer ou de perdre la maîtrise.		Lors de l'utilisation (vérification) / Mensuelle (inspection)	Directeurs de service

Tracteur à jardin

Programme de prévention

Activités à risques	Risques / Besoins	Mesures de prévention	Modes de contrôle	Fréquence	Responsable
Avant d'utiliser un tracteur à jardin	**Précaution à prendre pour éviter les blessures**	✓ Se **familiariser avec l'emplacement et la fonction de toutes les commandes**; ✓ **Vérifier le niveau d'huile et refaire le plein d'essence** avant de commencer le travail, **pendant que le moteur est froid**; ✓ S'assurer que **les écrans, protecteurs et autres dispositifs de sécurité sont en place et fonctionnent correctement**; ✓ S'assurer que les **freins fonctionnent correctement et que le papillon des gaz est en bon état** de marche; ✓ Si **l'approvisionnement en essence** est requis, **attendre que le moteur soit refroidi s'il existe un risque de déversement** ou de projection d'essence sur le moteur chaud.	Lors de l'utilisation (vérification) / Mensuelle (inspection)	Dès l'embauche / Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes / Annuelle (formation)	Directeurs de service
Utilisation d'un tracteur à jardin	**Lacération / Projection de particules**	✓ S'assurer que le **tracteur est au point mort et que les embrayages d'accessoires sont désengagés avant de démarrer le moteur**; ✓ **Avant de régler la machine** ou des accessoires, **couper le moteur**, **mettre au point mort, engager les freins ou prendre d'autres précautions** pour prévenir le déplacement, **attendre que toutes les pièces mobiles ou rotatives soient arrêtées et retirer la clé de contact**; ✓ Si des **accessoires sont en place, désengager l'embrayage de prise de force (PDF) et abaisser les accessoires**; ✓ Toujours **regarder vers l'arrière avant de se déplacer en marche arrière**; ✓ **Ne pas permettre à d'autres de monter** sur le tracteur; ✓ Conduire le tracteur **dans le sens d'une pente, jamais en travers afin d'assurer une meilleure stabilité**; ✓ **Réduire la vitesse sur une pente**, dans des **courbes prononcées** et sur des **surfaces glissantes ou boueuses**;		Directeurs de service	

Programme de prévention

Machinerie lourde				
Risques / Besoins	**Mesures de prévention**	**Modes de contrôle**	**Fréquence**	**Responsable**
Opérateur (utilisation sécuritaire)	✓ Utilisé que par un **conducteur expérimenté ou sous sa surveillance;** ✓ Toute **manœuvre** doit être **exécutée de façon qu'aucun travailleur ne soit exposé à un danger**; ✓ **Aucune charge** ne doit se trouver **au-dessus de la tête des travailleurs et aucun travailleur ne doit se tenir sous une charge ou sous une partie d'un appareil de levage** qui pourrait s'abattre sur lui; ✓ Les **commandes** ne doivent **pas être abandonnées** lorsque ses composantes sont soulevées.	Avant l'utilisation (vérification) / Hebdomadaire (inspection)	Dès l'embauche / Annuelle (formation) / Si les travailleurs ne les portent pas (information)	Directeurs de service
Blessures liées à la machinerie utilisée	✓ La machinerie est **tenu en bon état**, de sorte que **son utilisation ne compromette pas la sécurité des travailleurs;** ✓ Les **conducteurs** sont **protégés des chutes d'objets ou de matériel** au moyen de pavillons, d'écrans protecteurs, de cabines ou de cadres; ✓ Il est **interdit à toute personne autre que le conducteur de monter sur la machinerie;** ✓ Elle est **facilement accessible**, en toute sécurité soit au moyen d'une **échelle ou de marches avec poignées**; ✓ **Ne pas l'utilisé si les agents atmosphériques** peuvent **rendre** son **utilisation dangereuse** ou **lors de réparations, de travaux d'entretien ou en faisant le plein**; ✓ Elle doit **offrir après toute réparation** ou changement de pièce, une **sécurité aussi grande qu'à l'état neuf;** ✓ N'est jamais **modifié sans une attestation signée et scellée d'un ingénieur** à l'effet que cette modification offre une **sécurité équivalente à celle de cet appareil à l'état neuf.**		Directeurs de service	
Éclairage	Lorsqu'un véhicule est en marche **après la tombée de la nuit ou lorsque les circonstances l'exigent**, il doit être **pourvu** : ✓ de **phares à l'avant et d'au moins un feu rouge à l'arrière**; ✓ d'un **éclairage suffisant** et placé de façon à **ne pas gêner le conducteur,** mais lui **permettant d'accomplir convenablement sa tâche** et de **lire sans peine les indications au tableau de bord.**			

Programme de prévention

Déblaiement des stationnements, parcs, cours et équipements urbains					
Activités à risques	**Risques / Besoins**	**Mesures de prévention**	**Modes de contrôle**	**Fréquence**	**Responsable**
Utilisation d'une souffleuse domestique	**Blessures diverses**	✓ Bien **connaître le mode de fonctionnement** de la souffleuse avant de l'utiliser; ✓ **Arrêter immédiatement** le fonctionnement de la souffleuse **si une personne s'approche à moins de cinq (5) mètres**; ✓ Maintenir une distance de **cinq (5) mètres des véhicules et bâtiments vitrés** : • s'il est impossible de garder cette distance, s'assurer que **le jet de la souffleuse n'est pas dirigé vers le bâtiment ou les véhicules**; ✓ **Manœuvrer lentement** et ralentir pour déblayer les passages en gravier; ✓ Lorsque la souffleuse est **laissée sans surveillance**, arrêter le moteur, enlever le câble de la bougie ou prendre tout autre moyen pour **s'assurer que le démarrage est impossible**.	**Formation / information** des travailleurs sur les procédures à suivre **Vérification / inspection** de la souffleuse	Dès l'embauche / Avant de débuter la saison / Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes	Directeurs de service
	Mutilation (Vérification de la vis)	Si la **tarière (vis) entre en contact avec un objet** : ✓ **arrêter immédiatement le moteur**; ✓ s'assurer que les **parties rotatives** de la souffleuse soient **complètement immobilisées** avant de s'en approcher; ✓ avant de vérifier ou réparer la souffleuse, **retirer le câble de la bougie**;		Avant l'utilisation / Mensuelle	Directeurs de service

Programme de prévention

Travail en espace clos (*voir Registre Des Directives)					
Activités à risques	**Risques / Besoins**	**Mesures de prévention**	**Modes de contrôle**	**Fréquence**	**Responsable**
Accès espace clos	**Coincement** **Substances chimiques, liquides et gazeuses** **Contamination** **Inhalation**	✓ **Respecter les principes de sécurité applicables** ✓ **Formez les travailleurs sur la tâche et les risques** ✓ **Porter un appareil de protection respiratoire approprié, un harnais et utilisez le détecteur multigaz (vérifier et calibrer)** ✓ **Appliquez la procédure pour les travaux en espace clos** ✓ **Établissez et testez la procédure de sauvetage en espace clos** ✓ **Portez des vêtements appropriés à la tâche** ✓ **Appliquez la procédure de mise à énergie zéro et cadenassage** ✓ **Éviter des véhicules en marchent trop près de l'espace clos afin d'éliminer le risque lié au monoxyde de carbone** ✓ **Vérifier le bon fonctionnement des équipements, l'état et les dates d'expirations** (* voir Registre Des Directives)	Inspection des lieux et des équipements Formation des nouveaux employés Rappel des mesures préventives Mesure disciplinaire en cas du non-respect des règles de sécurité	Dès l'embauche / Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes / Annuelle (formation)	Directeurs de service
Soudage par points chauds	**Incendie** **Explosion**	✓ **Inspectez les canalisations de gaz afin d'éviter des fuites dans l'espace clos.** ✓ **Inspectez les câbles et connexions électriques** ✓ **Laissez les bouteilles de gaz à l'extérieur et source électrique à l'extérieur de l'espace clos** ✓ **Ventiler adéquatement** ✓ **Nettoyez et enlever toutes matières potentiellement dangereuses ou inflammables par un nettoyage de la surface ou des équipements.** (* voir Registre Des Directives)			Directeurs de service

Programme de prévention

Excavation, travaux en tranchée et creusement (*voir Registre Des Directives)					
Activités à risques	**Risques / Besoins**	**Mesures de prévention**	**Modes de contrôle**	**Fréquence**	**Responsable**
Accès Tranchée	**Écrasement** **Coincement** **Contamination** **Inhalation** **Substances chimiques, liquides et gazeuses**	✓ **Respecter les principes de sécurité applicables** ✓ **Formez les travailleurs sur la tâche et les risques** ✓ **Appliquez la procédure pour Excavation, tranchée et creusement** ✓ **Vérifier plan pour identifier source électrique souterraine et garder vos distance des câbles électriques aériens.** ✓ **Vérifier les gaz à l'aide du détecteur en continu** ✓ **Ajout d'échelles supplémentaires** ✓ **Utiliser caisson de protection contre les éboulements** ✓ **Appliquez la procédure pour les travaux en espace clos** ✓ **Portez des vêtements appropriés à la tâche** ✓ **Appliquez la procédure de mise à énergie zéro et cadenassage si applicable** ✓ **Éviter des véhicules trop près de l'espace clos afin d'éliminer le risque lié au monoxyde de carbone** ✓ **Vérifier le bon fonctionnement des équipements, l'état et les dates d'expirations** (*voir Registre Des Directives)	Inspection des lieux et des équipements Formation des nouveaux employés Rappel des mesures préventives Mesure disciplinaire en cas du non-respect des règles de sécurité	Dès l'embauche / Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes / Annuelle (formation)	Directeurs de service

Programme de prévention

Cadenassage (*voir Registre Des Directives)					
Activités à risques	**Risques / Besoins**	**Mesures de prévention**	**Modes de contrôle**	**Fréquence**	**Responsable**
Cadenassage	**Contact avec une source d'énergie:** **-électrique** **-** **Pneumatique** **-hydraulique** **-mécanique** **-thermique** **-chimique**	✓ **Respectez les « principes » de sécurité applicables** ✓ **Formez les travailleurs sur la tâche et les risques** ✓ **Identifiez les équipements à cadenasser ayant une source d'énergie** ✓ **Rédigez une fiche de cadenassage pour chaque équipement** ✓ **Rédigez une procédure de cadenassage dans l'entreprise** ✓ **Formez les travailleurs sur la procédure** ✓ **Avisez les personnes concernées par la réalisation des travaux** ✓ **Arrêtez et isolez l'équipement aux points de coupure, référez-vous à la fiche de cadenassage** ✓ **Remplissez le registre de cadenassage** ✓ **Appliquez les dispositifs de cadenassage à chacun des points de coupure** ✓ **Libérez les énergies résiduelles potentiellement emmagasinées** ✓ **Procédez à un essai de mise en marche de la machine pour vous assurer de l'efficacité du cadenassage** ✓ **Effectuez les travaux en respectant les consignes visées dans la procédure** ✓ **Remettez l'équipement en service à la fin des travaux selon la fiche de cadenassage** ✓ **Assurez-vous de remettre les lieux dans le même état d'avant les travaux** (*voir Registre Des Directives)	Inspection des lieux et des équipements Formation des nouveaux employés Rappel des mesures préventives Mesure disciplinaire en cas du non-respect des règles de sécurité Observation des travailleurs par le superviseur et rétroaction Élaboration des fiches de cadenassage lors d'achats de nouveaux équipements	Après utilisation De l'équipement Dès l'embauche / Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes / Annuelle (formation)	Directeurs de service

Programme de prévention

Travaux susceptibles d'émettre des poussières d'amiantes (*voir Registre Des Directives)					
Activités à risques	**Risques / Besoins**	**Mesures de prévention**	**Modes de contrôle**	**Fréquence**	**Responsable**
Travaux susceptibles d'émettre des poussières d'amiantes	**Coincement Écrasement Coupure Trancher**	✓ **Respectez les « principes » de sécurité applicables** ✓ **Procédure rédigée sur la déchiqueteuse** ✓ **Effectuez les travaux en respectant les consignes visées dans la procédure** ✓ **Formation obligatoire des travailleurs sur la tâche et les risques et connaître l'emplacement du bouton d'interruption** ✓ **Porter ÉPI** ✓ **Planifier les travaux et délimiter une zone de protection** ✓ **Stabiliser l'équipement et travailler sur les parties latérales** ✓ **Avant de travailler sur la déchiqueteuse pour réparer ou décoincer, il faut toujours arrêter le moteur et appeler un superviseur.** ✓ **Libérez les énergies résiduelles potentiellement emmagasinées** ✓ **Ne jamais exposer un membre dans un compartiment ou ouverture de la déchiqueteuse même si l'appareil est en arrêt (et utiliser seulement des outils pour y parvenir).** ✓ **Seulement un opérateur à la fois utilise la déchiqueteuse** ✓ **Évite de placer des morceaux trop gros ou humide** (*voir Registre Des Directives)	Inspection des lieux et des équipements Formation des nouveaux employés Rappel des mesures préventives Mesure disciplinaire en cas du non-respect des règles de sécurité Observation des travailleurs par le superviseur et rétroaction Appel un superviseur sur les lieux si déchiqueteuse reste bloquée ou démontre des problèmes mécaniques	Après utilisation De l'équipement Dès l'embauche / Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes / Annuelle (formation)	Directeurs de service

Programme de prévention

Excavation, travaux en tranchée et creusement (*voir Registre Des Directives)					
Activités à risques	**Risques / Besoins**	**Mesures de prévention**	**Modes de contrôle**	**Fréquence**	**Responsable**
Accès Tranchée	**Écrasement** **Coincement** **Contaminati on** **Inhalation** **Substances chimiques, liquides et gazeuses**	✓ **Respecter les principes de sécurité applicables** ✓ **Formez les travailleurs sur la tâche et les risques** ✓ **Appliquez la procédure pour Excavation, tranchée et creusement** ✓ **Vérifier plan pour identifier source électrique souterraine et garder vos distance des câbles électriques aériens.** ✓ **Vérifier les gaz à l'aide du détecteur en continu** ✓ **Ajout d'échelles supplémentaires** ✓ **Utiliser caisson de protection contre les éboulements** ✓ **Appliquez la procédure pour les travaux en espace clos** ✓ **Portez des vêtements appropriés à la tâche** ✓ **Appliquez la procédure de mise à énergie zéro et cadenassage si applicable** ✓ **Éviter des véhicules trop près de l'espace clos afin d'éliminer le risque lié au monoxyde de carbone** ✓ **Vérifier le bon fonctionnement des équipements, l'état et les dates d'expirations** (*voir Registre Des Directives)	Inspection des lieux et des équipements Formation des nouveaux employés Rappel des mesures préventives Mesure disciplinaire en cas du non-respect des règles de sécurité	Dès l'embauche / Lorsque les travailleurs ne respectent pas les consignes / Annuelle (formation)	Directeurs de service

2. Validation du nombre de secouriste

Nom du travailleur (lettres moulées)	Formation	Date d'expiration
Marc Girard	**Secourisme en milieu de travail**	**2027**
Éric Gagné	**Secourisme en milieu de travail**	**2025**
Kevin Dufour	**Secourisme en milieu de travail**	**2025**
Émanuel Savard	**Secourisme en milieu de travail**	**2028**
Marie-Pierre Olsen	**Secourisme en milieu de travail**	**2028**

Programme de prévention

Programme de prévention

ANNEXE A (ÉVÈNEMENT ACCIDENTEL)

A Description de l'événement accidentel

Nom et coordonnées de l'entreprise

1. Identification Transmettre au gestionnaire de réclamations une copie de ce formulaire complété ainsi que le NAS et la date d'embauche du travailleur à l'aide du Bordereau de transmission.

Nom		Date de l'événement	
Prénom		Heure de l'événement	
N° identification		Horaire de travail	
Poste, fonction		Service, secteur	

2. Premiers secours Section remplie par le secouriste.

Premiers secours dispensés	☐Oui ☐Non
Nature de la lésion	
Partie du corps affectée	
Nature des premiers secours dispensés	
Consultation médicale suggérée	☐Oui ☐Non
Nom du secouriste	
Signature du secouriste	
Date et heure	

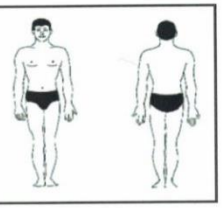

3. L'événement Section remplie par le travailleur.

Lieu précis de l'événement :		Date d'apparition de la douleur :	
Activité ou tâche exercée :			
Description de l'événement ou de la situation à risque : Tâche, gestes, équipements, matériel (poids et dimension), lieux...			
Avez-vous des recommandations pour éviter qu'un autre événement du genre ne se reproduise? Expliquez			
Signature du travailleur :		Nom des témoins (s'il y a lieu)	
Date :	Heure :		

4. L'employeur Section remplie par l'employeur.

Formulaire d'assignation temporaire remis au travailleur ☐Oui ☐Non	Abandon du travail le jour de l'événement ☐Oui ☐Non date :
Déclaration reçue le :	Déclaration reçue par :
Poste ou fonction :	Remplir le rapport « **Enquête et analyse d'accident** » lorsque l'événement accidentel : ☐a causé des blessures ou des dommages *ou* ☐aurait pu causer des blessures ou des dommages importants *ou* ☐pourrait se reproduire
Mesure(s) immédiate(s) apportée(s) en attendant les résultats de l'enquête	
Signature de l'employeur :	
Date : Heure :	

Remettre une photocopie : à la direction • au travailleur • au comité de santé et de sécurité

Novo SST • © Groupe Conseil Novo SST inc., 2014. Tous droits réservés.

Programme de prévention

Tâche comportant des risques	Tête			Yeux						Oreilles			Tronc				Mains				Jambes			Pieds			Voies respiratoires				Protection spécifique				
Référence : **O = Obligatoire** **X = Disponible**	Casque de sécurité	Cagoule	Casque pour respirateur	Lunettes avec côtés protecteurs	Lunettes monocoques antiéclaboussures	Lunettes monocoques antiéblouissement	Masque pour soudeur	Visière		Bouchons jetables	Coquilles		Imperméable	Tablier de cuir ou en PCV	Sarrau		Gants de cuir	Gants de caoutchouc	Gants de nitrile, butyle, ou en néoprène		Jambières	Genouillères		Bottes avec bout protecteur	Bottes de caoutchouc		Masque jetable	Masque à cartouches	Masque à adduction d'air		Harnais	Dossard approprié			
Toutes les tâches aux Garages et l"Entrepôt				O				X									O							O										
• Meuler				O				X		X							O										X								
• Polir, Sabler, Percer, Couper				O				X		X							O							O			X								
• Travail en Hauteur	O			O				X									O							O							O				
• Nettoyer au jet d'air - Compresseur				O				X		X							O										X								
• Nettoyer au jet d'eau - Compresseur				O				X		X							O								X										
• Mécanique				O						X							O					X					X								
• Souder							O			X																	X								
• Utilisation de produits dangereux				O				X									O							O			X								
Toutes les Tâches Voirie	O			O													O							O			X					O			
• Signalisation	O			O						X														O								O			
• Tondre	O			O				X		X							O							O			X					O			
• Souffleuse	O			O				X		X							O							O								O			
• Travail en Hauteur	O			O				X									O							O							O				

Programme de prévention

LISTE DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

Tâche comportant des risques	Tête			Yeux						Oreilles			Tronc				Mains				Jambes			Pieds			Voies respiratoires				Protection spécifique				
Référence : **O = Obligatoire** **X = Disponible**	Casque de sécurité	Cagoule	Casque pour respirateur	Lunettes avec côtés protecteurs - Fumées	Lunettes monocoques antiéclaboussures	Lunettes monocoques antiéblouissement	Masque pour soudeur	Visière	Chaussures fermés	Bouchons jetables	Coquilles		Imperméable	Tablier de cuir ou en PCV	Sarrau		Gants de cuir	Gants de caoutchouc	Gants de nitrile, butyle, ou en néoprène		Jambières	Genouillères		Bottes avec bout protecteur	Bottes de caoutchouc		Masque jetable	Masque à cartouches	Masque à adduction d'air		Harnais	Dossard approprié			
• Employé à vélo et scooter	O			X					O																						X				
• Marteau-Piqueur	O			O				X		O	X						O							O							O				
• Balai de rue (Mécanique)	O			O				X		O	X						O							O			O				O				
• Scie à Ciment, Béton – Asphalte et (fabrication)	O			O				X		O	X						O							O			O				O				
• Déneigement – Surveillant		X		X													X							O							O				
Tâches à l 'Usine d'eau																																			
• Utilisation de produits Chimiques								O							O		X	X	O					O	X			O							
• Travail en Hauteur	O			O				X									O							O						O					
• Nettoyer au jet d'eau				O				X									O								X										
Tâches au dégrilleur								O							O		O		O					O											
• Trappes								O							O		O		O												O				
Puits																																			
• Utilisation de produits Chimiques				O											O				O					O											

Indiquer les activités, les fonctions ou les tâches dans l'organisation qui nécessitent l'utilisation d'un ou de plusieurs équipements de protection individuels.

Programme de prévention

Fiche d'Inspection Annuelle

Fiche d'Inspection Annuelle - Établissements et Équipements

Vérification des dates d'expirations, de l'état du matériel et des normes applicables - ***DATE de la VISITE (jj-mm-aa):*** _____

Janvier, Mars, Juin, Septembre

Réf.	*Équipements*		15	Outils : protection, fixe, sécuritaire	Réf.	*Escaliers*	Réf.	*Empillage Matériel*
1	Escabeau (Classe 1)		16	Étiquettes Simdut sur bouteilles	28	dégagés	40	Stable
2	Échelles portatives (Classe 1)		17	Résevoir de propane à l'extérieur	29	Marches	41	Accès sécuritaire
3	Harnais de sécurité (Date)			*Détecteur (et registre)*	30	Rampe solide	42	Accès libre panneaux électriques (1 mètre)
4	Extincteurs (Date) - (soudure, camions)		18	Monoxy. de Carbone (Garage +Caserne)		*Voies de circulation*	43	Accès équipement d'urgences
5	Trousses de premiers soins (Date)		19	Feux (Garage)	31	dégagés		*Bruit*
6	Douches Oculaires + registre		20	Détecteurs des 2 portes	32	bon état	44	Niveau
7	Plateforme Entrepôt - État, coin renfor.			*Cours Stationnement*	33	tracées délimité		*Éclairage*
8	Produits - Liste SIMDUT - M. à jour		21	Drainage	34	Éclairage	45	Issues secours
9	Équipement Espace Clos - Fiches		22	Éclairage		*Voies Accès*	46	Voir Fiche : Installations Électriques
10	Détecteur Espace Clos		23	Espace Manutention	35	Éclairage	47	Amiante : Mise à jour du Registre (2x /an)
11	Échafauds et planches		24	Camion ou Équipement sous fils électri.	36	Dégagement		
12	Bombonnes attachées		25		37	Signalisation		
13	Mezza: Crochet Equipements solides		26		38	Obstacles		
14	Drain Garage (registre)		27		39			

Programme de prévention

Fiche d'Inspection Électriques

Fiche d'Inspection Annuelle - Installations Électriques

Vérification des dates d'expirations, de l'état du matériel et des normes applicables - ***DATE de la VISITE (jj-mm-aa):***

_____

Janvier, Mars, Juin, Septembre

Réf.	*Panneaux Électriques intérieur*			*Extérieur*	Réf.	*Autres / mutuellemmq.com*	Réf.	
1	Ouverture Inutilisé ? Il faut les boucher		16	prise GDDFT (contre l'eau) ?	30	Éclairage fixé au plafond	38	
2	Il faut une porte de protection		17	GDDFT protéger contre les enfants ?	31	Éclairage globe protection	39	
3	Breaker en plastique en place ?		18	prise protégé, fermé, et étanche ?	32		40	
4	Breaker endommagé,		19	cablage guène sèche, fil à nu	33		41	
5	à 1 mètre de tout objet		20	guène endommagée	34		42	
6	Matériel inflammable à proximité		21	Boîte scellé ?	35		43	
7	si eau prox., prise GDDFT (contre l'eau) ?		22	prise extérieure non couverte	36		44	
8	cablage guène sèche ? Fil à nu		23	appareillage non fixé	37		45	
9	guène endommagée ?		24	résevoir pétrolier cables anti-explosion			46	
10	Radiateurélectrique connexion modifiée		25	rallonge non conforme aux intempéries				
11	appareillage non fixé		26	cable non protégé contre vermine				
12	poussière		27					
13	appareil non connectable sur multiprises		28					
14	trop d'éléments sur une prise		29					
15	Panneau Rouillé							

Programme de prévention

ANNEXE B (PSSE)

PSSE

(Programme de santé spécifique à l'établissement)

Programme de prévention

Contaminant Facteur de risque	Évaluation par fonction		Justification non priorisée (voir légende)
	Retenu	Non retenu	
Amiante	• Préposé à l'entretien (journalier) • Chef d'équipe • Inspecteur municipal		
Berce de Caucasse	• Préposé à l'embellissement		
Bioaérosols (micro-organismes)/VHA	• Directeur des travaux publics • Préposé à l'entretien (journalier)		
Bruit	• Préposé à l'entretien (journalier) • Chef d'équipe	• Directeur du service incendie • Pompier/Pompier volontaire	1
Chaleur (contraintes thermiques)	• Directeur du service incendie • Pompier/Pompier volontaire • Préposé à l'embellissement • Préposé à l'entretien (journalier) • Chef d'équipe	• Constable au stationnement	1
COVID-19	• Tous les employés		
Espace clos		• Chef d'équipe • Préposé à l'entretien (journalier)	1
État de stress post-traumatique (ÉSPT)	• Directeur du service incendie • Pompier/Pompier volontaire		
Froid	• Directeur du service incendie • Pompier/Pompier volontaire • Préposé à l'entretien (journalier) • Chef d'équipe		

Programme de prévention

Fumée d'incendie et gaz divers	• Directeur du service incendie • Pompier/Pompier volontaire		
Gaz d'échappement Monoxyde de carbone	• Préposé à l'embellissement • Préposé à l'entretien (journalier) • Chef d'équipe		

Programme de prévention

TABLEAU SYNTHÈSE DES FACTEURS DE RISQUE

Contaminant Facteur de risque	Évaluation par fonction		Justification non priorisée (voir légende)
	Retenu	Non retenu	
Hypochlorite de sodium		• Directeur des travaux publics • Préposé à l'entretien (journalier)	1-4-5
Insectes à venin	• Préposé à l'embellissement • Préposé à l'entretien (journalier) • Chef d'équipe		
Jet d'eau sous haute pression	• Préposé à l'entretien (journalier)		
Maladie de Lyme Virus du Nil Occidental	• Préposé à l'embellissement • Préposé à l'entretien (journalier) • Chef d'équipe		
Moisissures	• Inspecteur municipal • Préposé à l'entretien (journalier) • Chef d'équipe • Préposé à l'entretien ménager		

Programme de prévention

Postures et aménagement de poste de travail à l'écran	• Agent du développement économique • Animatrice au musée • Commis à la réception • Directeur de dévellpement • Responsable des loisirs • Directeur des travaux publics • Directeur du service incendie • Responsable du quai • Directrice générale • Inspecteur municipal • Préposé à la bibliothèque • Secrétaire-trésorière adjointe		
Postures contraignantes		• Directeur du service incendie • Pompier/Pompier volontaire	4

Programme de prévention

Contaminant Facteur de risque	Évaluation par fonction		Justification non priorisée (voir légende)
	Retenu	Non retenu	
Produits chimiques multiples, réglementés		• Chef d'équipe • Préposé à l'entretien (journalier) • Préposé à l'embellissement • Préposé à l'entretien ménager	5
Produits chimiques multiples solides (poudre eaux usées)		• Directeur des travaux publics • Préposé à l'entretien (journalier)	1-5
Soulèvement, transport et manipulation de charges lourdes		• Chef d'équipe • Directeur du service incendie • Pompier/Pompier volontaire • Préposé à l'entretien (journalier) • Préposé à la bibliothèque	4
Vibrations au corps entier	• Préposé à l'entretien (journalier) • Chef d'équipe		
Virus transmissibles par le sang (VHB-VHC-VIH)	• Directeur du service incendie • Pompier/Pompier volontaire	• Préposé à l'embellissement • Préposé à l'entretien ménager	1-5

Programme de prévention

Légende

1- Risque faible
2- Prise en charge par le milieu
3-Moyen préventif adéquat
4- Méthode de travail convenable
5- Équipement de protection individuelle adéquate

PLAN D'ACTION POUR LES RISQUES

PLAN D'ACTION POUR LES RISQUES

Facteur de risque retenu : Amiante **Justification :** Présence possible d'amiante dans le milieu de travail. **Objectif :** Prévenir les risques d'amiantose/mésothéliome chez les travailleurs exposés à ce contaminant.		
Activité	**Responsable de l'activité**	**Échéancier**
Séance d'information de 30 minutes sur les obligations légales, les effets à la santé et les moyens de prévention en cas d'exposition.	Équipe de SAT	**2025**
Identifier les situations et les activités à risque d'exposer les travailleurs à l'amiante.	Gestionnaire	**fait**

Facteur de risque retenu : Berce du Caucase **Justification :** Le travail extérieur peut exposer les intervenants à ce risque à la santé. **Objectif :** Prévenir les brûlures potentiellement reliées à cette plante.		
Activité	**Responsable de l'activité**	**Échéancier**
Séance d'information de 30 minutes sur les effets à la santé et les moyens de prévention en cas d'exposition.	Équipe de SAT	**2025**

PLAN D'ACTION POUR LES RISQUES

Facteur de risque retenu : Bioaérosols (micro-organismes)/VHA **Justification :** Les travailleurs sont exposés à ce contaminant. **Objectif :** Prévenir la contamination des travailleurs par certains virus présents dans le milieu de travail.		
Activité	**Responsable de l'activité**	**Échéancier**
Séance d'information de 30 minutes sur les effets à la santé et les moyens de prévention en cas d'exposition.	Équipe de SAT	**2025**

PLAN D'ACTION POUR LES RISQUES

Facteur de risque retenu : Bruit **Justification :** Le bruit excède 85 dBA pour certaines tâches. **Objectif :** Prévenir la surdité professionnelle chez les travailleurs.		
Activité	**Responsable de l'activité**	**Échéancier**
Séance d'information de 30 minutes sur les effets à la santé et les moyens de prévention.	Équipe de SAT	**2025**

Facteur de risque retenu : Chaleur (contraintes thermiques) **Justification :** Exposition possible aux contraintes thermiques. **Objectif :** Prévenir les effets de la chaleur sur la santé tels que les coups de chaleur, la déshydratation, etc.		
Activité	**Responsable de l'activité**	**Échéancier**
Séance d'information de 20 minutes sur les effets à la santé et les moyens de prévention en cas d'exposition.	Équipe de SAT	**2025**

PLAN D'ACTION POUR LES RISQUES

Facteur de risque retenu : État de stress post-traumatique (ÉSPT) **Justification :** Dans le cadre de leur intervention lors de situation d'urgence, les intervenants sont à risque de développer des ÉSPT. **Objectif :** Prévenir les ÉSPT chez les intervenants en étant capable d'identifier les situations à risque.		
Activité	**Responsable de l'activité**	**Échéancier**
S'assurer une réponse adéquate à la suite d'un évènement traumatique.	Gestionnaire	**2025**
Mise en place de personnes sentinelles formées dans le milieu de travail, afin de détecter précocement la détresse psychologique chez les travailleurs.	Employeur	**2025**
Séance d'information de 30 minutes sur les effets à la santé et les moyens préventifs.	Équipe de SAT	**2025**

Facteur de risque retenu : Froid **Justification :** En lien avec une exposition prolongée au froid en milieu de travail. **Objectif :** Prévenir les engelures et adopter des méthodes de travail adéquates.		
Activité	**Responsable de l'activité**	**Échéancier**
Séance d'information de 20 minutes sur les effets à la santé et les moyens de prévention en cas d'exposition.	Équipe de SAT	**2025**

Facteur de risque retenu : Fumée d'incendie et gaz divers **Justification :** Les pompiers sont exposés lors des interventions avant, pendant et après l'incendie. **Objectif :** Prévenir les maladies professionnelles tel que le cancer chez les travailleurs exposés à ce facteur de risque.		
Activité	**Responsable de l'activité**	**Échéancier**
Séance d'information de 30 minutes sur les effets à la santé et les moyens préventifs.	Équipe de SAT	**2025**

PLAN D'ACTION POUR LES RISQUES

Facteur de risque retenu : Gaz d'échappement et monoxyde de carbone **Justification :** Fonctionnement d'équipements à combustion dans l'entreprise. **Objectif :** Prévenir une intoxication au monoxyde de carbone chez les travailleurs.		
Activité	**Responsable de l'activité**	**Échéancier**
Séance d'information de 30 minutes sur les effets à la santé et les moyens de prévention en cas d'exposition accidentelle.	Équipe de SAT	**2025**

Facteur de risque retenu : Insectes à venin **Justification :** Le travail extérieur en forêt ou en bordure des routes peut exposer les intervenants à ce risque à la santé. **Objectif :** Prévenir les réactions allergiques potentiellement graves pour la santé.		
Activité	**Responsable de l'activité**	**Échéancier**
Séance d'information de 20 minutes sur les effets à la santé et les moyens de prévention en cas d'exposition accidentelle.	Équipe de SAT	**2025**

PLAN D'ACTION POUR LES RISQUES

Facteur de risque retenu : Jet d'eau sous haute pression **Justification :** Utilisation d'une machine à jet d'eau à haute pression > que 1000 psi. **Objectif :** Les travailleurs sont capables d'identifier les risques et les blessures potentiellement graves.		
Activité	**Responsable de l'activité**	**Échéancier**
Séance d'information de 20 minutes sur les effets à la santé et les moyens de prévention en cas d'exposition accidentelle.	Équipe de SAT Gestionnaire CSS	**2025**

PLAN D'ACTION POUR LES RISQUES

Facteur de risque retenu : Maladie de Lyme/Virus du Nil Occidental **Justification :** Le travail extérieur en forêt ou en bordure des routes peut exposer les intervenants à ce risque à la santé. **Objectif :** Prévenir les piqûres de tiques potentiellement infectées par cette bactérie.		
Activité	**Responsable de l'activité**	**Échéancier**
Séance d'information de 30 minutes sur les effets à la santé et les moyens de prévention en cas d'exposition.	Équipe de SAT	**2025**

Facteur de risque retenu : Moisissures **Justification :** Présence possible de moisissures dans les milieux de travail. **Objectif :** Prévenir les maladies professionnelles et être en mesure d'identifier les situations à risque d'exposition à ce contaminant.		
Activité	**Responsable de l'activité**	**Échéancier**
Séance d'information de 20 minutes sur les effets à la santé et les moyens de prévention en cas d'exposition.	Équipe de SAT	**2025**

PLAN D'ACTION POUR LES RISQUES

Facteur de risque retenu : Postures et aménagement de poste de travail à l'écran **Justification :** Certains postes de travail s'effectuent majoritairement sur un ordinateur **Objectif :** Prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS) reliés au travail de bureau, sur un poste mal adapté.		
Activité	**Responsable de l'activité**	**Échéancier**
Remise de documents aux travailleurs et à l'employeur pour les ajustements de base.	Équipe de SAT	**2025**

PLAN D'ACTION POUR LES RISQUES

Facteur de risque retenu : Vibrations au corps entier **Justification :** Conduite de véhicules lourds pour de longues périodes. **Objectif :** Prévenir les douleurs chroniques au dos		
Activité	**Responsable de l'activité**	**Échéancier**
Remise de documents sur les vibrations au corps entier aux travailleurs et au directeur, afin de diminuer les risques à long terme sur la santé.	Gestionnaire Équipe de SAT	**2025**

Facteur de risque retenu : Virus transmissibles par le sang (VHB-VHC-VIH) **Justification :** Lors d'intervention, certains intervenants sont exposés à du sang de personnes potentiellement infectées par ces virus (risque biologique). **Objectif :** Prévenir la contamination des intervenants lors des interventions, en identifiant les situations à risque.		
Activité	**Responsable de l'activité**	**Échéancier**
Séance d'information de 30 minutes sur les effets à la santé et les moyens de prévention en cas d'exposition.	Équipe de SAT Travailleurs Gestionnaire	**2025**

Des fiches synthèses des effets à la santé pour les facteurs de risques retenus sont disponibles sur demande.

ORGANISATION DES PREMIERS SECOURS, PREMIERS SOINS (PSPS)

(Objectif : maintenir un service adéquat de premiers soins pour répondre aux urgences)

Secouriste		Trousse Présente/Requise		Système de communication d'urgence/Affichage	Protocole d'évacuation et de transport des blessés	Registre d'accidents et d'incidents
Formé	Requis	Établissement	Véhicule			
1 par établissement	idem	10/10	4/4	Oui/Oui	Oui	Oui

Organisation PSPS	Commentaire, recommandation
Secouriste	Vous disposez d'un nombre adéquat de secouristes. Par contre, vous devez vous assurer que leur certification est valide.
Trousse de premiers soins, premiers secours	Nombre adéquat de trousses.
Système de communication d'urgence et affichage	Système de communication disponible. Le nom, la fonction et lieu de travail des secouristes à mettre à jour.
Registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours	Présence d'un registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours.
Protocole d'évacuation et de transport des blessés	Établi et connu.

Programme de prévention

ORGANISATION DES PREMIERS SECOURS, PREMIERS SOINS (PSPS)

(Objectif : maintenir un service adéquat de premiers soins pour répondre aux urgences)

Risque spécifique	Oui	Non	Commentaire
Risque de brûlure thermique/chimique : Douche de corps en place (modèle)	☒	☐	Hypochlorite de sodium
Risque de brûlure thermique/chimique : Douche oculaire en place (modèle)	☒	☐	Hypochlorite de sodium
Risque de brûlure thermique/chimique : Bouteille de rinçage oculaire (quantité, expiration)	☐	☐	N/O
Risque de brûlure chimique : Gel de gluconate de calcium et matériel supplémentaire disponible (expiration)	☐	☒	
Risque de piqûre d'insecte : Épinéphrine auto-injectable disponible (quantité, expiration)	☐	☒	
Risque d'amputation traumatique d'un doigt : NaCl 0,9 % et matériel pour amputation traumatique en place (expiration)	☐	☒	
Risque de blessure perforante reliée à l'usage d'un appareil de jet d'eau sous haute pression (PSI, carte *« note au médecin »* disponible)	☒	☐	
Risque de syndrome du harnais : Procédure de sauvetage en hauteur	☐	☒	
Application de surveillance efficace pour travailleur isolé	☐	☒	
Risque pour les secteurs miniers et autres	☐	☒	
Risque pour les secteurs forestiers et autres	☐	☒	

ANNEXE C (LISTE DES DIRECETIVES SIMPLIFIÉES ET REGISTRES DES DIRECTIVES)

Directives Simplifiées - Points Clés à Retenir

Accès aux pompe - Dégrilleur			
		Qui	Seulement employés accrédités ; Éric, Carl, Voirie
		Danger	Chute
		Actions	Porter Harnais et bien fixer lorsque situé devant les trappes ouvertes
Panne ventilation - Dégrilleur			
		Qui	Seulement employés accrédités; Éric, Carl, Voirie
		Danger	si alarmes rouge extérieur ; suffocation, explosion
		Actions	Ne jamais entrer, appelez pompier pour analyser l'air
Travail en hauteur			
		Qui	Tous les employés
		Danger	Chute
		Actions	demander aide pour tenir échelle, porter harnais + de 3 mètres ou garde-corps
Travail en espace clos			
		Qui	Seulement employés accrédités; Éric, Carl, Voirie
		Danger	Chute, suffocation, électrocution, explosion
		Actions	besoin d'un surveillant avec communication et équipements espace clos
Excavation et Tranchée			
		Qui	Seulement employés accrédités; Éric, Carl, Voirie
		Danger	Chute, ensevelissement, suffocation, électrocution, explosion
		Actions	besoin d'un surveillant avec communication , caisson de protection
Déchiqueteuse à bois			
		Qui	Éric, Voirie (formation obligatoire par Éric ou chef d'équipe avant utilisation)
		Danger	écrasement et coupures, entraînement, projectile
		Actions	défaut de la déchiqueteuse, on doit appeler le contremaître.
Protection respiratoire			
- découpe de béton et asphalte,		Qui	Voirie, Pompiers
- amiante		Danger	maladies pulmonaires, cancer, bruit
		Actions	Porter un masque et ÉPI selon la directive
Travaux poussière d'amiante			
		Qui	Voirie, Pompiers

		Danger	maladies pulmonaires, cancer, bruit
		Actions	Porter un masque et ÉPI selon la directive
Rampe fixe - Camion de déneigement			
		Qui	Voirie, déneigement, accès en hauteur d'une boîte de camion
		Danger	Chute
		Actions	Utiliser en tous temps de la rampe située à l'entrepot

Registre des directives opérationnelles en santé et sécurité au travail

TRAVAUX PUBLICS

NUMÉRO	DESCRIPTION	DATE DE LA DIRECTIVE
TP-2016-01	L'accès aux pompes de la cale sèche et manipulation des pompes	27-07-2016
TP-2016-02	L'Accès au bâtiment dégrilleur (panne de système de ventilation)	27-09-2016
TP-2016-03	L'Accès au dégrilleur (port du harnais de sécurité)	27-09-2016
TP-2016-04	Travail en hauteur	08-05-2017
TP-2018-01	Travail en espace clos	07-03-2018
TP-2018-02	Travaux d'excavation de tranchée et creusement	07-03-2018
TP-2018-03	Déchiqueteuse à Bois	25-09-2018
TP-2022-01	Protection Respiratoire (Découpage Béton Asphalte et fabrication de béton et de ciment).	17-02-2022
TP-2023-01	Travaux susceptibles d'émettre des poussières d'amiantes	22-02-2023

DÉNEIGEMENT

NUMÉRO	DESCRIPTION	DATE DE LA DIRECTIVE
~~DE-2016-01~~	~~Installation et la manutention des chaînes du panneau de la boîte du camion GM550~~	~~27-07-2016~~
DE-2016-02	Utilisation rampe fixe pour le déneigement des camions	27-07-2016

TP-2016-01 22 février 2023

ACCÈS AUX POMPES DE LA CALE-SÈCHE ET MANIPULATION DES POMPES

Objet : Trappes de La Cale-Sèche et pompes de drainage

La municipalité tient beaucoup à améliorer l'environnement de travail afin d'assurer la sécurité de tous. Pour cela, tous les employés qui doivent particulièrement accéder aux pompes de la Cale-Sèche devront obligatoirement être 2 ou utiliser de l'aide mécanique afin de lever la trappe et/ou de manipuler les pompes.

N'oubliez pas que le dos a ses limites, la charge maximale qu'un employé peut transporter ne doit pas dépasser de 23 Kg (50 lbs). *(art.14.47) Du règlement Canadien.*

Nous vous invitons à apporter vos suggestions et commentaires afin d'améliorer la santé et sécurité au travail au responsable de la SST.

Merci,

TP-2016-02 22 Février 2023

ACCÈS AU DÉGRILLEUR

Objet : PANNE DU SYSTÈME DE VENTILATION

Advenant que le(s) gyrophare(s) extérieurs soient allumés;

Tous employés qui devant accéder au dégrilleur, ne doivent en aucun cas, entrer dans le bâtiment; ni dans la section électrique, ni dans la section du tamis rotatif , cela indique que la flotte de haut niveau est activée, et peut indiquer l'arrêt du système de ventilation, dans ce cas, l'air peut comporter des gaz dangereux pour votre vie, tel le méthane, Hydrogène sulfuré et autres.

Si tel est le cas, veuillez informer immédiatement, la direction et demander qu'on analyse l'air à l'aide d'un détecteur avant d'entrer dans le bâtiment.

Rappel: Exemple de concentration dangereuse pour l'Hydrogène Sulfuré:

- 800-1 000 ppm : Perte de conscience, arrêt de la respiration et mort

Nous vous invitons à apporter vos suggestions et commentaires s'il y a lieu.

Merci,

TP-2016-03 22 Février 2023

ACCÈS AU DÉGRILLEUR

Objet : PORT DU HARNAIS DE SÉCURITÉ

Tous employés devant ouvrir une des 5 trappes au dégrilleur, devra dorénavant porter un harnais de sécurité et s'attacher au crochet installé à cet effet, il n'est donc permis qu'à un seul employé de manœuvrer dans cet espace dès que la rampe de protection est enlevée.

Avant d'ouvrir les trappes assurez-vous;

1) Que les trappes et le lieu du travail soient bien déneigés, déglacées et qu'un antidérapant est ajouté pour ne pas glisser
2) que le treuil est déjà installé sur la potence
3) que vous avez tous les outils et matériel à la portée afin d'éviter des déplacements inutiles et qu'ils n'encombrent pas l'espace de travail
4) porter le harnais, l'attacher au crochet et ne tourner jamais le dos à une trappe ouverte
5) pendant la remonté d'une pompe, enlever toutes cordes ou éléments pouvant vous entrainer dans sa chute
6) après l'ouverture, refermer les trappes qui ne sont pas nécessaire
7) replacer la rampe de sécurité

Le capacité du crochet est de 181 Kg (400 lbs). Ce crochet ne peut être utilisé pour l'espace clos ou pour descendre ou maintenir une pièce d'équipement, pompe ou autres objets. Ce crochet est exclusivement utilisé pour attacher un harnais et retenir un travailleur dans une chute.

Assurez-vous que le harnais soit vérifié et utilisé en toute sécurité.

Merci,

TP-2016-04 Révision: 22 Février 2023

DIRECTIVE OPÉRATIONNELLE SÉCURITAIRE

TRAVAIL EN HAUTEUR

Certains employés sont appelés à faire des travaux en hauteur. Lorsque ces travaux en plus de 3 mètres du sol, ces travaux sont assujettis à des règles strictes de sécurité afin d'éliminer les risques de chutes. La Municipalité s'est donc dotée d'une procédure visant à encadrer l'exécution des travaux qui doivent se faire en hauteur. Tout employé appelé à faire de tels travaux doit obligatoirement respecter cette procédure en tout temps.

Notez: Chute en hauteur, 15 minutes suspendue à un harnais, entraîne la mort, il faut libérer le travailleur de sa position.

Procédure à suivre

1) **Planifier ses travaux**
   Prévoir l'équipement nécessaire, connaître le lieu d'intervention spécifique, vérifier la présence de lignes électriques à proximités, etc.
2) **Évaluer et éviter les risques de chute**
   Lorsque la protection contre les chutes de plus de 3 mètres ne peut être assurée avec d'autres moyens, portez en tout temps un dispositif complet d'arrêt de chute.
   Avant de débuter une tâche, assurez-vous de ;
   - Stabiliser l'échelle ou l'échafaud et l'attacher au bâtiment;
   - Demander qu'on retienne l'échelle si possible;
   - S'assurer d'utiliser les pattes ajustables pour l'échafaud;
   - Installer les gardes au dernier étage de l'échafaud;
   - Ne pas mettre des objets sur le plancher qui pourrait vous faire trébucher ou tomber;
   - Attacher les outils, et tous ce qui peut tomber;
   - Faire vérifier les échelles une fois l'an, par une compagnie accréditée;
   - Lorsque vous montez dans l'échelle ou l'échafaud, assurez-vous d'avoir les mains libres pour vos 3 points d'appui;
     Par exemple, les outils doivent être attachés à la taille, ou un sac à dos ou peuvent être hissés ou descendu par une corde.

3) **Vérification de l'état des équipements de sécurité avant utilisation**

On vérifie toutes défectuosités ou anomalies comme par exemple coup de scie sur un madrier pour échafaud, rapporter l'usure des pièces et bris. Pour le harnais, on vérifie la date d'expiration, sangles, rivets, coutures, mousquetons, anneau dorsale, corde, points d'ancrage, sangles anti-trauma, avant chaque utilisation.

4) **Tenir compte des conditions climatiques**
   Éviter le travail en hauteur par très grands vents ou à temps pluvieux.
5) **Si le travail peut se faire sur la terre ferme, ne pas le faire en hauteur**

6) **Toujours aviser quelqu'un avant de monter sur un toit et l'informer de votre retour.**

7) **Sur les toits, s'attacher en tout temps;**

8) **Prévoir de l'équipement pour soulever le travailleur en cas de chute;**

   - **Échelles supplémentaires**

9) **Plateforme**
   Entrepôt; Il faut utiliser la plateforme selon la directive ; " Utilisation Rampe Fixe Pour Déneigement " (DE-2016-02)

10) Si on ne peut atteindre avec la plateforme, alors se procurer une nacelle ou appeler une entreprise qui pourra faire le travail en sécurité.

TP-2018-01 22 Février 2023

DIRECTIVE OPÉRATIONNELLE SÉCURITAIRE

TRAVAIL EN ESPACE CLOS Certains employés sont appelés à faire des travaux en espace clos, c.-à-d.; ***non conçu pour être occupé, qui possède une voie restreinte d'entrée ou de sortie, qui présente des risques par son emplacement, son atmosphère, ou ses matières.***

La Municipalité s'est donc dotée d'une procédure visant à encadrer l'exécution des travaux en espace clos. Tout employé appelé à faire de tels travaux doit obligatoirement détenir une carte de compétence et suivre cette procédure en tout temps.

Espaces Clos; (1) Dégrilleur, (2) Chambre vannes Forgerons Sud, (3) Chambre au Quai, (4) Réservoirs Usine, (5) Chambre vannes Usine

Procédure à suivre

A) ÉTAPES PRÉLIMINAIRES

1.	Se procurer une fiche de contrôle indiquant les travaux à effectuer.
2.	établir une stratégie (temps d'intervention) ex. éviter les heures achalandées.
3.	Rassembler et vérifier le matériel nécessaire : Détecteur, trépied, treuil, harnais (usure et date d'expiration), ventilateur, génératrice, radio, EPI, lampe, outils, etc. Et dois **remplir ANNEXE A** (vérification équipements)
4.	Valider que le Bump test est complété

B) SUR LES LIEUX

5.	Le surveillant remplie la fiche de contrôle d'entrée en espace clos et fait les vérifications applicables.
6.	Installer un périmètre de sécurité (stationnement) et gardes.
7.	Installer le trépied ou autre système d'entrée/sauvetage et vérifier le fonctionnement.
8.	avant d'ouvrir la trappe, procéder à un relevé de l'atmosphère. Sinon, ouvrir légèrement la trappe et prendre des mesures des gaz à différents niveaux(3).
9.	Si les résultats répondent aux normes, ouvrir la trappe.
10.	Reprendre des mesures des gaz à partir du fond (3 niveaux).
11.	Inscrire les résultats des prélèvements sur la fiche de contrôle.

12.	Si les résultats ne respectent pas les normes, **NE PAS ENTRER,** ventiler 15 minutes et reprendre les mesures.
13.	Inscrire tous les résultats sur la fiche de contrôle.
14.	Procéder à la vidange de l'espace clos si applicable.
15.	Dès que les résultats respectent les normes, le travailleur met son équipement; salopette, bottes, harnais, gants, masque et lunette.
16.	Le surveillant vérifie le téléphone d'urgence, les radios et avertit que le travailleur descend dans l'espace clos.

C) ENTRÉE EN ESPACE CLOS

17.	**Cadenassage (si équipement à cadenasser obligatoire).**
18.	**Si des opérations de soudage sont planifiées, continuer de ventiler** pour toute la durée des travaux, pour obtenir 20 changements d'air à l'heure.
19.	Vérifier si tous les outils nécessaires pour les travaux sont à la portée.
20.	Le détecteur peut être porté par le travailleur entrant ou les lectures peuvent être prises à distance par le surveillant. Le détecteur est en mesure continu et en mode alarme.
21.	Fixer la corde d'assurance au harnais du travailleur.
22.	Le surveillant descend les outils à l'aide d'un panier et d'un câble.
23.	Si le niveau du liquide monte jusqu'aux genoux durant les travaux**, sortir de l'espace clos immédiatement** et procéder à la vidange.
24.	Après la vidange, cadenasser à nouveau les circuits électriques et vérifier l'atmosphère. Inscrire les résultats sur la fiche de contrôle.
25.	Le surveillant reste en contact visuel en tout temps avec le travailleur dans l'espace clos. **Il ne doit jamais quitter son poste.**

D) MESURES D'URGENCE

26.	Si l'alarme du détecteur sonne, **le travailleur doit sortir immédiatement.**
27.	Le surveillant aide le travailleur à sortir du puisard**. Le surveillant n'entre pas dans l'espace clos.**
28.	Si le surveillant constate que le travailleur n'agit pas normalement ou ne répond pas, il doit tenter immédiatement de le sortir. S'il lui est impossible de le sortir, il appelle sans tarder la sécurité pour qu'on envoie des secours. **Personne n'entre pas dans l'espace clos.**

29.	Prévoir de l'équipement pour soulever le travailleur en cas de chute • Échelles supplémentaires
30.	**15 minutes suspendue à un harnais, peut entraîner la mort, Libérer le travailleur immédiatement de sa position.**

E) APRÈS LES TRAVAUX

31.	Après que le travailleur est sorti, s'assurer que tous outils et instruments apportés sont ressortis.
32.	Fermer la trappe d'accès, et enlever le périmètre de sécurité s'il y a lieu
33.	Enlever les cadenas sur les circuits électriques et procéder à la remise en service.
34.	Le surveillant informe par radio que les travaux dans l'espace clos sont terminés et remet la fiche de contrôle au responsable de la CSST.
35.	Ajouter les alarmes dans le registre des Alarmes (archive 5 ans)

POINTS CHAUDS DANS UN ESPACE CLOS

Les soudeurs qui ont à effectuer des travaux dans des espaces clos sont exposés à des risques d'asphyxie et d'intoxication, car l'atmosphère peut présenter une déficience en oxygène ou une accumulation de contaminants toxiques. On compte également des risques d'incendie ou d'explosion causés par l'accumulation de produits inflammables. Tout cela peut être dû à la présence, par exemple, de gaz et fumées de soudage, de résidus de produits anciennement contenus dans l'espace clos, de produits de fermentation ou de vapeurs de produits de nettoyage. Les conséquences d'une exposition à une telle atmosphère malsaine peuvent être graves, voire mortelles. Avant d'effectuer les travaux, respecter les recommandations de la section 3.21 Travail dans un espace clos du Code de sécurité pour les travaux de construction.

A) ÉTAPES PRÉLIMINAIRES

1.	Compléter le permis de travail par points chauds et prendre connaissance des instructions et précautions indiquées.
2.	Vérifier tous les raccords des tuyaux ou des canalisations de gaz pour éviter qu'ils ne produisent des fuites dans l'espace clos.

3.	Inspecter visuellement tous les câbles et toutes les connexions électriques du matériel que le travailleur emporte avec lui.
4.	Laisser les bouteilles de gaz comprimés et les sources de courant électrique à l'extérieur de l'espace clos.
5.	Ventiler adéquatement en s'assurant de respecter tous les étapes de la directive du travail en espace clos, au moyen d'un détecteur de gaz à lecture directe, maintenir la lecture tout au long de l'opération de soudage.
6.	Enlever toutes les matières potentiellement dangereuses ou inflammables (solides ou liquides) par un nettoyage de la surface ou des équipements.
7.	Appliquer la *Procédure de cadenassage* si besoin.

B) DURANT UN TRAVAIL PAR POINTS CHAUDS

8.	Lors de l'usage d'une flamme nue, il est préférable d'allumer, de régler et d'éteindre la flamme à l'extérieur de l'espace clos afin d'éviter toute accumulation de gaz dans l'espace clos.
9.	Amarrer le matériel portable afin d'éviter tout mouvement accidentel lors du travail.
10.	Maintenir un minimum de 20 changements d'air à l'heure.
11.	Effectuer le travail par points chauds.
12.	Suivre les directives lors de mesures d'urgence (voir *Procédure d'entrée en espace clos*).

C) APRÈS UN TRAVAIL PAR POINTS CHAUDS

13.	Nettoyer et désinfecter la surface de travail ainsi que le matériel récupérable souillé (ex.: outils, bottes).
14.	Déposer le matériel jetable souillé dans un sac en plastique approprié et disposer correctement.

D) **LORS D'UNE INTERRUPTION DES TRAVAUX POUR UNE PÉRIODE PROLONGÉE OU DÉTERMINÉE (PAUSE)**

15.	S'assurer de fermer complètement les robinets du chalumeau et les robinets du collecteur ou du cylindre à l'extérieur.
16.	Si cela est possible, sortir le chalumeau et la tuyauterie du lieu de travail.
17.	Nettoyer et désinfecter le matériel souillé (ex : chalumeau, tuyauterie, bottes) tel que décrit dans *Procédure de nettoyage des équipements et*

	des lieux d'intervention.
18.	Si on revient sur le lieu de travail, refaire la même procédure en tester l'air avec le détecteur.

LISTE VÉRIFICATION DES ÉQUIPEMENTS POUR L'ESPACE CLOS

Potence 5/1	Barrière ou Garde Corps
Treuil de récupération	Dossard, Lunette, Gants : EPI
Harnais de Sécurité	Fiche de contrôle
Ventilateur	Radios
Génératrice	Détecteur de gaz
Trousse premiers soins	Signalisation : Cônes, Banc de rue
Extincteur	Corde
Éclairage	
Lieu contaminé : Imperméable ou Habit jetable, Masque, Visière	

LISTE VÉRIFICATION POTENCE

Câble du treuil de récupération	Mécanisme du treuil
Soudure de la potence	Poulie de la potence

TP-2018-02

Révision 22 Février 2023

Directive

Travaux d'excavation de tranchée et creusement

Définition: Tranchée, Excavation; Partie de terrain creusée à une profondeur d'au moins 1,2 mètre.

Avant le début des travaux

Étapes de la tâche	Détails des étapes	Responsable	Remarques
1. Déterminer l'emplacement exact des travaux	• Localiser la fuite à l'aide du corrélateur acoustique ou par écoute sur les accessoires	Éric Gagné	
2. Localiser les services publics et les canalisations souterrains, ainsi que les lignes électriques aériennes	• Placer une demande à Info-Excavation • Placer une demande au service d'ingénierie (aqueduc, égout) • Placer une demande à Hydro-Québec pour protéger les lignes électriques aériennes et/ou noter à la directive de creusage		Info-Excavation : 1 800 663-9228 Hydro-Québec : 1 888 385-7252
3. Évaluer les caractéristiques environnementales de l'aire de travail	• Délimiter physiquement l'aire de travail nécessaire • Identifier les éléments tel que bâtiment, poteau, lampadaire, arbre, trottoir, piste cyclable, stationnement, etc.		
4. Remplir la directive de creusage			APSAM: Fiche Directive de Creusage
5. Assurer la protection du public et des infrastructures	• Consulter un ingénieur lorsque des constructions ou infrastructures doivent être supportées • Préparer la ou les planche(s) de signalisation routière (Tome V) • Prohiber le stationnement et la circulation dans l'aire de travail (auto, piéton, cycliste) • Installer la signalisation routière		Signalisation routière: TOME V

Pendant le creusage

Étapes de la tâche	Détails des étapes	Responsable	Remarques
6. Creuser en respectant la directive de creusage	• **Creuser en fonction du type d'étançonnement à installer … Consulter le plan du système d'étançonnement si applicable**		Si des éléments de la directive de creusage ne peuvent pas être respectés contacter : Éric Gagné
7. Respecter les distances minimales d'approche des lignes électriques aériennes ou s'il y a lieu, s'assurer du fonctionnement du dispositif de blocage			**<125000 volts = 3 mètres (urbain)** 125000 à 250000 = 5 mètres 250000 à 550000 = 8 mètres Plus de 550000 = 12 mètres
8. Déposer les déblais et matériaux à au moins 1,2 mètres du sommet des parois de la tranchée			
9. Enlever des parois, toute masse surplombante (pierres, asphalte, etc.)			
10. Localiser manuellement les conduites ou les câbles	• **Installer l'étançonnement avant que le travailleur descendre pour localiser les conduites ou les câbles (voir no 11)** • S'assurer que les véhicules circulent et soient stationnés à plus de 3 mètres (ou conformément au plan du système d'étançonnement) • Descendre une échelle, dans la zone protégée par l'étançonnement • Installer les supports pour les conduites ou les câbles s'il y a lieu OU • Utiliser le vacuum pour localiser en restant à l'extérieur de l'excavation ou tranchée		

Avant de descendre dans l'excavation ou la tranchée

Étapes de la tâche	Détails des étapes	Responsable	Remarques
11. Installer l'étançonnement conformément au plan fourni par le manufacturier	• Consulter le plan du système d'étançonnement.		
12. S'assurer que les véhicules circulent et soient stationnés à plus de 3 mètres (ou conformément au plan du système d'étançonnement)			
13. Descendre l'échelle dans la zone protégée par l'étançonnement			Une échelle doit être installée à tous les 15 mètres linéaires, dans la zone protégée et doit dépassée de 1 mètre le niveau du sol.
14. Installer les barricades (900 mm de haut)			
15. Vérifier à l'aide du détecteur de gaz si l'atmosphère dans l'excavation ou la tranchée répond aux normes			
16. Installer le ventilateur en mode extraction			
17. Désigner le surveillant de surface			**Le travailleur désigné doit être compétent et expérimenté.**

Pendant les travaux dans l'excavation ou la tranchée

Étapes de la tâche	Détails des étapes	Responsable	Remarques
18. Installer la pompe au fond de la tranchée	• Déposer le gravier … • S'assurer que le fond de l'excavation ou la tranchée demeure raisonnablement asséché		
19. Dégager la conduite manuellement			
20. Déplacer les charges sur le chantier	• S'assurer que le travailleur désigné à l'élingage des charges soit formé pour cette tâche • S'assurer qu'aucune charge ne soit transportée au-dessus des travailleurs		
21. S'assurer que l'utilisation de l'outillage et autres équipements soit sécuritaire	• Utiliser le matériel conformément aux recommandations du manufacturier ou aux règles de l'art • Utiliser les moyens de protection individuelle		

À la fin des travaux

Étapes de la tâche	Détails des étapes	Responsable	Remarques
22. Assurer la protection du public jusqu'aux travaux de réfection de la chaussée	• S'assurer que la signalisation demeure en place jusqu'à ce que la circulation puisse être normalement rétablie …		
23. Vérifier l'état des équipements et des outils utilisés	• Nettoyer et ranger les équipements et outils • Déclarer immédiatement les bris et défectuosités		
24. Proposer une modification à la procédure s'il y a lieu			Est-ce qu'il y a eu des «passer proche»? Est-ce que la méthode de travail est réaliste? Génère-t-elle de nouveaux risques?

TP-2018-03 22 Février 2023

DIRECTIVE DÉCHIQUETEUSE À BOIS

Procédure à suivre

11) Avant d'utiliser la déchiqueteuse, une formation obligatoire vous sera donnée.

12) Porter les équipements de protections individuelles

Gants, Lunettes, casque ainsi qu'une protection auditive et des bottes CSA, dosar.

13) Planifier ses travaux

Prévoir l'espace pour placer les gros morceaux qui ne peuvent être broyés ou déchiquetés et sécuriser la zone de travail à l'aide de bancs de rue, de barils ou cônes de sécurité afin que personne n'entre dans le périmètre de travail.

Avant de débuter une tâche, assurez-vous de ;

- Stabiliser la déchiqueteuse;
- Dégager les objets sur le sol qui pourrait vous faire trébucher;
- Enlever tous ce qui peut dépasser de vos vêtements; Bijoux, ceinture, corde, outils et attacher votre dossard correctement;

14) Vérification de l'état de la déchiqueteuse avant utilisation

Assurez-vous de connaître l'emplacement du bouton d'interruption d'urgence de la déchiqueteuse.

15) Assurez-vous que l'on accède aux compartiments ou ouvertures de la déchiqueteuse avec des outils seulement.

16) Vérification au démarrage de la déchiqueteuse

Il faut alimenter la déchiqueteuse en se tenant sur le côté et ne doit être opérée que par une seule personne.
Une fois mise en marche vérifier visuellement que l'engrenage tourne correctement en tirant la barre horizontale principale, ensuite pousser sur la barre et l'engrenage devrait tourner dans le sens contraire afin d'expulser un morceau pris.

17) Si la déchiqueteuse bloque, ne JAMAIS tenter de débloquer par aucun des compartiments ou ouvertures et ne jamais exposé ses doigts et ses mains au mécanisme, Ne JAMAIS placer votre main dans un compartiment même si l'appareil est en arrêt complet.

18) Ne pas mettre des branches trop grosses, Si un morceau reste pris, pousser la barre principale, si le morceau reste toujours coincé, alors arrêter la déchiqueteuse et demander de l'aide à votre superviseur. Si le superviseur n'est pas disponible, remettez le travail à plus tard.

19) Éviter de mettre des branches mouillées, cela occasionne des blocages plus fréquents, donc il est préférable de déchiqueter le bois lorsqu'il est sec.

TP-2022-01 22 Février 2023

PROTECTION RESPIRATOIRE (pour plus d'information voir l'annexe D).

(Découpage de béton, d'asphalte, fabrication de béton, de ciment et balai de rue) ou lorsqu'on manipule le Chlore.

Risque : La silice cristalline peut endommager vos poumons et provoquer une maladie des poumons appelée la silicose. L'inhalation des vapeurs de Chlore peut provoquer la bronchoconstriction.

Procédure à suivre pour tous les employés et les sous-contractants.

Avant d'utiliser la scie à béton, de fabriquer du béton, du ciment ou bien utiliser le balai de rue, et pour la manipulation du Chlore, il vous faut :

Vos obligations ;

1) Porter les équipements de protections individuelles le masque approprié selon la tâche à accomplir (voir les fiches de données de sécurité du fabricant ainsi que le Registre des tâches du Programme de Protection Respiratoire), gants, lunettes, casque ainsi qu'une protection auditive adéquate (bouchons sont acceptés), des bottes CSA, et dossard.

2) Planifier ses travaux
   Prévoir l'espace pour placer les gros morceaux qui ne peuvent être broyés ou déchiquetés et sécuriser la zone de travail à l'aide de bancs de rue, de barils ou cônes de sécurité afin que personne n'entre dans le périmètre de travail.

3) Avant d'entrer dans la zone de découpage ou de travail, il vous faut porter **le masque en tout temps**, dans le cas du découpage de béton ou d'asphalte, il faut un masque type N95, et pour les vapeurs de Chlore, un masque de type Filtre P100, il faut bien ajuster sur la surface du visage enfin que la silice ou des vapeurs ne s'infiltrent entre le masque et le visage.

4) Pour l'ajustement des masques veuillez-vous assurez que le modèle convient et épouse la forme de votre visage et qu'il soit inspecté, nettoyé avant et après chaque utilisation, *(assurez-vous d'inspecter votre Appareil de Protection Respiratoire (APR) et de remplir le*

Registre d'entretien des APR ainsi que le Formulaire : '' Essais d'ajustement qualitatifs que vous pouvez retrouver dans Programme de Protection Respiratoire).

A) Il faut couper la barbe, veiller à ce que les cheveux n'entravent pas le joint facial entre le masque et la peau et il faut que ce joint soit en contact direct avec la peau du visage.

B) Il faut l'ajuster de façon que l'air n'entre ou ne sort par la périphérie. Ensuite il faut tester son étanchéité:

Test d'étanchéité et ajustement du masque

Avant le test assuré vous que la date sur la cartouche s'il y a ne soit pas expiré.
Le filtre doit permettre une respiration sans effort particulier, sinon changé cette cartouche.

Pression positive
Placer la paume de la main sur la soupape positive et expirer doucement, si le masque gonfle et qu'il n'y a aucune fuite d'air entre le visage et le masque, l'ajustement est bon.

Pression négative
Placer la paume des mains sur les cartouches afin de restreindre le débit d'air ensuite, inspirer doucement si le masque se resserre sur le visage et qu'il n'y a aucune fuite d'air entre le visage et le masque, l'ajustement est bon.

Avant de ranger votre appareil de protection, il faut le laver correctement avec une solution de Chlore (1 millilitre d'eau de Javel dans 1 litre d'eau) et l'entreposer dans un endroit sombre dans un ZipLoc.

Pour plus de détails, veuillez consulter le Programme de Protection Respiratoire.

TP-2023-01 22 février 2023

TRAVEAUX SUSCEPTIBLES D'ÉMETTRE DES POUSSIÈRES D'AMIANTE

Voir annexe E

DE-2016-02 23 Février 2023

UTILISATION RAMPE FIXE POUR DÉNEIGEMENT

Objet: Déneigement ou nettoyage en hauteur d'une grille de camion

La municipalité tient beaucoup à améliorer l'environnement de travail afin d'assurer la sécurité de tous. Pour cela, tous les employés qui doivent particulièrement accéder à la partie supérieure d'une boîte de camion pour le déneigement ou effectuer un travail similaire en hauteur, devront obligatoirement utiliser la rampe installée à cet effet et qui est situé sur le container, à l'entrepôt municipal.

Nous vous invitons à apporter vos suggestions et commentaires afin d'améliorer la santé et sécurité au travail au responsable de la SST.

Merci,

ANNEXE D PROGRAMME Protection Respiratoire

(Découpage Béton Asphalte et fabrication de béton et de ciment).)

En santé et sécurité du travail

Ensemble, employeurs et travailleurs

ON PASSE À L'ACTION!

Association des Mutuelles à Performance Novo

PROTECTION RESPIRATOIRE

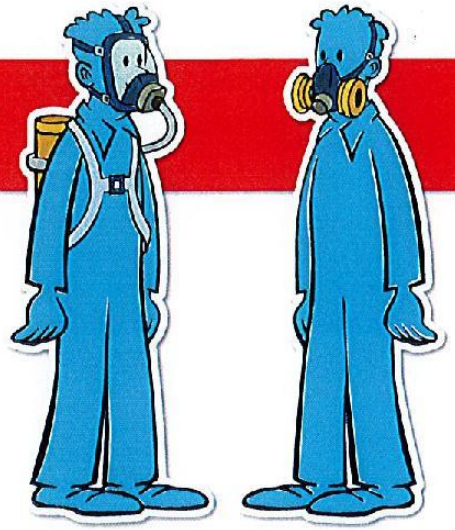

La protection respiratoire est indispensable lors de certains travaux où l'environnement n'est pas adéquat ou lorsqu'il y a présence de polluants dans l'air afin d'éviter tout risque d'accidents ou de maladies professionnelles.

Mis à jour le : 22 mars 2016

RISQUES ET CONSÉQUENCES

- ✓ Inhaler un produit dangereux en le pulvérisant et contracter une maladie respiratoire.
- ✓ Subir une intoxication ou être asphyxié lors d'une exposition à une atmosphère déficiente en oxygène ou à des gaz et des vapeurs toxiques.
- ✓ Subir une contamination biologique en présence de micro-organismes (virus, bactéries, moisissures, etc.).

EPI

PISTES DE SOLUTIONS

- ✓ Soyez formé sur les méthodes de travail appropriées liées à l'utilisation des équipements de protection respiratoire*. Référez-vous à votre supérieur, au besoin.
- ✓ Effectuez un test d'ajustement (*fit-test*) pour déterminer quel modèle de masque* convient le plus à la forme de votre visage.
- ✓ Évitez de partager un masque ou d'utiliser celui de quelqu'un d'autre.
- ✓ Portez les équipements de protection respiratoire en tout temps lorsque demandé dans les procédures de travail ou lorsque recommandé dans les fiches de données de sécurité (FDS) des produits du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).
- ✓ Inspectez, nettoyez, et entreposez les appareils de protection respiratoire selon la norme CAN/CSA-Z94.4-F11 et conformément aux recommandations des fabricants. Consignez tous les entretiens dans un registre.
- ✓ Assurez-vous que tous les équipements de protection respiratoire soient adaptés à l'environnement de travail où ils seront utilisés.
- ✓ Lors de l'utilisation d'un masque à filtre*, vérifiez que ce dernier ne soit pas colmaté et soit en bon état avant son utilisation.
- ✓ Lors de l'utilisation d'un masque à cartouche*, remplacez la cartouche avant qu'elle n'expire.
- ✓ Essayez le masque afin d'assurer le bon fonctionnement après chaque opération de nettoyage ou de désinfection.

* *Rapportez tout bris ou défaillance. Inclure dans le programme d'entretien/d'inspection préventif.*

GROUPE CONSEIL NOVO SST

Évaluation de programme de protection respiratoire

IDENTIFICATION

Nom de la Municipalité :	Tadoussac	Personne-ressource :	Carl Brousseau
Administrateur du PPR :	Chantal Otis	Tél. :	(418) 235-4446 (222)
Date de révision :	14 mars 2022		

CRITÈRES D'ÉVALUATION

N°	Critère d'évaluation	Points d'amélioration	OK √
1	Identification des activités/tâches nécessitant une protection respiratoire		
2	Identification et évaluation des contaminants		
3	Liste des types d'APR requis en fonction de l'identification des risques		
4	Registre des APR de l'entreprise		
5	Obligation d'essais d'ajustement pour chaque utilisateur		
6	Registre des essais d'ajustement pour chaque utilisateur		
7	Fréquence des essais d'ajustement		
8	Politique de port de la barbe		
9	Politique d'obligation de porter la protection respiratoire		
10	Obligation d'effectuer un essai d'étanchéité à chaque utilisation		
11	Inspection des appareils avant chaque utilisation		
12	Méthodes et fréquences de nettoyage des APR		
13	Produits de nettoyage		
14	Méthode d'entreposage		
15	Formation des utilisateurs, superviseurs et des responsables de la distribution et de l'entretien des APR		
16	Registre et suivi de la formation		
17	Fréquence de rappel		

Autres commentaires et observations :

Approuvé : Chantale Otis, dg **Améliorations requises :** _____

Évalué par : Carl Brousseau **Titre :** Responsable CNE SST **Date :** 16 MARS 2022

Rédigé le : 7 novembre 2017
Novo SST • © Groupe Conseil Novo SST inc., 2017. Tous droits réservés.

Municipalité de
TADOUSSAC

Programme de protection respiratoire

Sujet :	Programme de protection respiratoire	N° de la procédure :	1
Élaborée par :	Carl Brousseau	Date d'émission :	10 Mars 2022
Approuvée par :	Chantal Otis	Date de révision :	14 Mars 2022

But

Identifier les tâches pour lesquelles la protection respiratoire est obligatoire. Assurer la protection du travailleur contre l'inhalation de substances chimiques dangereuses présentes dans l'air en leur fournissant la protection respiratoire adéquate selon les risques rencontrés, qui peuvent se manifester sous la forme de gaz, de vapeur, de brouillard ou de poussière. Sensibiliser le travailleur face au besoin d'une telle protection.

Les mesures d'ingénierie, comme un procédé en circuit fermé, la ventilation ou la substitution de produit chimique doivent être utilisées comme premier moyen de contrôle des contaminants de l'air. Si de telles mesures ne peuvent être prises, les exigences de ce présent programme doivent être suivies.

Objectifs

Ce programme sert à établir des directives concernant la protection respiratoire, lorsqu'elle est nécessaire. Il établit les éléments essentiels à l'implantation d'une protection respiratoire efficace. Le programme sert également à assurer des pratiques de travail sécuritaires en incluant la façon d'utiliser correctement les respirateurs.

Champ d'application

Ce programme s'applique à tous les travailleurs pouvant être exposés à des produits potentiellement dangereux au niveau du système respiratoire.

Le non-respect total ou partiel des éléments du présent programme est passible de sanctions disciplinaires.

Le programme de protection respiratoire s'applique dans tout lieu de travail où des respirateurs sont requis dans le but de protéger la santé des travailleurs.

Responsabilités

Direction

- S'assurer que des méthodes appropriées sont établies de sorte que l'équipement de protection des voies respiratoires soit mis à la disposition du travailleur quand les niveaux d'exposition sont supérieurs aux valeurs acceptables;

Novo SST • © Groupe Conseil Novo SST Inc., 2017. Tous droits réservés.

- Veiller à ce que le travailleur ait le pouvoir, la responsabilité et les moyens nécessaires pour respecter les exigences de ce programme;
- Définir quelles applications spécifiques nécessitent l'utilisation des équipements de protection respiratoires;
- Fournir l'équipement de protection respiratoire approprié afin de satisfaire aux besoins de chaque application;
- S'assurer que leurs subordonnées se conforment à tous les aspects du programme de protection respiratoire, incluant l'inspection et l'entretien des respirateurs.

Régisseuse en santé et sécurité du travail et mesures d'urgence

(Administrateur du programme) :

- Assumer la responsabilité de tous les aspects du programme de protection respiratoire en conformité avec les exigences de la norme Z94.4-02 (choix utilisation et entretien des respirateurs);
- Attribuer les rôles définis dans cette norme à des travailleurs ayant les compétences requises;
- Identifier et évaluer les dangers respiratoires présents dans les milieux de travail;
- Sélectionner, en consultation avec les travailleurs et gestionnaires, et en fonction des dangers présents, les respirateurs les mieux adaptés aux travaux;
- Voir au maintien d'une liste de respirateurs approuvés, sélectionnés pour les diverses utilisations en milieu de travail et pour chacun des dangers respiratoires;
- Assurer la révision du programme de protection respiratoire, pour évaluer l'efficacité de tous ces éléments et la conformité aux normes en vigueur.

Régisseur

- Voir à ce que tous les travailleurs qui doivent utiliser les respirateurs revoient les instructions écrites et reçoivent une formation (et des rappels de formation) avant qu'ils ne commencent à utiliser un respirateur;
- Communiquer l'information pertinente concernant ce programme aux travailleurs concernés;
- Surveiller de façon régulière l'utilisation des respirateurs;
- Assurer le suivi des recommandations du comité de santé et de sécurité advenant des recommandations de ce dernier;
- S'assurer que le personnel qui relève de lui porte l'équipement de protection individuel obligatoire en conformité avec les exigences du présent programme;
- Demander conseil quand ils ont des questions sur la nécessité d'assurer la protection des voies respiratoires et sur le type de respirateur à utiliser;
- Sanctionner les comportements fautifs, au besoin, selon la procédure en vigueur.

Novo SST • © Groupe Conseil Novo SST inc. 2017. Tous droits réservés

Travailleur

- Participer et appliquer les éléments appris lors de la formation;
- Respecter et appliquer les exigences du programme;
- Demander conseil auprès de son superviseur quand il a des questions sur la nécessité d'assurer la protection des voies respiratoires et sur le type de respirateur à utiliser;
- Connaître les exigences concernant la protection respiratoire de sa zone de travail (telles que présentées par la direction);
- Porter l'équipement de protection respiratoire adéquat selon les directives appropriées et entretenir l'équipement pour qu'il soit propre et en bon état de fonctionnement;
- Être bien rasé pour l'utilisation d'un masque hermétique afin d'assurer l'étanchéité des respirateurs;
- S'assurer que le respirateur est propre et en bon état de fonctionnement avant chaque utilisation;
- Effectuer une vérification de l'étanchéité du joint facial en dépression et/ou en surpression chaque fois qu'il utilise le respirateur;
- Retirer tout respirateur jugé défectueux et signaler la défectuosité à son gestionnaire;
- Signaler à l'administrateur du programme ou à toute personne responsable toute condition ou changement pouvant avoir un impact sur l'utilisation sécuritaire d'un respirateur;
- Utiliser le respirateur conformément aux instructions écrites et à la formation reçue.

Comité de santé et de sécurité

- Participe au maintien et à la mise à jour de ce programme;
- S'assurer de l'administration de ce programme;
- Conseiller le travailleur sur le choix et l'utilisation des respirateurs ainsi que sur l'évaluation du programme.

Sous-traitants

- Prendre connaissance du programme et s'assurer de le faire appliquer par tous ses employés et sous-traitants;
- S'assurer que la tâche à réaliser est sécuritaire pour ses employés, ses sous-traitants et toutes autres personnes sous sa responsabilité présentes sur les lieux.

Novo SST • © Groupe Conseil Novo SST Inc., 2017. Tous droits réservés.

Évaluation des dangers

Un travailleur qualifié doit effectuer une évaluation du danger de la zone de travail afin de déterminer les dangers respiratoires présents et participer au choix d'un respirateur approprié, là où cela est requis.

On détermine la nature des contaminants comme suit :

- En identifiant les contaminants qui peuvent être présents dans le milieu du travail;
- En déterminant les états physiques de tous les contaminants atmosphériques potentiels;
- En mesurant ou en évaluant la concentration des contaminants;
- En déterminant si l'atmosphère est potentiellement pauvre en oxygène;
- En déterminant une limite d'exposition appropriée en milieu de travail pour chaque contaminant atmosphérique potentiel;
- En déterminant si une atmosphère présente une condition DIVS;
- En déterminant si un règlement sur la santé ou une norme s'applique au contaminant;
- En déterminant s'il y a une concentration significative d'une substance à odeur, à saveur ou à pouvoir irritant connu;
- En déterminant les dangers causés par les particules en présence d'huile;
- En déterminant si les contaminants peuvent être absorbés ou s'ils sont irritants pour la peau ou les yeux;

Une mise à jour doit être faite s'il y a un changement dans la nature des dangers.

Novo SST » © Groupe Conseil Novo SST inc., 2017. Tous droits réservés

Évaluation des contaminants aériens dangereux

La régisseuse en santé et sécurité du travail et mesures d'urgence devra faire l'évaluation des postes ou des tâches concernant les contaminants aériens potentiellement dangereux.

Tableau de l'évaluation des dangers en fonction de la tâche accomplie :

Voir Annexe

Registre des APR retenus et approuvés

La régisseuse en santé et sécurité du travail et mesures d'urgence devra faire l'évaluation des dangers en fonction de la tâche accomplie.

Tableau des APR disponibles à être utilisés selon le type de contaminant et l'endroit.

Voir Annexe

Procédure de sélection des masques respiratoires pour différentes tâches spécifiques

Avec l'entremise du comité de santé et de sécurité et des différents responsables des services, le choix des types de respirateur et de cartouches à utiliser se fait à partir des fiches de données de sécurité des produits manipulés.

Vérification pour l'ajustement du respirateur à cartouches

Un respirateur à cartouches ne peut être donné à un travailleur avant que celui-ci n'ait passé un test qualitatif d'ajustement (« fit test ») effectué par une personne qualifiée et que les résultats indiquent un ajustement parfait, lequel est essentiel pour bénéficier d'une protection adéquate.

Les résultats des essais d'ajustement seront documentés dans le formulaire *Registre_Essais d'ajustement* et conservés par les responsables de secteurs.

Un nouveau test qualitatif d'ajustement (« fit test ») est requis tous les ans ou à la suite d'un changement physique du travailleur.

Évaluation médicale

Une évaluation médicale doit être faite pour tous les travailleurs qui doivent porter un appareil respiratoire. Si un travailleur présente des difficultés à respirer au cours de l'essai d'ajustement, celui-ci

Novo SST • © Groupe Conseil Novo SST inc., 2017. Tous droits réservés.

doit consulter un médecin ou un professionnel de la santé afin de déterminer s'il est en mesure de porter un respirateur pendant l'exercice de ses fonctions.

Pilosité faciale

Le degré de protection offert par un respirateur est appelé facteur de protection. Le facteur de protection réel offert par un respirateur à masque à ajustement serré dépend principalement du joint d'étanchéité entre le respirateur et le visage de l'utilisateur. Pour favoriser un meilleur joint d'étanchéité possible, l'employé doit être rasé de près aux endroits où le respirateur entre en contact avec le visage.

Formation

La norme CSA Z94.4-93 donne les directives quant à la formation et aux personnes qui doivent la recevoir.

Les personnes suivantes doivent recevoir une formation annuellement, par une personne qualifiée afin qu'elles puissent utiliser les respirateurs de manière appropriée :

- Utilisateur
- Superviseur des utilisateurs
- Responsable des ajustements

La formation comprendra les éléments essentiels du programme de protection respiratoire, soit :

- Processus de sélection
- Évaluation médicale
- Essai d'ajustement
- Connaissances générales
- Soins et pratiques d'utilisation
- Limite des respirateurs
- Réparation et entretien des respirateurs

La formation aura lieu sur une base annuelle, à l'essai d'ajustement qualitatif ou à la suite d'un évènement.

Un registre de la formation que reçoit chaque employé doit être tenu (Liste de présence des participants à une séance de formation).

Les registres des employés doivent faire état du type de formation qu'ils ont reçu et des dates où les séances de formation ont eu lieu. Ils doivent être conservés pendant au moins toute la durée de service des travailleurs formés.

Novo SST • © Groupe Conseil Novo SST Inc., 2017. Tous droits réservés.

Procédure d'utilisation des respirateurs à cartouches

Étanchéité

Aucun travailleur ne doit être autorisé à porter un respirateur quand sa pilosité faciale ou toute autre condition empêche la formation d'un joint étanche entre la pièce faciale et le visage ou gêne le bon fonctionnement des soupapes.

Le port de verres correcteurs ou de tout autre équipement de protection individuel ne doit pas nuire à l'étanchéité de la pièce faciale sur le visage.

Les travailleurs qui doivent quitter un lieu, où le port d'un respirateur est obligatoire, se doivent obligatoirement de garder le respirateur jusqu'à ce qu'il se trouve dans un endroit où il y a absence de contaminant.

Les utilisateurs doivent donc effectuer une vérification de l'étanchéité du masque chaque fois qu'ils l'utiliseront selon la procédure suivante :

Novo SST • © Groupe Conseil Novo SST inc., 2017. Tous droits réservés.

Test d'étanchéité par pression positive

- Couvrir l'ouverture de la soupape d'exhalation avec la paume de la main;
- Exhaler suffisamment fort pour créer une légère pression positive à l'intérieur du masque.

Un ajustement correct a été obtenu si le masque se gonfle légèrement et si aucune fuite n'est détectée. Si une fuite a été détectée, il faut repositionner le respirateur sur le visage et réajuster la tension des courroies. Refaire le test jusqu'à ce qu'une étanchéité satisfaisante ait été obtenue.

Test d'étanchéité par pression négative

- Couvrir l'assemblage du filtre avec la paume de la main;
- Inspirer durant 5 à 10 secondes.

Si le masque s'aplatit légèrement et si aucune fuite d'air n'est détectée, un ajustement correct a été obtenu. En cas de fuite, repositionner le masque sur le visage, réajuster la tension des courroies. Refaire le test jusqu'à ce qu'une étanchéité satisfaisante ait été obtenue.

Nettoyage et désinfection du masque à cartouches

Les utilisateurs doivent s'assurer que leur respirateur est propre, désinfecté et en bonne condition d'opération. Un respirateur réservé à un seul utilisateur doit être nettoyé et désinfecté aussi souvent que nécessaire. Un respirateur utilisé par plusieurs utilisateurs doit être nettoyé et désinfecté immédiatement après avoir été porté et avant d'être utilisé par un autre utilisateur.

Novo SST • © Groupe Conseil Novo SST inc., 2017. Tous droits réservés.

Les directives suivantes indiquent la marche à suivre pour le nettoyage des respirateurs. Ladite procédure de nettoyage et de désinfection doit se faire de façon à prévenir tout dommage aux différentes pièces du respirateur.

- Retirer les cartouches, la soupape d'exhalation et toutes les parties pouvant être retirées;
- Nettoyer les différentes parties avec un détergent doux. Éviter l'utilisation de l'alcool;
- Rincer abondamment à l'eau tempérée. Assécher (les différentes pièces doivent être bien rincées, sinon les détergents ou les désinfectants utilisés peuvent causer des problèmes de dermatite);
- Les composantes sont asséchées avec un linge doux;
- Rassembler les composantes;
- Tester le respirateur pour s'assurer que toutes les composantes fonctionnent adéquatement.

Entreposage

Tous les respirateurs doivent être entreposés de façon à les protéger. Un sac de style « Ziploc » peut être utilisé.

L'entreposage des appareils de protection respiratoire doit assurer une protection contre :

- La poussière;
- Le soleil;
- La chaleur;
- L'humidité excessive;
- Les produits chimiques;
- Les dommages mécaniques;
- L'ozone;
- Le froid extrême;
- La vermine;
- Les huiles et les graisses;
- La déformation de pièces en caoutchouc ou en élastomère.

Aussi, il faut les entreposer de façon à prévenir toute déformation du masque lui-même ou de la valve d'exhalation.

Novo SST • © Groupe Conseil Novo SST inc., 2017. Tous droits réservés.

Inspection

Les utilisateurs doivent procéder à une inspection de leur masque de façon régulière, c'est-à-dire avant de l'utiliser et pendant le nettoyage (masque, courroies, valves, cartouches).

Réparation

Si un utilisateur détermine que son respirateur ne fonctionne pas adéquatement, il doit le mettre de côté pour qu'il soit vérifié et réparé, et il doit aviser son supérieur.

Novo SST • © Groupe Conseil Novo SST inc., 2017. Tous droits réservés.

Cadre légal

- Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST);
- Normes CSA Z94.4-02;
- Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST);
- Code criminel du Canada (CC) (L.R.C. (1985), ch. C-46)

Définitions

A.N.S.I. : American National Standards Institute

Atmosphère DIVS (danger immédiat pour la vie ou la santé) : Atmosphère qui pourrait entraîner la mort d'une personne, avoir des effets immédiats et irréversibles sur sa santé ou réduire sa capacité de s'échapper. (immediately dangerous to life or health – IDLH)

Acétate d'isoamyle : Produit utilisé dans les essais d'ajustement qualificatifs dégageant une odeur de banane qui permet de déceler les infiltrations de contaminants dans le masque. On l'utilise généralement à une concentration de 100 ppm.

Adsorbant : Substance que renferment les filtres et les cartouches des appareils de protection respiration d'épuration d'air afin de débarrasser l'air inspiré des gaz et des vapeurs toxiques.

Aérosol : Dispersion de particules solides ou liquides dans un milieu gazeux (généralement l'air). Ces particules comprennent les brouillards, les fumées et les poussières.

Appareil de protection respiratoire ou respirateur : Appareil utilisé pour protéger un individu confronté à un risque d'altération de sa santé par l'inhalation d'un air contaminé par des gaz, des vapeurs, des aérosols, ou par manque d'oxygène.

Atmosphère dangereuse : Selon la norme CSA Z94.4-93, toute atmosphère pauvre en oxygène ou qui renferme des contaminants dans l'air toxiques ou susceptibles de causer des maladies à des concentrations supérieures aux valeurs d'exposition admissibles.

Brouillard : Aérosol constitué de particules liquides. (mist)

Cancérogène : Substance capable d'amorcer ou d'activer, par action externe ou interne, la formation de tumeurs malignes.

Cartouche : composant d'un appareil de protection respiratoire à épuration d'air qui contient un adsorbant assurant une protection contre un type de gaz ou de vapeur, ou une combinaison de ceux-ci.

Contaminant : Substance dangereuse, irritante ou nuisible, en suspension dans l'air. (contaminant)

Novo SST • © Groupe Conseil Novo SST inc., 2017. Tous droits réservés.

CSA (Canadian Standards Association) : Association canadienne de normalisation.

Durée de vie utile ou temps de service : Temps durant lequel un appareil de protection respiratoire fournit une protection efficace à l'utilisateur.

Essai d'ajustement : Méthode utilisée pour évaluer de manière qualitative ou quantitative l'ajustement du respirateur sur le visage de la personne qui l'utilise. (fit test)

Essai d'ajustement qualitatif : Essai (acceptable/inacceptable) visant à évaluer le bon ajustement d'un respirateur et dont le résultat est basé sur la détection sensorielle par le sujet de l'agent d'essai auquel il est exposé. (qualitative fit test)

Essai d'ajustement quantitatif : Essai visant à évaluer le bon ajustement d'un respirateur et qui consiste à mesurer l'infiltration au moyen d'un système de détection qui compare la concentration de la substance à l'intérieur et à l'extérieur du respirateur. (quantitative fit test)

Facteur d'étanchéité : Mesure quantitative de l'efficacité d'un respirateur sur une personne donnée et qui détermine le rapport entre la concentration d'un contaminant dans l'atmosphère et sa concentration à l'intérieur du respirateur. (fit factor)

Facteur de protection : Mesure quantitative de l'ajustement et de l'étanchéité d'un appareil de protection respiratoire particulier, par rapport à une personne en particulier. Cette mesure est le rapport de la concentration d'un contaminant présent dans l'atmosphère ambiante à sa concentration dans l'air inhalé par le porteur de l'appareil de protection respiratoire.

Filtre : Matériau poreux destiné à éliminer les impuretés sous forme de particules contenues dans l'air

Filtre absolu (HEPA : High Efficiency Particulate Air Filter) : Filtre mis à l'essai dans le but d'assurer une efficacité égale ou supérieure à 99,97 % afin d'extraire de l'air les particules de diamètre aérodynamique moyen de 0,3 micron.

LIE (Limite inférieure d'explosibilité) : Limite inférieure d'inflammabilité des gaz, des vapeurs, des poussières ou de toute combinaison de ces substances aux températures ambiantes.

Masque : Partie d'un appareil de protection respiratoire qui recouvre soit le nez et la bouche; **Quart de masque** : le nez, la bouche et le menton; **Demi-masque** : ou le nez, la bouche et les yeux; **Masque complet** : porté sur le visage, il est conçu pour être étanche à l'infiltration de contaminant et peut comprendre un serre-tête, des soupapes expiratoires et des raccords pour un dispositif d'épuration d'air ou source de gaz respirables, ou les deux.

Matières particulaires : Aérosols comprenant les poussières, les fumées nocives ou les brouillards.

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health) : Organisme de recherches et de certification en santé et en sécurité du travail aux États-Unis.

Novo SST ® Groupe Conseil Novo SST inc., 2017. Tous droits réservés

Particule : Petite partie de matière solide ou liquide.

Poussière : Aérosol constitué de particules fines produites mécaniquement et provenant de la rupture de particules plus grossières. En général, les poussières sont de taille plus importante que les fumées. (dust)

Vérification de l'étanchéité par l'utilisateur : Mesure prise par l'utilisateur pour s'assurer que le respirateur est bien ajusté à son visage. (user seal check)

Novo SST • © Groupe Conseil Novo SST inc., 2017. Tous droits réservés

Annexe

Procédure de nettoyage et de désinfection

Les appareils de protection respiratoire doivent être entretenus pour rester en bon état et fonctionnels. On y parvient en ayant recours à une bonne méthode de nettoyage, de désinfection, de vérification et d'entreposage. Il est important de consulter les recommandations du fabricant et la norme CSA sur la protection respiratoire en vigueur. On trouvera, à la section suivante, une marche à suivre.

- Retirer les filtres, les cartouches ou le boîtier.
- Démonter la pièce faciale en retirant les membranes de communication, les soupapes dans le cas des systèmes à la demande ou à surpression, les conduits ou toute autre partie, selon les recommandations du fabricant.
- Jeter ou réparer, selon le cas, toutes les parties abîmées.
- Laver les pièces dans de l'eau tiède (43 °C maximum) avec un détergent doux ou un nettoyant recommandé par le fabricant. Ne pas utiliser de brosse en fils de fer.
- Rincer les pièces à l'eau propre et tiède, préférablement à l'eau courante. Égoutter.
- Si le nettoyant ne contient pas d'agent désinfectant, l'appareil de protection respiratoire devrait être immergé dans une des solutions suivantes :
    - Solution d'hypochlorite (50 ppm de chlore) qui peut être faite à partir de 1 ml d'eau de javel dans 1 litre d'eau à 43°C;
    - Solution aqueuse d'iode (50 ppm d'iode) qui peut être produite à partir de 0,8 ml de teinture d'iode, 6 à 8 g d'iodure d'ammonium ou de potassium/100 cc d'alcool à 45 %) dans un litre d'eau à 43 °C; tout autre nettoyant commercial de qualité désinfectante équivalente utilisé selon les recommandations du fabricant.
- Rincer les pièces rigoureusement avec de l'eau propre, tiède et, si possible, courante. Égoutter. L'importance de bien rincer les pièces ne saurait être surestimée. Les savons et les désinfectants qui sèchent sur les pièces peuvent être irritants pour la peau et causer des dermatites. De plus, certains nettoyants ou désinfectants peuvent détériorer le caoutchouc ou corroder les parties métalliques.
- Les pièces doivent être asséchées avec un linge propre ou à l'air.
- Rassembler les pièces de l'appareil de protection respiratoire et remplacer celles qui le nécessitent.

Faire l'essai de l'appareil pour s'assurer que toutes les pièces ont été correctement réassemblées.

Novo SST • © Groupe Conseil Novo SST inc., 2017. Tous droits réservés.

Procédure de vérification de l'étanchéité par l'utilisateur

- Pour la vérification de l'étanchéité, l'utilisateur doit fermer l'ouverture de l'embout du dispositif de purification d'air du respirateur de manière à empêcher le passage de l'air dans le masque à inhalation;
- Pour éviter de nuire à l'étanchéité du masque facial, on peut utiliser de la pellicule de plastique souple non perméable pour boucher hermétiquement les ouvertures de l'embout, plutôt que de tenter d'obtenir une fermeture étanche avec les mains;
- L'utilisateur doit inhaler lentement et retenir son souffle pendant au moins 5 secondes. Le masque doit s'écraser un peu contre son visage et rester ainsi pendant que l'utilisateur retient son souffle;
- Pendant cette période, l'utilisateur ne doit pas bouger son masque, par exemple pour maintenir l'étanchéité de l'ouverture de l'embout des dispositifs de purification d'air;
- Si le masque reste écrasé pendant que l'utilisateur retient son souffle, l'essai de vérification de l'étanchéité est réussi;
- Si le masque reprend sa forme pendant que l'utilisateur retient son souffle, l'utilisateur doit s'assurer que rien ne nuit à l'étanchéité du masque, remettre son masque et le serre-tête et répéter l'essai de vérification de l'étanchéité;
- Si le masque ne reste toujours pas écrasé pendant que l'utilisateur retient son souffle, l'utilisateur doit enlever le respirateur, inspecter ses pièces pour déterminer la cause de la fuite, corriger tout problème mis en évidence ou obtenir un autre respirateur et répéter l'essai de vérification de l'étanchéité;
- On ne doit pas utiliser un respirateur qui a échoué à l'essai de vérification de l'étanchéité par l'utilisateur.

Politique concernant le port de la barbe

L'employeur reconnaît que le port de la barbe constitue un droit fondamental, protégé par le droit à la vie privée. Cependant, ce droit n'est pas absolu et doit à l'occasion céder le pas devant des motifs de santé et de sécurité.

Comme l'efficacité des appareils de protection respiratoire munis de pièces faciales ajustées (masques jetables, demi-masques et masque complet ou autre appareil de protection respiratoire à pression négative) dépend de la bonne étanchéité entre la pièce faciale et la peau de l'utilisateur, les travailleurs devant les utiliser doivent avoir une barbe fraîchement rasée. De plus, ils devront s'assurer que les moustaches, favoris et cheveux ne nuisent pas à l'étanchéité du masque.

Cependant, il existe sur le marché certains appareils de protection respiratoire qui peuvent être utilisés avec des pièces faciales amples (cagoules ou masques). Le responsable du programme de protection respiratoire, en collaboration avec le comité de santé et de sécurité a identifié certaines situations de travail où le port de ces appareils de protection respiratoire est possible. Les personnes concernées ont été avisées lors du choix des appareils de protection respiratoire.

Novo SST • © Groupe Conseil Novo SST inc., 2017. Tous droits réservés.

Procédure d'inspection d'appareils de protection respiratoire à épuration d'air

Les appareils de protection respiratoire à épuration d'air utilisés régulièrement devraient faire l'objet d'une inspection qui inclut les points suivants :

1) Pièce faciale

a) Saleté excessive

b) Fissures, déchirures, trous, distorsion physique de la structure

c) Perte de flexibilité et détérioration des pièces en caoutchouc

d) Visière égratignée, abîmée ou fissurée

e) Visière mal ajustée, attaches brisées ou manquantes

f) Raccord des éléments d'épuration fissurés ou brisés, filetage usé, joint manquant

2) Jeu de brides

a) Bris

b) Perte d'élasticité

c) Boucles brisées ou en mauvais état

d) Dentelure usée permettant le glissement des brides

3) Soupape expiratoire (couvercle retiré)

a) Corps étrangers tels que résidus de savon, particules de poussière et cheveux

b) Fissures, déchirures, distorsion du matériau

c) Insertion inadéquate de la soupape dans la pièce faciale

d) Couvercle de la soupape abîmé ou manquant

e) Mauvaise installation de la soupape dans sa cavité

4) Éléments d'épuration

a) Boîtier, cartouche, ou filtre inadéquat compte tenu du risque que présente le contaminant

b) Mauvaise installation, raccord desserré, joint manquant ou usé, filetage entrecroisé dans le support de la cartouche

c) Cartouche expirée selon la date de péremption

d) Expiration selon l'indicateur de fin de service ou selon la date de service

e) Fissures ou entailles sur le boîtier extérieur de la cartouche ou du filtre

f) Indication d'une utilisation précédente de la cartouche chimique ou du boîtier, par exemple l'absence ou la rupture de l'emballage

Rédigé le : 7 novembre 2017
Novo SST ® © Groupe Conseil Novo SST inc., 2017. Tous droits réservés.

5) Tuyau de respiration ondulé (si le tuyau est inclus dans l'appareil)

a) Embout brisé ou manquant
b) Pince du tuyau manquante ou défaite
c) Détérioration et fissure à l'étirement

6) Harnais d'un boîtier filtrant

a) Usure ou dommage au support de la cartouche qui empêche le harnais de rester en place
b) Harnais brisés pour en accélérer l'installation

Novo SST • © Groupe Conseil Novo SST inc., 2017. Tous droits réservés.

Procédure de nettoyage et de désinfection

Les appareils de protection respiratoire doivent être entretenus pour rester en bon état et fonctionnels. On y parvient en ayant recours à une bonne méthode de nettoyage, de désinfection, de vérification et d'entreposage. Voici la marche à suivre :

- Retirer les filtres, les cartouches ou le boîtier.
- Démonter la pièce faciale en retirant les membranes de communication, les soupapes dans le cas des systèmes à la demande ou à surpression, les conduits ou toute autre partie, selon les recommandations du fabricant.
- Jeter ou réparer, selon le cas, toutes les parties abîmées.
- Laver les pièces dans de l'eau tiède (49 à 60 °C) avec un détergent doux ou un nettoyant recommandé par le fabricant.
- Ne pas utiliser de brosse en fils de fer.
- Ne pas utiliser de solvant pour le nettoyage.
- Rincer les pièces à l'eau propre et tiède, préférablement à l'eau courante. Égoutter.
- Si le nettoyant ne contient pas d'agent désinfectant, l'appareil de protection respiratoire devrait être immergé dans une des solutions suivantes :
  - Solution d'hypochlorite (50 ppm de chlore) qui peut être faite à partir de 1 ml d'eau de javel dans 1 litre d'eau à 49 à 60 °C;
  - Solution aqueuse d'iode (50 ppm d'iode) qui peut être produite à partir de 0.8 ml de teinture d'iode (6 à 8 g d'iodure d'ammonium ou de potassium/100 cc d'alcool à 45 %) dans un litre d'eau à 49 à 60 °C. Tout autre nettoyant commercial de qualité désinfectante équivalente utilisé selon les recommandations du fabricant.
- Rincer les pièces rigoureusement avec de l'eau propre, tiède et, si possible, courante. Égoutter.
  - L'importance de bien rincer les pièces ne saurait être surestimée. Les savons et les désinfectants qui sèchent sur les pièces peuvent être irritants pour la peau et causer des dermatites. De plus, certains nettoyants ou désinfectants peuvent détériorer le caoutchouc ou corroder les parties métalliques.
- Les pièces doivent être asséchées avec un linge propre ou à l'air.
  - Faire sécher sur un support, une surface propre ou une corde à linge, plaçant le masque de manière à ce qu'il ne soit pas déformé au séchage.
- Rassembler les pièces de l'appareil de protection respiratoire et remplacer celles qui le nécessitent.
- Faire l'essai de l'appareil pour s'assurer que toutes les pièces ont été correctement réassemblées.

Rédigé le : 7 novembre 2017
Novo SST » © Groupe Conseil Novo SST inc., 2017. Tous droits réservés.

Pièces

Couvre-face

- S'assurer qu'il n'y a pas de trou ni de déchirure.
- S'assurer que les lentilles ne sont pas fêlées, égratignées ou mal ajustées. Dans le cas d'un masque complet, s'assurer qu'il ne manque pas de pinces.
- S'assurer que le pince-nez métallique s'adapte bien au pont du nez lorsqu'il s'agit d'un appareil respiratoire jetable.
- S'assurer que les bords du couvre-face ne sont pas ondulés ou déformés.

Serre-tête et jeu de brides

- Vérifier l'intégrité des fibres de toile.
- Vérifier la détérioration de l'élasticité des bords ou leur usure.
- Mettre à l'épreuve les jeux de brides très usés.

Soupapes d'inspiration et d'expiration

- S'assurer que les soupapes et leurs sièges sont exempts de résidus de détergent, de poussière ou de saleté risquant de réduire leur étanchéité ou leur efficacité.
- Remplacer les capuchons de soupapes défectueux ou manquants.

Filtres

- S'assurer que le filtre et le masque sont faits pour aller ensemble et qu'ils sont homologués à cette fin.
- Vérifier si le filtre est conçu pour parer au risque en cause et s'il est homologué à cette fin.
- Vérifier l'usure des filetages du filtre et du masque; s'assurer qu'ils sont vissés ensemble correctement et qu'il n'y a aucun filetage croisé.
- S'assurer que le carter du filtre n'est pas fêlé ni encoché.
- Vérifier la durée de service nominale des masques à gaz et la date d'expiration.

Système d'adduction d'air

- Inspecter le tuyau d'apport et les raccords pour vous assurer qu'il n'y a pas de cassure, de fissure, ni de bouclage.
- Assurer l'étanchéité des raccords.
- Vérifier le bon fonctionnement et le bon état des régulateurs, soupapes et autres mécanismes de débit d'air.
- Vérifier le fonctionnement des épurateurs et des avertisseurs de monoxyde de carbone et de température élevée.
- S'assurer que les ensembles et vestons ne sont pas décousus ni déchirés.
- S'assurer que les écrans protecteurs sont intacts et qu'ils s'ajustent bien aux couvre-faces (cagoules et vestons pour décapage par soufflage).

Novo SST • © Groupe Conseil Novo SST inc., 2017. Tous droits réservés.

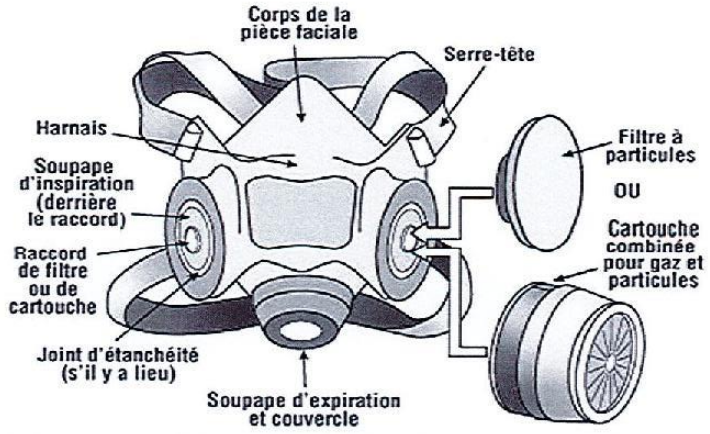

Principaux composants d'un appareil de protection respiratoire à demi masque. On trouve à droite l'illustration de deux options fréquemment utilisées. On utilise le même type de filtres ou de cartouches sur les deux côtés de l'appareil de protection respiratoire.

Novo SST • © Groupe Conseil Novo SST Inc., 2017. Tous droits réservés.

Procédure de vérification de l'étanchéité par l'utilisateur

On doit suivre les étapes suivantes :

- Pour la vérification de l'étanchéité, l'utilisateur doit fermer l'ouverture de l'embout du dispositif de purification d'air du respirateur de manière à empêcher le passage de l'air dans le masque à inhalation.
- Pour éviter de nuire à l'étanchéité du masque facial, on peut utiliser de la pellicule de plastique souple non perméable pour boucher hermétiquement les ouvertures de l'embout, plutôt que de tenter d'obtenir une fermeture étanche avec les mains.
- L'utilisateur doit inhaler lentement et retenir son souffle pendant au moins 5 secondes. Le masque doit s'écraser un peu contre son visage et rester ainsi pendant que l'utilisateur retient son souffle.
- Pendant cette période, l'utilisateur ne doit pas bouger son masque, par exemple pour maintenir l'étanchéité de l'ouverture de l'embout du dispositif de purification d'air.
- Si le masque reste écrasé pendant que l'utilisateur retient son souffle, l'essai de vérification de l'étanchéité est réussi.
- Si le masque reprend sa forme pendant que l'utilisateur retient son souffle, l'utilisateur doit s'assurer que rien ne nuit à l'étanchéité du masque, remettre son masque et le serre-tête et répéter l'essai de vérification de l'étanchéité.
- Si le masque ne reste toujours pas écrasé pendant que l'utilisateur retient son souffle, l'utilisateur doit enlever le respirateur, inspecter ses pièces pour déterminer la cause de la fuite, corriger tout problème mis en évidence ou obtenir un autre respirateur et répéter l'essai de vérification de l'étanchéité.
- On ne doit pas utiliser un respirateur qui a échoué à l'essai de vérification de l'étanchéité par l'utilisateur.

Novo SST • © Groupe Conseil Novo SST inc., 2017. Tous droits réservés.

Registre des APR retenus et approuvés

Marque	N° modèle	Description	Type de filtre/Modèle	Utilisation si présence de…	Endroit
3M		Demi-masque jetable	N95	Poussière, Béton, Ciment, Asphalte,	Garage Municipal
3M	M-7502	Cartouche NIOSH	Multi Gaz / P100	Vapeurs organiques, gaz acides (chlore, chlorure d'hydrogène, dioxyde de soufre, fluorure d'hydrogène et dioxyde de chlore)	Usine d'eau potable

Registre des tâches – Guide respiratoire

Tâche	Contaminant potentiel	VEMP et DIVS	Irritant pour la peau et les yeux	Type de respirateur	Fréquence de changement
Travaux ayant lieu dans un secteur où il y aurait exposition à la poussière	Fibres et poussière respirable	VEMP	Non	Demi-masque à particules N95	Lorsque restriction est ressentie
Travaux ayant lieu dans un secteur où il y aurait exposition à de la poussière	Fibres et poussière respirable, ciment, béton, Asphalte	VEMP	Non	Demi-masque à particules N95	Lorsque restriction est ressentie
Changement de contenants chlorés, Sulfate ou Carbonate	Vapeurs/chlore	VEMP VECD	Oui	Demi-masque à cartouche Filtre Multi-Gaz P100	Lorsque restriction est ressentie

VEMP : Valeur d'exposition moyenne prolongé (entre 30 minutes à 8 heures)
DIVS : Danger immédiat pour la vie ou la santé
VECD : Valeur d'exposition de courte durée sur 15 minutes

Municipalité de
TADOUSSAC

Registre d'entretien des APR

Description de L'APR (type et modèle)	Date de l'inspection (aa/mm/jj)	Inspection de l'APR et des accessoires (pièce faciale, courroies, soupape, filtres, cartouches, conduits)	Nettoyage effectué (oui, avec serviette à usage unique – non)	Réparations effectuées (nommer pièces changées)	Essais quantitatifs, qualitatifs sur l'APR et les accessoires (réussi, nécessite autres réparations, hors d'usage)

Essais d'ajustement qualitatifs

Nom du travailleur : _____

Sexe : ☐ M ☐ F

Numéro d'employé : _____

Poste de travail : _____

Type d'APR nécessaire

Forme de la pièce faciale	*Mode de fonctionnement*
☐ Demi-masque	☐ À épuration d'air non motorisé
☐ Masque complet	☐ À épuration d'air motorisé
☐ À adduction d'air	
☐ Autonome	

Éléments d'épuration

☐ *Cartouches chimiques*	☐ *Boîtiers filtrants*	☐ *Filtres à particules*
☐ Vapeurs organiques	☐ Vapeurs organiques	☐ N ☐ R ☐ P
☐ Gaz acides	☐ Gaz acides	☐ 95 ☐ 99 ☐ 100
☐ Acide chlorhydrique	☐ Acide chlorhydrique	
☐ Ammoniac	☐ Ammoniac	
☐ Chlore	☐ Chlore	
☐ Autre, préciser :	☐ Autre, préciser :	

À utiliser dans les conditions suivantes :

_____

_____

_____

1) Essais qualitatifs

Essai d'étanchéité (pression positive – négative) effectué : ☐ oui ☐ non

Essais d'ajustement effectués avec :
- ☐ Bitrex®
- ☐ Saccharine
- ☐ Fumée irritante
- ☐ Acétate d'isoamyle
- ☐ Autre (préciser) : _____

Date : ___ / ___ / ___ Fait par : _____

Mis à jour le : 8 mai 2019
Novo SST • © Groupe Conseil Novo SST inc., 2019. Tous droits réservés.

ANNEXE E

TRAVAUX SUSCEPTIBLES D'ÉMETTRE DES POUSSIÈRES D'AMIANTES

TP-2023-01 22 février 2023

Travaux susceptibles d'émettre des poussières d'amiantes

Avant d'entreprendre ce genre de travail, l'employeur doit former et informer ses travailleurs sur les risques, les moyens de prévention et les méthodes de travail sécuritaires. Le maître d'œuvre doit transmettre à la CNESST, au moins dix jours avant le début des activités du chantier un avis écrit d'ouverture de chantier, conforme à l'article 2.4.1 du code de sécurité pour les travaux de construction, ainsi qu'à la fermeture du chantier (voir l'avis à l'**annexe A**). À noter que le maître d'œuvre s'occupe de tous les employés et de tous les sous-contractants, si un employé ou un sous-contractant travaille pour la municipalité parmi ce chantier alors le maître d'œuvre devient la municipalité. L'avis n'est pas obligatoire pour de l'entretien mineure mais lorsqu'on ajoute une modification au bâtiment ou lorsque l'on rénove alors il est donc considéré comme un chantier et l'envoi de l'avis est donc obligatoire peu importe l'ampleur des travaux.

1) L'employé municipal qui travaille dans un chantier ou zone susceptible d'avoir de l'amiante, doit suivre la capsule Novo : '' Travailler en présence d'amiante '' ;
2) Si besoin d'échantillonner, il faut aussi suivre la directive du laboratoire;
3) Doit suivre obligatoirement une formation par l'APSAM ou l'équivalent ;
4) L'employé doit porter les ÉPI selon la catégorie de risque ; Faible ou Modéré. On peut déterminer ces catégories dans le guide de prévention d'Amiante de ASP construction (1999, 2ième édition) pour le risque faible à l' **annexe B** (p.20) et le risque modéré l' **annexe C** (p. 32), pour le risque élevé la municipalité doit obligatoirement '' engager '' un professionnel. Pour déterminer la catégorie Élevé, consulter l' **annexe D** (p.48) ;
5) Les employés doivent porter les ÉPI et vêtements appropriés selon les 2 catégories, pour le risque faible voir l'**annexe B** (p. 24) et pour le risque modéré l'**annexe C** (p. 34,35,36) ;
6) Pour la protection respiratoire, consulter l'**annexe E** (p. 80 à 81) ;
7) Les vêtements utilisés ne doivent jamais servir à d'autres types de travaux ;
8) La municipalité ou le maître d'œuvre (sous-traitants) doit fermer l'accès à tous, y compris tous les employés qui ne sont pas formés et n'ayant pas les EPI appropriés au bâtiment ou ce dérouleront les travaux ;
9) Il est interdit de boire, de manger et de fumer dans la zone de travail ;
10) Enlever les meubles ou les protéger avec des membranes étanches voir l' **annexe F** (p.27, figure 5), les sacs à gants sont aussi très avantageux pour le travail sur les conduites voir l' **annexe G** (p.98, figure 1) ;
11) Lorsque nécessaire, isoler l'aire de travail à l'aide de plastiques étanches sans oublier le système de ventilation ;
12) Si matériaux friables, qu'il soit au sol ou pas, il faut le mouiller avant manipulation et ensuite les déposer dans un sac étanche et l'étiqueter : '' Attention Amiante '' ;
13) Pour enlever régulièrement les débris pouvant contenir de l'amiante, utiliser un chiffon mouillé pour nettoyer la zone de travail, évitez l'aspirateur mais si indispensable, il faut s'assurer d'aspirer avec un filtre à haute efficacité voir l' **annexe H** (la note p. 21),

14) La municipalité ne doit utiliser que des vêtements jetables. Le maître d'œuvre (sous-traitants) doit se conformer aux exigences s'il désire conserver les vêtements et doit les
nettoyer selon le Code de sécurité de la construction et aucun travailleur ne peut sortir du chantier avec ses vêtements contaminés ;
15) Jeter toutes autres déchets d'amiante dans des contenants étanches, y compris les vêtements jetables, ensuite sceller, étiqueter et disposer à l'endroit prévu, le ou les conteneurs comporte une affiche identifiée '' Danger Amiante '';
16) Laver vos mains et votre visage avant de quitter la zone de travail;
17) Autres ; inspecter les lieux et l'état des composants incluent dans le registre de composants suspectés d'amiante 2 fois par année. Il faut aussi réviser le registre et faire sa mise à jour à tous le 2 ans et conserver le registre.

Pour plus de détails, veuillez consulter le Guide de prévention sur l'amiante de ASP Construction.

Annexe A

CNESST

AVIS D'OUVERTURE ET DE FERMETURE D'UN CHANTIER DE CONSTRUCTION

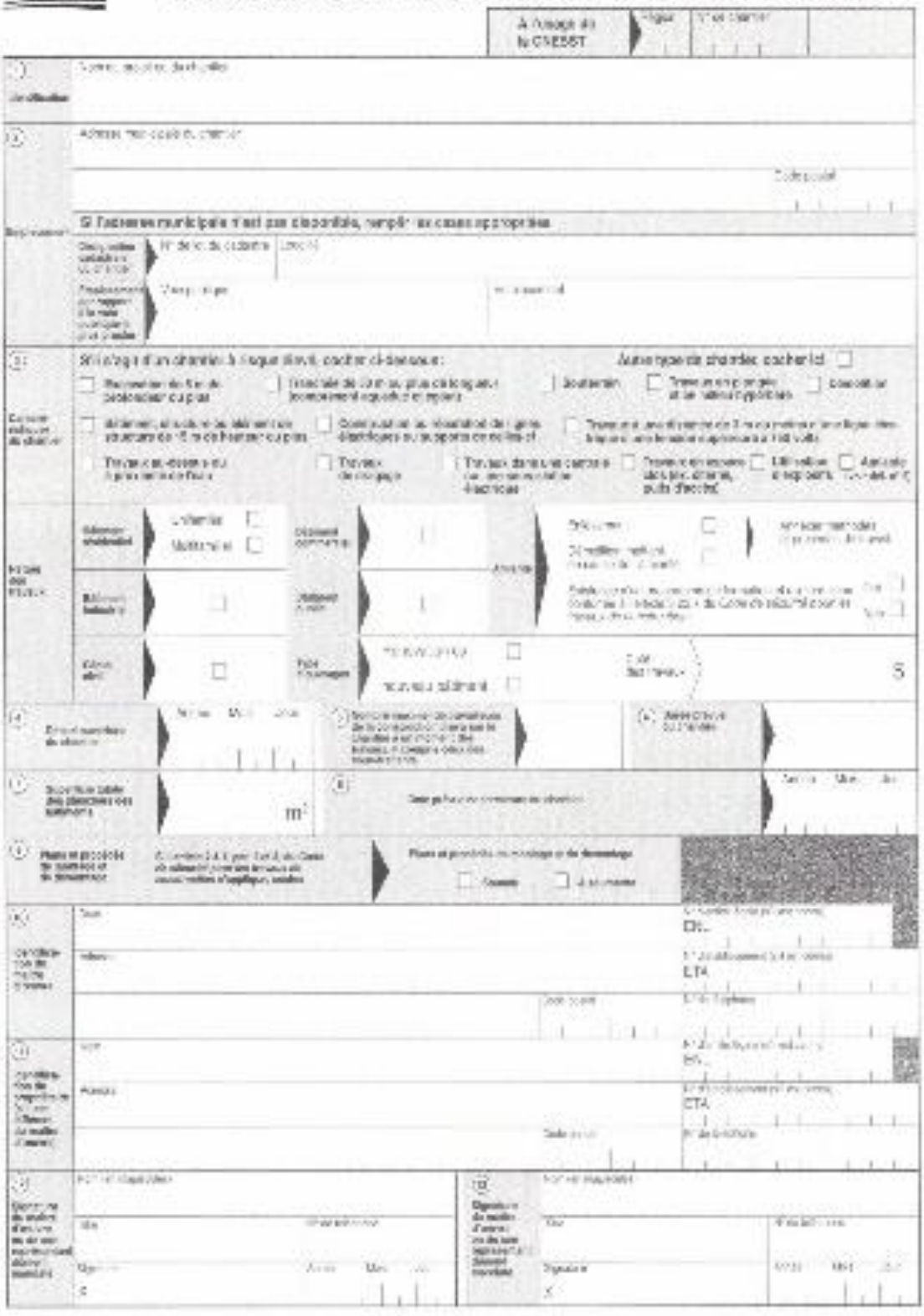

3. TRAVAUX À RISQUE FAIBLE

3.1 Description de la catégorie de chantier

Les chantiers où sont effectués des travaux à risque faible impliquent des tâches pouvant produire une exposition très réduite aux poussières d'amiante.

Les tâches suivantes sont incluses dans cette catégorie de chantier (réf.: CS art. 3.23.2.-1):

- l'installation, la manipulation ou l'enlèvement d'articles manufacturés contenant de l'amiante, pourvu qu'ils soient et demeurent dans un état non friable, tels:

  - un carreau en vinyle;
  - un carreau d'isolation acoustique;
  - une garniture d'étanchéité;
  - un joint d'étanchéité;
  - un produit en amiante-ciment;

- le sciage, le découpage, le profilage ou le perçage d'un des articles mentionnés ci-dessus à l'aide d'outils manuels ou d'outils électriques équipés d'un système d'aspiration muni d'un filtre à haute efficacité **(figure 3)**;

- l'enlèvement de cloisons sèches qui ont été installées avec un mastic de remplissage contenant de l'amiante.

3.3 Équipement de protection individuelle

- S'assurer que tout travailleur présent sur le chantier porte l'équipement de protection suivant:

  - chaussures de protection conformes à la norme Chaussures de protection ACNOR Z195-M1984 et munies de semelles antidérapantes sur sol mouillé (réf.: CS art. 3.23.14.);

  - un casque de sécurité conforme à la norme *Industrial Protective Headwear* CSA Z94.1-M1977 (réf.: CS art. 2.10.3.);

  De plus, il est recommandé que le travailleur porte des gants (réf.: CS art. 2.10.10.) pour se protéger des risques de coupures ainsi que des lunettes de protection (réf.: CS art. 2.10.5.) pour se protéger contre les risques de projection des particules.

- Voir à ce que tout travailleur qui effectue les travaux à risque faible suivants porte un appareil de protection respiratoire **(figure 4)** (réf. : CS art. 3.23.14.1.):

  - le sciage, le découpage, le profilage ou le perçage d'articles manufacturés non friables à l'aide d'outils manuels ou d'outils électriques équipés d'un système d'aspiration muni d'un filtre à haute efficacité;

  - l'enlèvement de cloisons sèches qui ont été installées avec un mastic de remplissage contenant de l'amiante.

Cet appareil de protection respiratoire doit satisfaire à l'une des normes suivantes:

- être approuvé par le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH), pour la protection contre l'amiante et énuméré dans le document intitulé NIOSH Certified Equipment List du 30 septembre 1993(*);

- être certifié au minimum FFP2 en vertu de la norme EN-149, Appareils de protection respiratoire – demi-masques filtrants contre les particules – essais, exigences, marquage du Comité européen de normalisation, par un laboratoire agréé par ce dernier.

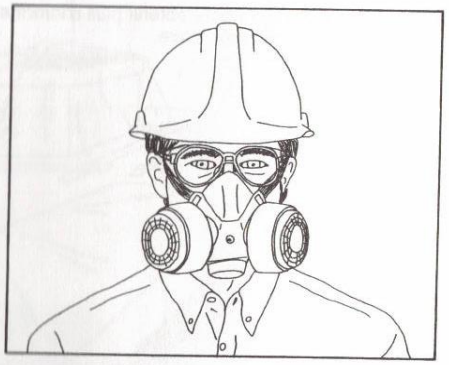

Figure 4

4. TRAVAUX À RISQUE MODÉRÉ

4.1 Description de la catégorie de chantier

Les chantiers où sont effectués des travaux à risque modéré impliquent des tâches pouvant produire une exposition significative aux poussières d'amiante.

Les tâches suivantes sont incluses dans cette catégorie de chantier (réf.: CS art. 3.23.2.-2):

- l'enlèvement total ou partiel de faux plafonds en vue d'accéder à une zone de travail où se trouvent des matériaux friables contenant de l'amiante;
- le recouvrement de matériaux friables contenant de l'amiante sauf si ces travaux impliquent la projection d'agent de scellement;
- l'enlèvement de matériaux friables contenant de l'amiante lorsque le procédé d'enlèvement fait en sorte que la zone de travail est isolée de la zone respiratoire du travailleur (utilisation de sacs à gants – voir appendice 3);
- tout travail susceptible d'émettre de la poussière d'amiante qui n'est pas classé à risque faible ou élevé;

- la manipulation ou l'enlèvement de petites quantités de matériaux friables contenant de l'amiante dont le volume de débris n'excède pas 0,03 m^3 (1 pi^3) pour chaque rénovation mineure ou travail spécifique d'entretien régulier.

NOTE

Les consignes de sécurité s'appliquant aux travaux à risque modéré sont celles décrites pour les travaux à risque faible (chapitre 3) ainsi que celles décrites dans ce chapitre.

Consulter l'appendice 5 pour obtenir des informations sur les travaux de recouvrement (encapsulation) de matériaux friables d'amiante.

4.2 Équipement de protection individuelle

Il est à noter que toutes les mesures de sécurité relatives au port et à l'entretien de l'équipement de protection individuelle sont sous la responsabilité de l'employeur.

4.2.1 Appareils de protection respiratoire

- S'assurer que tout travailleur présent dans l'aire de travail où sont effectués des travaux à risque modéré porte un appareil de protection respiratoire d'un des types suivants (réf.: CS art.3.23.15.-1,2):

  - appareil réutilisable et muni d'un filtre à haute efficacité pour tout travail à risque modéré à l'exception des travaux mentionnés au paragraphe suivant **(figure 7A)**;

  - appareil, demi-masque ou masque complet, de type à ventilation assistée, muni d'un filtre à haute efficacité **(figure 7B)** ou de type à adduction d'air respirable à débit continu ajusté à pression positive ou à demande et à pression positive **(figure 7C)** pour les travaux suivants:

    - manipulation ou l'enlèvement d'un matériau friable contenant du crocidolite ou de l'amosite;
    - tout travail qui n'est pas classé à risque faible ou élevé.

Ces appareils doivent être approuvés par le NIOSH pour la protection contre l'amiante et doivent être choisis, ajustés, utilisés et entretenus conformément à la norme CSA Z94.4-93, Choix, entretien et utilisation des respirateurs.

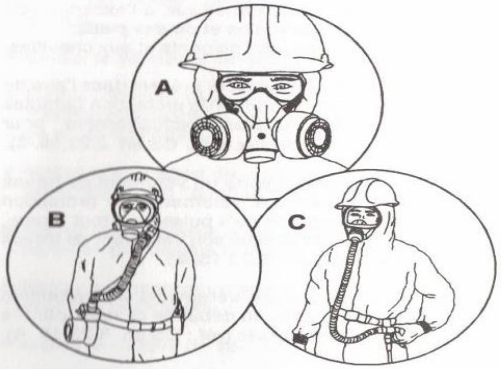

Figure 7

Consulter l'appendice 1 pour obtenir plus d'information sur la protection respiratoire.

4.2.2 Vêtements de protection

Le Code de sécurité pour les travaux de construction définit un vêtement de protection comme étant un vêtement qui (réf.: CS art. 3.23.1.1.):

a) résiste à la pénétration des fibres d'amiante;
b) couvre le corps du travailleur, à l'exception de sa figure, de ses mains et de ses pieds;
c) est fermé au cou, aux poignets et aux chevilles.

- S'assurer que tout travailleur présent dans l'aire de travail porte des vêtements de protection (jetables ou réutilisables) utilisés exclusivement pour l'exécution de ces travaux (réf.: CS art. 3.23.15.-3).

- Lorsqu'un travailleur porte un vêtement de travail d'hiver, lui fournir des vêtements de protection jetables de façon à ce qu'il puisse, en tout temps, en porter deux par dessus son vêtement de travail d'hiver (réf.: CS art. 3.23.15.-6).

- Faire en sorte que les vêtements de protection soient propres et secs au début de chaque journée où ils doivent être utilisés (réf.: CS art. 3.23.15.-4).

Recommandations supplémentaires concernant l'habillement [24]

Lorsque les travailleurs revêtent leur équipement de protection, il est recommandé qu'ils suivent une certaine procédure afin d'éliminer tous les endroits par où les fibres d'amiante pourraient s'infiltrer **(figure 8)**.

- Enfiler le vêtement de protection.

- Mettre l'appareil respiratoire. En vérifier l'ajustement en effectuant les tests de pression positive et de pression négative.

- Mettre le capuchon de la combinaison par-dessus les courroies de l'appareil respiratoire.

- Mettre les chaussures de sécurité en plaçant le pantalon par-dessus celles-ci.

- Enfiler les gants en mettant les poignets à l'intérieur des vêtements.

- Mettre le casque de sécurité.

Consulter la section 4.4.1 pour obtenir des informations concernant l'entretien des vêtements.

Annexe D

5. TRAVAUX À RISQUE ÉLEVÉ

5.1 Description de la catégorie de chantier

Les chantiers où sont effectués des travaux à risque élevé impliquent des tâches pouvant produire une exposition majeure aux poussières d'amiante.

Les tâches suivantes sont incluses dans cette catégorie de chantier (réf.: CS art. 3.23.2.-3) :

- la manipulation ou l'enlèvement de matériaux friables contenant de l'amiante, sauf dans les cas suivants:
  - si le procédé d'enlèvement fait en sorte que la zone de travail est isolée de la zone respiratoire du travailleur (utilisation de sacs à gants);
  - si la manipulation ou l'enlèvement se fait sur de petites quantités de matériaux friables contenant de l'amiante dont le volume de débris n'excède pas 0,03 m^3 (1 pi^3) pour chaque rénovation mineure ou travail spécifique d'entretien régulier;
- le nettoyage ou l'enlèvement d'un système de ventilation, y compris les conduits rigides, dans les immeubles où l'isolation contient de l'amiante appliqué par projection;
- le recouvrement de matériaux friables contenant de l'amiante par projection d'agent de scellement;
- la réparation, la modification, la démolition de fours, chaudières ou d'autres structures construites en tout ou en partie de matériaux réfractaires contenant de l'amiante;

- l'utilisation d'outils électriques, qui ne sont pas équipés d'un système d'aspiration muni d'un filtre à haute efficacité pour meuler, couper, percer, abraser des articles manufacturés non friables contenant de l'amiante, incluant notamment les suivants:
  - un carreau en vinyle;
  - un carreau d'isolation acoustique;
  - une garniture d'étanchéité;
  - un joint d'étanchéité;
  - un produit en amiante-ciment;
- la manipulation ou l'enlèvement d'un matériau friable contenant du crocidolite ou de l'amosite lorsque le volume de débris engendrés excède 0,03 m^3 (1 pi^3);
- l'enlèvement total ou partiel de faux plafonds sur lesquels se trouvent des matériaux friables contenant de l'amiante lorsque le volume de débris excède 0,03 m^3 (1 pi^3).

NOTE

Les consignes de sécurité s'appliquant aux travaux à risque élevé sont celles décrites pour les travaux à risque faible et à risque modéré (chapitres 3 et 4) ainsi que celles décrites dans ce chapitre.

L'utilisation de sacs à gants, pour enlever des matériaux d'amiante sur des tuyaux, permet de suivre les consignes pour les travaux à risque modéré. Consulter l'appendice 3 à ce sujet.

Consulter l'appendice 5 pour obtenir des informations sur les travaux de recouvrement (encapsulation) de matériaux friables d'amiante.

Annexe E

Types de travaux	Appareils respiratoires exigés selon le Code de sécurité pour les travaux de construction	Application pratique du Code de sécurité pour les travaux de construction
Risque faible: • travail manuel sur des articles manufacturés ou à l'aide d'outils mécanisés munis d'aspiration à filtre à haute efficacité • enlèvement de cloisons sèches avec mastic contenant de l'amiante	**CS art. 3.23.14.1.** Appareil approuvé par NIOSH pour la protection contre l'amiante ou Appareil certifié au minimum FFP2 en vertu de la norme EN-149	 Appareil réutilisable(*) de type N100, P100 ou R100 ou Appareil jetable à haute efficacité de type FFP2 certifié EN-149
Risque modéré avec chrysotile	**CS art. 3.23.15.-1** Appareil réutilisable et muni d'un filtre à haute efficacité approuvé par NIOSH pour la protection contre l'amiante	 Appareil réutilisable(*) de type N100, P100 ou R100

Types de travaux	Appareils respiratoires exigés selon le Code de sécurité pour les travaux de construction	Application pratique du Code de sécurité pour les travaux de construction
Risque modéré avec amosite ou crocidolite **et** **Risque élevé:** • travail avec outils électriques non munis de système d'aspiration à filtre à haute efficacité • manipulation de matériaux mouillés	**CS art. 3.23.15.-2, 3.23.16.-1** Demi-masque ou masque complet à ventilation assistée muni d'un filtre à haute efficacité ou Demi-masque ou masque complet à adduction d'air respirable à débit continu ajusté à pression positive ou à demande et à pression positive	 Demi-masque ou masque complet à ventilation assistée muni d'un filtre à haute efficacité ou Demi-masque ou masque complet à adduction d'air respirable à débit continu ajusté à pression positive ou à demande et à pression positive **Note:** L'utilisation de la ventilation assistée est nettement plus pratique

3.4 Mesures à observer avant l'exécution des travaux

- Enlever tous les meubles de l'aire de travail ou les protéger par des membranes étanches (réf.: CS art. 3.23.8.-1).

  Dans la pratique, il est recommandé de recouvrir les meubles qu'on ne peut enlever de l'aire de travail au moyen de feuilles de plastique fixées avec du ruban adhésif pour que le tout soit scellé de façon hermétique **(figure 5)**.

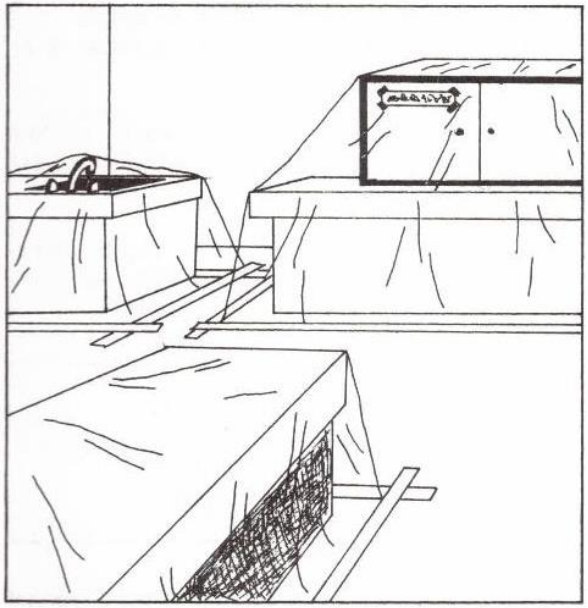

Figure 5

- 27 -

Sac à gants

- un orifice pour le passage de la buse d'un vaporisateur d'eau **(figure 1C)**;
- des courroies et, dans la plupart des cas, une fermeture éclair pour faciliter l'installation du sac autour du tuyau **(figure 1D,1E)**;
- une fermeture qui sépare les parties supérieure et inférieure du sac **(figure 1F)**.

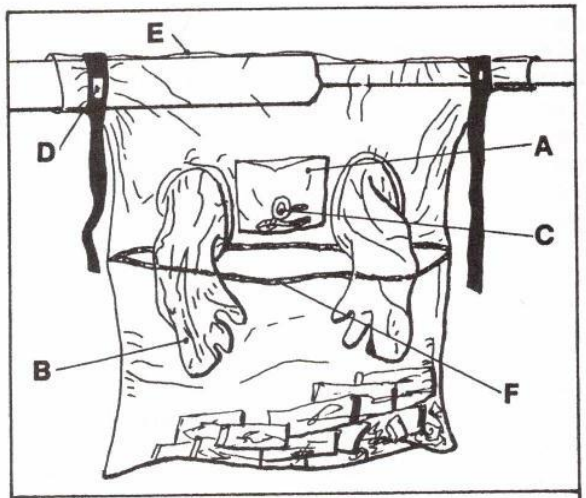

A - Poche pour outils
B - Gants
C - Orifice pour le passage d'un vaporisateur d'eau
D - Courroies
E - Fermeture éclair
F - Fermeture

Figure 1

Travaux à risque faible

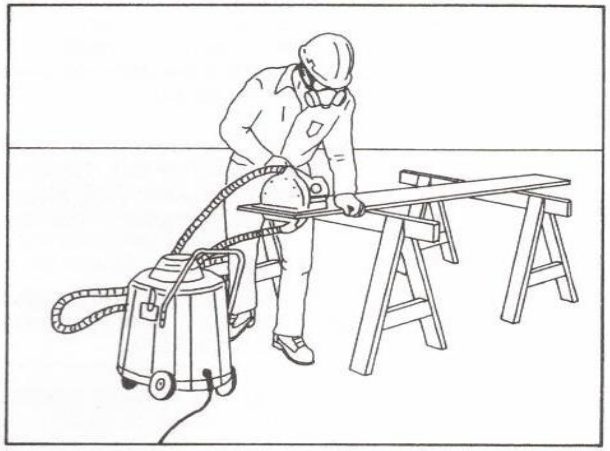

Figure 3

NOTE

Un filtre à haute efficacité est conçu pour filtrer les particules d'une dimension de 0,3 μm à un taux d'efficacité d'au moins 99,97% (réf.: CS art. 1.1.-21.2). Il est souvent appelé filtre HEPA (*high efficiency particulate air*).

Annexe F, (Politique de Prévention sur le harcèlement).

Voir Recueil des Politiques